

### On distingue cinq unités de paysage dans le Gâtinais :

- 14. Le plateau de Beauce-Gâtinais
- 15. La vallée sèche de Bouville
- 16. Le verrou de la Ferté-Alais
- 17. La haute vallée de l'Essonne
- 18. La vallée de l'Ecole

### Les valeurs paysagères :

- De grands plateaux festonnés aux abords des vallées
- Des plateaux céréaliers en openfield limités par des lisières forestières
- Des vallées sèches affluentes qui complexifient et enrichissent les paysages de la vallée
- Des paysages de qualité dans les vallées grâce aux espaces agricoles : espaces ouverts
- Des coteaux de vallées boisés, continuité forestière entre les massifs de Fontainebleau et de Rambouillet
- Les boisements de la vallée de l'Ecole (Trois Pignons), porte d'entrée du massif forestier de Fontainebleau
- Un patrimoine architectural et urbain très varié dans les vallées : villes et villages, châteaux et parcs et notamment patrimoine lié à l'eau
- Des paysages de blocs de grès sur les coteaux
- Les paysages des vallées : un patrimoine paysager de grande qualité ; grande ampleur et belle association de parcelles agricoles, de boisements et de villages
- Des paysages de cours d'eau de qualité aux ambiances pittoresques
- Des cloisonnements successifs des vallées par des resserrements de bancs gréseux qui forment des «chambres paysagères»
- Présence de cultures spécifiques dans les vallées : cressonnières, plantes médicinales, vergers...



*Le relief particulier des vallées du Gâtinais se traduit par des pentes très douces et festonnées, généralement cultivées. Il en résulte des paysages de qualité, complexes et de grande amplitude (Vallée sèche de Bouville).*



*La culture du Cresson est une spécialité du sud-est de l'Essonne et donne lieu à des paysages emblématiques et particulièrement soignés (Moigny-sur-Ecole).*



*Les plateaux du Gâtinais offrent des paysages plus variés que les plateaux beaucerons. Cela est lié à un relief plus complexe, ondulant à l'approche des vallées et souligné par des boisements.*



*Les vallées du Gâtinais, lieux de villégiature autrefois appréciés, possèdent un riche patrimoine, dont témoigne l'impressionnant château médiéval de Farcheville (Bouville).*

### Les risques et les problèmes :

- Une progression de la forêt dans les fonds de vallée : vers une fermeture du paysage
- Des marais du fond de la vallée de l'Essonne gagnés par l'enfrichement
- Une progression de l'urbanisation des bourgs qui tendent à se rejoindre bout à bout, autour de la Ferté-Alais
- Une tendance à l'uniformisation des cultures agricoles : dominante céréalière et disparition progressive des cultures spécifiques (cresson, vergers...)



Dans les vallées du Gâtinais, l'urbanisation tend à se développer le long des voies jusqu'à créer parfois une urbanisation continue entre plusieurs communes (ici le centre-bourg de Maisse a poursuivi son développement le long de la RD 837, jusqu'à rejoindre le hameau autrefois isolé de Saint-Eloy).



Le manque de gestion des ripisylves et des parcelles de fond de vallée et l'abandon des cultures favorisent l'emboisement des vallées :  
 - l'Essonne et sa ripisylve en friche à Boigneville (photo de gauche)  
 - les voies implantées en fond de vallée ne permettent plus de lire le paysage depuis la D 449 à Boigneville (photo de droite).

## **I4 – Le plateau de Beauce-Gâtinais**

### Enjeux de préservation :

#### **L'espace agricole :**

Sa qualité paysagère « openfield », la qualité des ponctuations végétales, les bordures des champs, les jachères, les lisières boisées.

#### **Les rebords boisés et les bosquets des plateaux :**

Préservation de la lisière forestière, de bosquets isolés. Contact entre forêts, espaces agricoles et bosquets.

#### **Les platières et affleurements de grès :**

Sites naturels fragiles et sensibles.

#### **Les fermes forteresses isolées :**

Qualité architecturale, de l'accompagnement végétal et des extensions.

### Enjeux de valorisation :

#### **Les routes sur le plateau, vecteurs de découverte des paysages :**

RD 63, Voie de la Liberté (RD 837), RD 83. Plantation d'alignements, perspectives rectilignes, routes « simples », sans aménagements routiers (échangeurs, ronds-points). Aménagement de haltes et de points de vue.

#### **Les villages du plateau :**

Les entrées des villages, leurs silhouettes, les lisières jardinées. La typologie du bâti et les extensions.

#### **Les espaces publics des villages :**

L'image rurale des espaces villageois du plateau de Beauce-essonnienne : les places enherbées et plantées, les mares.

#### **La qualité des bâtiments agricoles :**

Bâtiments très visibles : soin dans le choix des couleurs, des matériaux et de l'implantation des bâtiments. Organisation des volumes et traitement des abords.

### Enjeux de réhabilitation :

#### **Les lignes à haute tension**

#### **Les itinéraires de randonnée ou pistes cyclables :**

Réseau insuffisamment développé, voire inexistant.

## **I5 – La vallée sèche de Bouville**

Enjeux de préservation :

### **Les espaces agricoles de la vallée :**

Maîtrise de l'enfrichement et de la fermeture.

### **Le patrimoine architectural :**

Château, église et village. Lieu de promenade (GRI I I A).

### **La crête et les coteaux boisés :**

Gestion, ouverture au public, cheminement avec panorama sur la vallée (GRI I I A).

### **Caractère rural et agricole de la vallée :**

- Villages regroupés, peu étendus, extensions urbaines en rapport avec l'implantation et la taille des villages. Pas de mitage.
- Espace agricole dominant, continu, dégagé.
- Gestion et maintien des boisements sur le coteau.
- Accessibilité maîtrisée.

### **Les lisières forestières :**

Contact complexe et riche entre la forêt et l'espace agricole (jachère, diversité végétale...).

### **Les bosquets et arbres isolés, les vergers :**

Éléments apportant une diversité végétale et paysagère.

Enjeu de réhabilitation :

### **Les dépôts d'hydrocarbures :**

Trop visibles. Plantation de vergers.

## **I6 – Le verrou de la Ferté-Alais**

Enjeu de préservation :

### **Les espaces agricoles :**

Unité et pérennité des espaces agricoles, notamment des espaces agricoles du plat de l'île, du fond de Boissy-le-Cutté et de la vallée sèche de Guigneville-sur-Essonne.

Enjeux de valorisation :

### **Le centre urbain de la Ferté-Alais :**

Son rapport à l'eau et au fond de vallée. Les limites des extensions urbaines sur le plateau.

### **Le coteau boisé de la Ferté-Alais :**

Densité des constructions, crêtes boisées, espaces publics, panoramas.

### **Le fond de vallée de l'Essonne et du Ru :**

Gestion de l'espace agricole, maîtrise de l'enfrichement et de la fermeture. Contrôle de l'urbanisation à la Ferté-Alais (bâtiments commerciaux et d'activités).

### **Les lisières boisées :**

Privatisation de la lisière, relation entre forêt et espace agricole.

Enjeux de réhabilitation :

### **L'urbanisation linéaire :**

Plus de coupure urbaine entre d'Huisson-Longueville et Cerny.

### **Les dépôts d'hydrocarbure de Guigneville-sur-Essonne et de Boissy-le-Cutté :**

Trop visibles. Plantation de vergers.

## **17 – La haute vallée de l’Essonne**

### Enjeux de préservation :

#### **Les cours d’eau et les ouvrages hydrauliques :**

Gestion, accessibilité, cheminements et mise en valeur des espaces naturels et du patrimoine hydraulique : marais, étangs, canaux, biefs.

#### **Les espaces agricoles des fonds de vallée :**

- Ouverture, continuité et gestion, en particulier au sud de Maisse, sur la portion la plus resserrée de la vallée (abandon et enrichissement des terres agricoles). Gestion des cressonnières.
- Intérêt paysager, taille des exploitations et pérennité des espaces agricoles. (Mitage sans densité de l’espace agricole du vallon de Prunay-sur-Essonne, extension de Maisse au-delà du creux dans lequel le centre ancien s’était logé).

#### **Les coteaux boisés :**

Les chaos rocheux, les clairières et les lisières forestières. Cheminements, gestion de l’espace boisé et relation entre la forêt et l’espace agricole.

#### **Les descentes dans la vallée par les vallées sèches affluentes :**

Gestion de l’espace agricole, maîtrise du bâti, gabarit des routes d’accès à la vallée et points de vue.

### Enjeux de valorisation :

#### **Maisse :**

Centralité de Maisse sur le carrefour RD 449/RD 837. Ville implantée de part et d’autre de la vallée (le centre-ville se situe à l’ouest, tandis que la gare est implantée sur le versant Est de la vallée), liaison par la RD 837, (Voie de la Liberté, axe principal et historique de Maisse).

#### **Boutigny-sur-Essonne :**

Coupure de la ligne de chemin de fer entre la rivière et l’espace du fond de vallée. Accès au fond de vallée, passages sous ou sur l’infrastructure.

### Enjeux de réhabilitation :

#### **La RD 449, axe de découverte de la vallée :**

L’urbanisation linéaire, les centralités, les ouvertures visuelles sur la vallée.

#### **Les carrières et les dépôts d’hydrocarbures :**

Trop visibles. Plantation de vergers.

## **I8 – La vallée de l’Ecole**

### Enjeux de préservation :

#### **Les espaces agricoles :**

Pérennité des grandes unités foncières agricoles.

#### **Le patrimoine bâti :**

Châteaux et villages, murs des jardins en limite de village.

#### **La forêt des Trois Pignons :**

Porte d’entrée du massif boisé de Fontainebleau. Qualité de l’accueil du public (parkings, signalétique, aires d’accueil...).

#### **Les coteaux boisés :**

Gestion et accessibilité, cheminement en crête, vue en panorama sur la vallée.

### Enjeux de valorisation:

#### **Le centre urbain de Milly-la-Forêt :**

Un parking occupe l’espace public de la place de la halle.  
Rapport du centre-ville avec la rivière de l’Ecole.

#### **Les lisières urbaines de Milly-la-Forêt :**

Relation entre espace bâti et espace agricole.

#### **Les lisières forestières :**

Relation entre espace boisé et espace agricole : diversité végétale. Relation entre espace boisé et espace bâti : privatisation de la lisière.

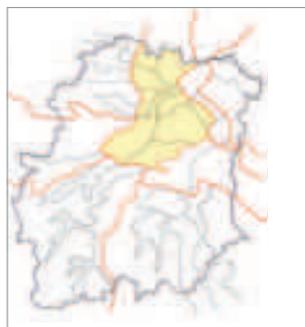
#### **Les cours d’eau et le fond de vallée :**

Continuité des cheminements, diversité des espaces naturels : zones humides, marais, étangs, canaux.... Ouvrages hydrauliques et moulins, éléments de patrimoine à valoriser. Enfrichement des espaces au bord de l’eau (entre Courances et Moigny-sur-Ecole), gestion des cressonnières.

### Enjeu de réhabilitation :

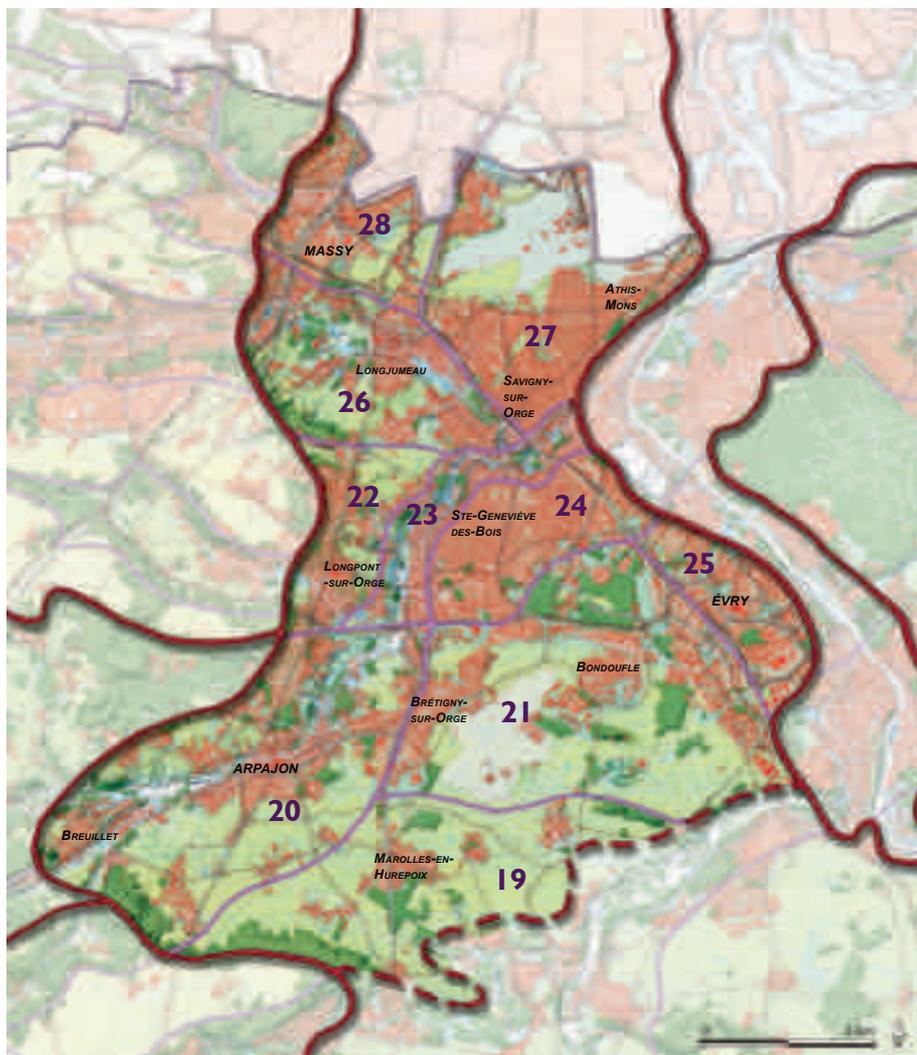
#### **L’urbanisation linéaire le long de la RD 948 :**

Urbanisation continue et peu dense ente Soisy-sur-École et Dannemois ainsi que le long de la voie de la liberté (voie d’accès à la forêt depuis Milly-la-Forêt).



### On distingue dix unités de paysage en Centre-Essonne :

19. Le plateau de Marolles
20. L'Arpajonnais
21. Le plateau de Brétigny-sur-Orge
22. Les pentes de l'Orge
23. La vallée urbaine de l'Orge
24. La ville pavillonnaire de Sainte-Geneviève-des-Bois
25. La ville nouvelle d'Évry - Ris-Orangis
26. Les pentes de l'Yvette
27. Le plateau d'Orly
28. Le plateau de Massy



Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbainistes

### Les valeurs paysagères :

- La centralité du département
- Les paysages les plus urbanisés du département et des pôles urbains forts (Évry, Massy, Palaiseau, Arpajon)
- Le patrimoine architectural et urbain des centres anciens
- Quelques reliefs repères : buttes-témoins boisées au sud du Centre Essonne (plateau de Vert-le-Grand), butte-témoin de Montlhéry, pentes festonnées de l'Orge et de l'Yvette
- Des horizons lointains, constitués par les coteaux des plateaux de Beauce et du Hurepoix
- Des vallées discrètes (l'Yvette et l'Orge) dans l'urbanisation mais précieuses
- Des espaces naturels des fonds de vallées préservés mais discontinus
- Des espaces agricoles au cœur des zones habitées sur les pentes de l'Yvette et de l'Orge et sur le plateau de Vert-le-Grand



*Le centre urbain de Corbeil-Essonnes nouvellement restauré.*



*Le vieux centre de Massy, des qualités architecturales et urbaines.*



*La proximité de Paris a contribué à doter le Centre Essonne d'un patrimoine bâti ancien particulièrement remarquable (château de Morsang-sur-Orge).*



*Le Centre Essonne rassemble également un important patrimoine architectural moderne (Eglise du grand ensemble de Massy).*



*Les rivières restent discrètes mais toujours présentes dans les tissus bâtis*



*Les espaces naturels des fonds de vallées sont des espaces rares et précieux dans un contexte très urbanisé. Parc de Lormoy (Longpont-sur-Orge).*



*La construction de la ville par à-coups se traduit par la juxtaposition des quartiers et le manque voire l'absence de liens entre eux ; ici une rue ancienne se termine en cul-de-sac sur des barres à Chilly-Mazarin.*



*L'urbanisation consomme peu à peu les derniers espaces agricoles du Centre Essonne. L'absence de relation et de transition entre les nouveaux quartiers et les champs laisse présager la disparition de ces espaces de respiration (Villiers-sur-Orge).*

### Les risques et les problèmes :

- Des secteurs au relief peu présent : plateaux uniformes
- Une urbanisation formée de quartiers juxtaposés, en grande masse monospécifique, qui communiquent peu entre eux (grands ensembles, nappes pavillonnaires, zones d'activités)
- Des coupures très fortes par les infrastructures des quartiers urbanisés (A 6, RN 7, voies de train et de RER...)
- Des confluences de l'Orge «oubliées» et perdues dans l'urbanisation (Yvette, Salmouille et Rémarde)
- Une urbanisation qui avance sur le plateau agricole du sud et des lisières urbaines peu valorisées
- Des espaces agricoles morcelés ou enclavés et sous forte pression urbaine
- Un paysage peu qualifiant depuis les voies de transit : urbanisation linéaire et zones d'activités le long des infrastructures : RN 20, A 6, RN 7, Francilienne...



Les infrastructures routières et ferroviaires qui maillent le Centre Essonne créent d'importantes coupures dans le tissu urbain (à gauche, l'A 6 à Savigny-sur-Orge). Les paysages perçus depuis ces nombreux axes de transport impactent fortement l'image du département. Leurs abords ne sont pourtant que rarement valorisants (à droite, RD 117 et le passage de l'A 6 à Villemoisson-sur-Orge).



Les cours d'eau, sites-clefs pour la compréhension de la géographie, sont difficilement lisibles dans le tissu urbain. Le site de confluence de l'Yvette et de l'Orge à Savigny-sur-Orge, coincé entre une voie ferrée, une zone d'activités et un grand ensemble témoigne du peu d'intérêt accordé aux cours d'eau.

Malgré leur intérêt potentiel, les reliquats d'espaces agricoles qui subsistent en Centre Essonne sont menacés : morcelés dans un contexte très urbain, ils deviennent difficiles à cultiver et sont vulnérables. La confrontation souvent brutale entre l'espace bâti et l'espace agricole affaiblit la qualité paysagère des terres agricoles (Lisière à Chilly-Mazarin).



---

## **19 – Le plateau de Marolles**

### Enjeux de préservation :

#### **Les coteaux boisés du plateau de Beauce :**

L'ouverture visuelle sur les coteaux sud, la lisière forestière et la relation entre l'espace agricole et l'espace boisé.

#### **L'espace agricole :**

Unité et pérennité des exploitations (mitage et extensions urbaines). «Usage urbain» de l'espace agricole et cheminement.

#### **La butte d'Echarcon :**

Ses lisières forestières et son rapport avec l'espace agricole, sa lisibilité (limite non bâtie), son accessibilité, le panorama sur les paysages du plateau.

### Enjeux de valorisation :

#### **Le poste électrique de Saint-Vrain :**

Rapport entre les pylônes et l'espace agricole. Qualité des clôtures et lisières du poste électrique.

#### **Les lisières urbaines :**

Relation entre l'espace construit et l'espace ouvert agricole.

### Enjeux de réhabilitation :

#### **L'urbanisation linéaire le long des voies, les coupures entre les villages :**

Queues d'urbanisation entre Leudeville, Marolles-en-Hurepoix et Cheptainville. Urbanisation quasi continue entre ces trois communes. Guibeville et Avrainville encore isolés et facilement identifiables.

#### **Les routes du plateau :**

Leur gabarit, leur mobilier (4 voies, ronds-points, échangeurs...).

#### **La descente de la N 20 dans le coteau de Boissy-sous-Saint-Yon :**

Vue sur le paysage de l'Essonne et, au premier plan, sur la zone d'activité implantée le long de la N 20 au sud de Boissy-sous-Saint-Yon.

#### **Les zones d'activités le long de la N 20 et la façade de Boissy-sous-Saint-Yon :**

Les zones d'activités implantées au nord et au sud de Boissy-sous-Saint-Yon. Le mitage depuis le bas de Torfou jusqu'à Arpajon.

---

## **20 - L'Arpajonnais**

### Enjeux de préservation :

#### **Le centre ancien d'Arpajon :**

Son patrimoine historique et son rapport à l'Orge.

#### **Les panoramas sur Arpajon depuis la N 20.**

### Enjeux de valorisation :

#### **L'espace agricole :**

Quelle pérennité pour ces terres enclavées dans l'espace urbanisé ?

#### **L'étalement urbain :**

La consommation de l'espace par une urbanisation peu dense. Quartiers peu denses et peu urbains sur les coteaux festonnés de Leuville-sur-Orge ainsi que sur les coteaux de l'Orge à Saint-Germain-lès-Arpajon.

#### **Le fond de vallée et les espaces liés à l'eau entre Arpajon et Brétigny-sur-Orge :**

Continuité, gestion et accessibilité du public au fond de vallée (relation difficile entre Egly et Breuillet et le fond de vallée, en raison de la coupure de la voie de chemin de fer). Gestion des espaces agricoles et boisés. Perméabilité des tissus urbains à la rivière. Espaces d'expansion des crues pour limiter l'inondation en aval. Enrichissement des espaces humides.

#### **Le Parc des Joncs Marins :**

Accessibilité à l'Orge, relation à la rivière et gestion. Lisières forestières.

#### **Les centres urbains et leur relation avec la vallée :**

Leuville-sur-Orge et Brétigny-sur-Orge, les nouveaux quartiers des terrains Clause, les quartiers des gares.

### Enjeux de réhabilitation :

#### **L'urbanisation le long de la N 20 :**

Mitage entre la Francilienne et Arpajon.

#### **La confluence de la Rémarde, de l'Orge et de la Renarde**

Géographie complexe, que les extensions urbaines pavillonnaires rendent d'autant plus difficile à comprendre. Site mité par l'urbanisation.

#### **Les dernières coupures urbaines de l'Arpajonnais :**

Entre Bruyères-le-Châtel et Ollainville, et entre Breuillet et Egly.

#### **Les coupures des infrastructures :**

La N 20, la voie de chemin de fer et la Francilienne.

## **21 – Le plateau de Brétigny-sur-Orge**

### Enjeux de préservation :

#### **Le bois de Saint-Eutrope**

Patrimoine naturel, espace boisé urbain.

#### **L'aqueduc de la Vanne :**

Élément de patrimoine. Une limite de la ville ?

### Enjeux de valorisation :

#### **L'ouverture visuelle du panorama sur le cirque de l'Essonne :**

La vue sur l'éperon de Corbeil-Essonnes depuis l'aire de service de Villabé.

#### **L'espace agricole :**

Taille et cohérence des parcelles agricoles enclavées (nord de Brétigny-sur-Orge, Bondoufle), pérennité des exploitations. Usage « urbain » et valorisation de l'espace agricole.

#### **Les boisements isolés :**

Usage, accessibilité, gestion. Lisières forestières et relation des espaces boisés avec l'espace agricole ou l'espace bâti.

#### **Les lisières urbaines :**

Limite des zones d'activités et des zones d'habitations (Bondoufle totalement cerclée d'un talus).

### Enjeux de réhabilitation :

#### **Les façades urbaines perçues depuis les infrastructures :**

Façades des zones d'activités perçues depuis la Francilienne, la RD 19 et l'A 6.

#### **Les coupures des infrastructures :**

L'A 6, La Francilienne, La RD 19 et leurs échangeurs, le RER C et la gare de triage de Brétigny-sur-Orge, l'emprise de l'aérodrome de Brétigny-sur-Orge. Image et gabarit des voies (RD 31 et RD 19), plantation des routes et mobilier utilisé.

#### **Les buttes de Brazeux et de Montaubert :**

Carrières et décharges.

#### **Les quartiers monospécifiques et leurs coupures :**

Lisses, Courcouronnes. Relations physiques et visuelles entre quartiers, création de nouvelles centralités.

## **22 – Les pentes de l’Orge**

### Enjeux de préservation :

#### **La crête boisée des plateaux du Hurepoix :**

Élément de paysage à l'échelle du département. Ouverture visuelle de panoramas sur les pentes de l'Orge.

#### **La butte de Montlhéry et la perspective du château de Lormoy :**

Patrimoine et tracés historiques.

#### **L'espace agricole de Villiers-sur-Orge / Epinay-sur-Orge / Balainvilliers :**

Pérennité et unité, liaison avec la forêt du rocher de Saulx. Qualité des lisières urbaines donnant sur l'espace agricole. Image des voies de circulation (gabarit, mobilier).

### Enjeux de valorisation :

#### **Les petits espaces agricoles jardinés des pentes :**

Richesse paysagère, usage « urbain » des espaces agricoles (cheminements ...). Mixité de l'espace agricole avec le bâti, franges complexes. Séparation entre les villes de Montlhéry et de Longpont.

#### **Les constructions sur les coteaux festonnés de la Ville-du-Bois et de Montlhéry :**

Densité des constructions et présence végétale. Difficultés de circulation sur les coteaux festonnés. Création de vues, belvédère sur la vallée, espaces publics.

#### **Les centres urbains de Montlhéry et de Linas :**

Leur rapport à la N 20. Centralité, densité urbaine, image historique, liaisons avec les quartiers environnants.

### Enjeux de réhabilitation :

#### **La Nationale 20 :**

L'image de la route (ses abords, son écorce marquée par les zones d'activités commerciales), sa porosité (« traversées » de la Salmouille et du Rouillon, et des quartiers urbains de Linas et Montlhéry).

#### **La coupure de la Francilienne :**

Façades des zones d'activités, image de la voie (« parkway »). Perméabilité de l'infrastructure et passage sous l'infrastructure.

## **23 – La vallée urbaine de l’Orge**

### Enjeux de préservation :

#### **L’aqueduc de la Vanne :**

Élément de patrimoine à Savigny-sur-Orge.

#### **Le fond de vallée et les espaces ouverts publics liés à l’eau**

Continuité des espaces ouverts de fond de vallée, depuis l’Arpajonnais jusqu’au siphon de l’aqueduc de la Vanne. Diversité et richesse des espaces de fond de vallée à la gestion de type « parc ».

Au nord de la vallée de l’Orge, continuité des espaces coupés par les infrastructures (la fourche du RER C, l’A 6, les routes et la zone d’activités sur la confluence).

#### **Les constructions sur les pentes :**

Densité des constructions, présence végétale. Hauteur des constructions, espaces publics dans les pentes et panoramas sur le fond de vallée.

### Enjeux de valorisation :

#### **Les relations des quartiers à l’espace du fond de vallée :**

Rapport entre les villes de la vallée et l’espace de l’Orge. A Saint-Michel-sur-Orge, la zone d’activités des Glaises coupe la ville du fond de vallée.

#### **Les centres urbains et les centres liés aux gares :**

Patrimoine historique. Saint-Michel-sur-Orge (centre de la gare lié au centre urbain), Sainte-Geneviève-des-Bois (actuellement, le quartier de la gare n’offre pas de centralité). Centralité, densité urbaine, relation avec les quartiers environnants.

### Enjeux de réhabilitation :

#### **La confluence de l’Yvette et de l’Orge :**

Un site complexe. La vallée de l’Orge brouillée par les coupures des infrastructures et des quartiers (grands ensembles, zones commerciales et quartiers pavillonnaires).

## **24 – La ville pavillonnaire de Sainte-Geneviève-des-Bois**

### Enjeux de préservation :

#### **L'aqueduc de la Vanne :**

Élément de patrimoine à Viry-Chatillon et Grigny.

#### **La spécificité de la ville pavillonnaire de Sainte-Geneviève-des-Bois :**

Ville construite sur une ancienne forêt (présence végétale, essences forestières).

#### **La place du Donjon de Sainte-Geneviève-des-Bois :**

Centre ancien, élément de patrimoine.

### Enjeux de valorisation :

#### **Les centralités des quartiers pavillonnaires :**

Création de nouveaux repères, spécificité, diversité et dessin des voies, renforcement de la densité autour des carrefours.

#### **Les centralités liées au gares :**

Gares RER de Sainte-Geneviève-des-Bois et de Saint-Michel-sur-Orge. Centralité et densité urbaine autour des gares. Relation avec les quartiers environnants.

### Enjeux de réhabilitation :

#### **La façade urbaine perçue depuis l'autoroute A 6.**

#### **Les relations entre les quartiers pavillonnaires et les grands ensembles :**

Les quartiers pavillonnaires et les grands ensembles du Bois des Roches (Saint-Michel-sur-Orge), des Aunettes (Sainte-Geneviève-des-Bois), le Buisson au Borgne et la Grande Borne (Viry-Chatillon et Grigny). Relations physiques et visuelles entre quartiers.

#### **Les coupures des infrastructures :**

A 6, N 445, Francilienne, RER C

## **25- La ville nouvelle d'Évry / Ris-Orangis**

Enjeux de valorisation :

**La relation de la ville nouvelle aux centres anciens et au coteau de la Seine, au travers de la N 7.**

**La centralité de la ville nouvelle :**

Les espaces publics, les coupures des infrastructures, les passages piétons au-dessus des voies, entre les différents espaces publics sur dalles.

**Les centralités des gares :**

Centralités potentielles autour des gares d'Évry-Courcouronnes, Ris-Orangis - Bois de l'Épine et Grigny.

Enjeux de réhabilitation :

**Les relations entre les quartiers monospécifiques :**

Relations entre les différents quartiers de grands ensembles, de zones d'activités et de nappes pavillonnaires.

**Les coupures des infrastructures :**

La N 7 est très peu franchissable dans la ville nouvelle. La N 449, la RD 93, le RER D, la RD 310 et la Francilienne, voies infranchissables, cernent la ville nouvelle.

Les passages sous ou au-dessus des infrastructures, les nombreux délaissés routiers.

**Les façades des zones d'activités perçues depuis les infrastructures.**

## **26 – Les pentes de l'Yvette**

### Enjeux de préservation :

#### **Lisière forestière de la forêt du rocher de Saulx :**

Qualité, richesse, complexité. Relations entre espaces boisés et espaces agricoles.

#### **L'agriculture maraîchère autour de Saulx-les-Chartreux et de Villiers-le-Bâcle. L'identité spécifique de cet espace agricole maraîcher :**

Variété et qualité des paysages. Enfrichement des terres agricoles au pied du rocher de Saulx.

#### **La rivière et le fond de vallée :**

Continuité des cheminements (notamment par rapport aux coupures des infrastructures), gestion et préservation des espaces ouverts (parcs, espaces agricoles et naturels). Perméabilité des tissus urbains à l'espace de la rivière. La friche de la Bretèche. Les ripisylves des ruisseaux affluents de l'Yvette.

#### **L'espace agricole des Blancs Manteaux :**

Liaison entre le Rocher de Saulx et la vallée de l'Yvette.

### Enjeux de valorisation :

#### **La butte Chaumont :**

Un belvédère potentiel qui n'offre aucune vue au sommet.

#### **Le bourg de Champlan :**

Son patrimoine architectural, son image historique.

#### **Le centre de Longjumeau :**

Le centre ancien, voie de faubourg de la N 20, la relation du centre-ville à l'espace de la rivière, le vis-à-vis de la ville de part et d'autre de l'Yvette.

#### **Le centre de Palaiseau :**

Centralité, densité urbaine, image historique, liaisons avec les quartiers environnants. La coupure de l'A 10.

#### **Le Rouillon à Ballainvilliers :**

Continuité du fil de l'eau, espaces publics dans la ville autour du ruisseau du Rouillon.

### Enjeux de réhabilitation :

#### **Les lisières urbaines :**

Imbrication du bâti et des espaces maraîchers. Image jardinée.

#### **Les zones d'activités des pentes de l'Yvette :**

ZA de Villebon-sur-Yvette, ZA de Longjumeau : implantation dans la paysage, gabarit des voies d'accès, qualité architecturale, les enseignes et le mobilier...

#### **Les coupures des infrastructures :**

l'A 10 (coupe la vallée de l'Yvette amont des pentes de l'Yvette), la N 20, le TGV et la RD 591. Perméabilité de ces infrastructures, passages sous et au-dessus des infrastructures, « façade » arrière des murs anti-bruit.

## **27 – Le plateau d’Orly**

### Enjeux de préservation :

#### **L’aqueduc de la Vanne :**

Élément de patrimoine et de repère dans la ville.

#### **Le petit quartier ancien de Chilly-Mazarin :**

Élément de patrimoine. Images, espaces publics.

### Enjeux de valorisation :

#### **La gestion des espaces agricoles dans l’emprise d’Aéroports de Paris :**

Spécificité, image (agricole, de pointe ). Porte d’entrée du département et de la région, vue depuis les avions.

#### **L’espace ouvert lié à l’aéroport :**

Usage urbain de cet espace (cheminements, piste cyclable...).

Lisières de cet espace, transparence des clôtures.

#### **La lisière urbaine de Chilly-Mazarin et de Morangis vers l’espace ouvert de l’aéroport :**

Relation entre espace bâti et espace ouvert. Lisière urbaine donnant sur la RD 118.

#### **Les centralités des nappes pavillonnaires :**

Diversité et dessin des voies, densité des carrefours, espaces publics, plantation des voies.

### Enjeux de réhabilitation :

#### **Les relations entre quartiers pavillonnaires, grand ensemble (le Noyer Renard), et la ZA des Templiers.**

#### **La coupure de l’A 6 :**

Passages sous l’infrastructure, vues au-dessus de l’autoroute, panorama sur la vallée de l’Yvette.

#### **L’image de la N 7 :**

Ses abords, son gabarit, son mobilier, ses façades urbaines.

Perméabilité de l’infrastructure, passages sous et sur l’infrastructure.

## **28 – Le plateau de Massy**

Enjeu de préservation :

### **Le centre urbain de Massy :**

Sa centralité, sa densité urbaine, ses relations avec les quartiers environnants.

Enjeux de valorisation :

### **La gare TGV de Massy et son quartier :**

Un centre à développer.

### **Les gares du RER C :**

Les gares de Massy - Verrières et Massy - Palaiseau, des centralités pour la ville ?

Enjeux de réhabilitation :

### **Les relations interquartiers :**

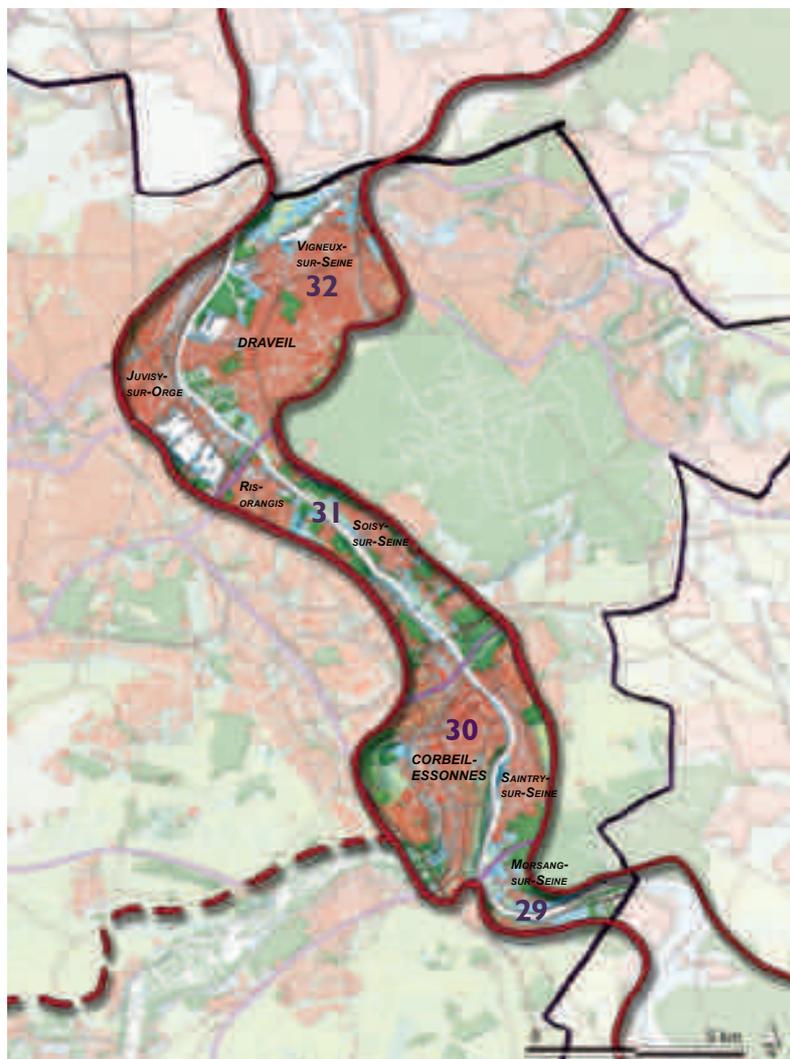
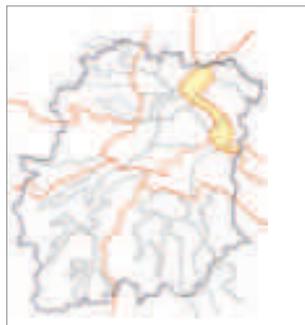
Relations physiques et visuelles entre les grands ensembles, le centre ville de Massy et les zones d'activités.

### **Les distances entre les infrastructures et les zones d'activités :**

Paysages perçus depuis les infrastructures. Façade urbaine des zones d'activités, recul sur la voie ? Des voies « parkway » ?

### **Les coupures des infrastructures :**

Territoire morcelé par les infrastructures routières et ferroviaires. Paysage des routes, marqué par les infrastructures et leurs délaissés. Territoire traversé. Circulation compliquée entre les différents quartiers.



### On distingue quatre unités de paysage en Centre-Essonne :

29. Le méandre de Morsang-sur-Seine
30. Le site de confluence de Seine - Essonne
31. La vallée de la Seine autour de Soisy-sur-Seine
32. La boucle de la Seine de Draveil

#### Les valeurs paysagères :

- Un territoire clairement identifié et délimité par des petits coteaux raides et continus (en dehors de la boucle intérieure de Vigneux-sur-Seine)
- Une covisibilité de coteau à coteau et de nombreux points de vue
- Un patrimoine riche de châteaux et de parcs sur les coteaux
- L'horizon boisé de la forêt de Sénart de la forêt de Rougeau
- Un relief spectaculaire du site urbanisé de la confluence

#### Essonne - Seine à Corbeil-Essonnes

- Une forte présence végétale en accompagnement de l'urbanisation dense des centres anciens accrochés sur les pentes
- Corbeil-Essonnes, une ville ancrée sur le fleuve
- De grands espaces naturels en fond de vallée, préservés mais discontinus,
- Quelques parcelles agricoles enclavées dans la plaine
- Quelques plans d'eau et parcs aménagés en fond de la vallée, activités de loisirs liées à l'eau (voile, aviron, ski nautique)



*Délimitée par ses coteaux raides et très végétalisés, la vallée de la Seine constitue un grand ensemble de paysages bien lisibles en Essonne.*



*Cas unique dans le département, la ville de Corbeil-Essonnes s'ancre de part et d'autre de la Seine et présente de véritables façades fluviales.*



*Les coteaux de la vallée de la Seine, bien qu'en majeure partie urbanisés, sont très plantés et offrent une image jardinée de qualité.*



*La vallée de la Seine, ses aires de loisirs et de promenade au bord de l'eau, sont des espaces de respiration pour la ville et ses habitants. Berges aménagées à Ris-Orangis.*



*Les espaces agricoles et naturels qui subsistent permettent de prendre la mesure de la vallée et contrastent de manière intéressante avec la ville (les Moinesses à Draveil et le coteau urbanisé de Grigny).*



*L'urbanisation par à-coups de la vallée de la Seine a donné lieu à des quartiers monospécifiques, qui communiquent peu entre eux. Le quartier des tours de la Croix-Blanche à Vigneux-sur-Seine jouxte le quartier pavillonnaire.*

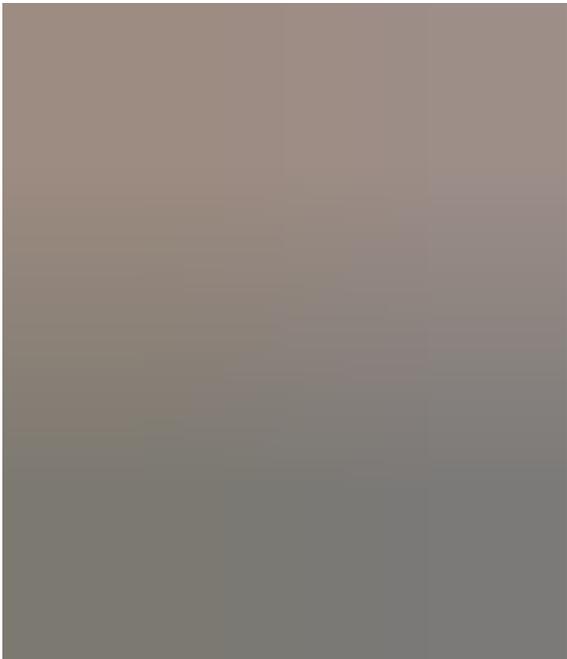


*Les lieux de confluence sont des sites stratégiques qui ont attiré les infrastructures et l'urbanisation. Ces espaces-clés pour la compréhension de la géographie sont désormais difficiles à identifier. Confluence de l'Yerres et de la Seine.*

### Les risques et les problèmes :

- Des zones industrielles le long du fleuve, coupant la ville de l'eau
- Des berges souvent dégradées et un fleuve pollué
- Très peu de façades urbaines sur le fleuve
- Des silhouettes de grands ensembles sur les lignes de crêtes qui «écrasent» le coteau
- Des quartiers urbanisés en grandes masses monospécifiques qui communiquent peu entre eux (grands ensembles, nappes pavillonnaires, zones d'activités)
- Des sites de confluences effacés par l'urbanisation et les infrastructures (Orge, Essonne et Yerres)
- De fortes coupures des infrastructures dans les quartiers urbanisés ou le long de la Seine : N 7, N 6, RER D et Francilienne
- Peu de franchissements de la Seine, effet de coupures entre la rive droite et la rive gauche

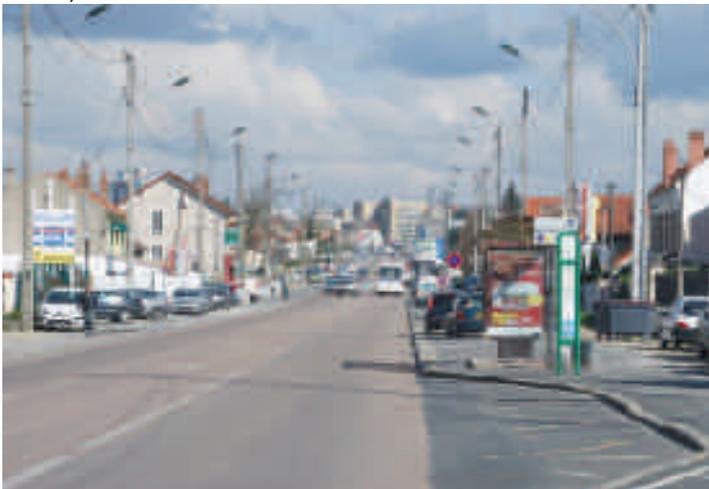
Rive gauche, plusieurs grands ensembles implantés en sommet de pente créent un problème d'échelle dans le paysage de la vallée de la Seine. Les barres et les tours d'Evry, de Grigny et des Tarterêts dominent la crête boisée et semblent «écraser» le coteau.



Les importantes zones industrielles développées dès le XIX<sup>ème</sup> siècle dans la vallée de la Seine coupent la ville de ses relations avec le fleuve (Ris-Orangis, Docks des Alcools).



Les relations entre la Seine et les villes implantées au bord du fleuve sont parfois difficiles. A Juvisy-sur-Orge, de hauts immeubles construits au bord de l'eau créent un front opaque qui coupe les liens entre l'espace de la Seine et la ville en profondeur.



Axe historique de la vallée de la Seine, la N 7 s'est constituée au fil des époques une véritable «écorce» construite et continue qui la prive de ses vues sur le grand paysage et sur le fleuve (Le Faubourg de Corbeil-Essonnes).



De nombreuses et importantes infrastructures routières et ferroviaires suivent le cours de la vallée de la Seine, créant une série de coupures urbaines entre le plateau et la vallée (RER à Evry).

---

## **29 – Le méandre de Morsang-sur-Seine**

Enjeux de préservation :

### **Les espaces agricoles de fond de vallée de Morsang-sur-Seine :**

Gestion et pérennité de ces espaces, cheminements dans l'espace agricole. Zones d'expansion des crues.

### **Les constructions dans les coteaux :**

Densité de construction des coteaux, forte présence boisée. Hauteur des constructions dans les pentes. Espaces publics, voies ouvertes sur le paysage, panoramas sur la vallée.

### **Enjeux de valorisation :**

L'accès au fond de vallée, les cheminements le long du fleuve.

Enjeu de valorisation :

**L'accès au fond de vallée, les cheminements le long du fleuve.**

---

### **30- Le site de confluence de Corbeil-Essonnes**

#### Enjeux de préservation :

##### **Les couronnes boisées des coteaux de l'Essonne et de la Seine :**

Crêtes boisées du cirque à Villabé, limites de la zone commerciale de Lisses-Courcouronnes (Ikéa). Panorama, cheminement sur la crête ? Ouverture sur la vallée de la Seine.

##### **Les espaces agricoles du cirque de Corbeil-Essonnes :**

Pérennité, gestion et accessibilité (cheminements) des espaces agricoles du cirque de l'Essonne (fond de vallée et pentes). Liaison avec le centre de Corbeil, passages sous le RER.

##### **Les espaces agricoles de la vallée de la Seine :**

Gestion et pérennité des espaces agricoles de fond de vallée (Saintry-sur-Seine). Cheminements.

#### Enjeux de valorisation :

##### **La rivière de l'Essonne dans la ville :**

Continuité, traversée.

##### **Les constructions sur les coteaux :**

Densité de construction des coteaux de l'Essonne et de la Seine, hauteur et volumétrie des constructions dans les pentes. Voies ouvertes sur le paysage, panoramas sur les vallées depuis l'espace public. Prégnance visuelle des grands ensembles sur la crête (Monconseil).

##### **Les centralités des gares :**

Les gares, des centralités potentielles. Gare de Corbeil-Essonnes, Essonnes - Robinson, Villabé et du Moulin Galant.

##### **Le centre ancien d'Essonnes :**

Ville construite autour de la Nationale 7. Porosité et urbanité de la voie, liaison avec la rivière. Passage de la rivière sous la N 7, parking au-dessus du passage de l'Essonne dans le centre ville.

##### **Le centre ancien de Corbeil :**

Ville construite sur la Seine. Façade urbaine de part et d'autre du fleuve. Relation entre les moulins, la place de l'hôtel de ville et le centre-ville.

##### **La relation entre la ville et la Seine :**

Porosité de la ville vers la Seine, passages et cheminements vers le fleuve. Cheminements continus et publics le long de l'eau Depuis les coteaux, vues sur la vallée de la Seine et sur le coteau opposé.

##### **La rivière Essonne et les espaces publics de fond de vallée :**

Continuité gestion, préservation et accessibilité du fil de l'eau. Ouverture des tissus urbains à l'espace de la rivière. La confluence de la Seine et de l'Essonne sous le moulin.

#### Enjeux de réhabilitation :

##### **La N 7 :**

Les abords de la nationale, sa porosité, son traitement. Le passage de l'Essonne. La perspective rectiligne, la vue du coteau à coteau dans le centre de Corbeil-Essonnes.

##### **Les relations interquartiers :**

Relation entre quartiers pavillonnaires, tissu urbain mixte, grands ensembles (les Tarterêts) et zones d'activités (ZA de la vallée de l'Essonne).

##### **Les coupures des infrastructures :**

Les voies de chemin de fer dans le cirque de l'Essonne. La coupure de la N 104 avec la ville nouvelle d'Evry. L' A 6 dans la vallée de l'Essonne.

## **31 – La vallée de la Seine autour de Soisy-sur-Seine**

### Enjeux de préservation :

#### **Le patrimoine architectural :**

Centres anciens et châteaux.

#### **L'espace ouvert patrimonial du château du Trousseau à Ris-Orangis :**

Son ouverture vers la vallée. Ses relations aux quartiers alentour.

#### **Les espaces boisés des coteaux et leur gestion :**

Les anciens parcs des châteaux (du Grand Bourg et du Petit Bourg, de Saint-Germain et de Saint-Pierre-du Perray notamment), et l'horizon boisé de la forêt de Sénart. L'accès à la forêt de Sénart, le domaine régional du Bois du Chardon.

#### **Les espaces agricoles et naturels en fond de vallée :**

Gestion et pérennité de ces espaces, cheminements. Continuité des espaces agricoles en rive droite. Zones d'expansion des crues. Le GR2.

#### **Les constructions des coteaux :**

Densité de construction des coteaux, forte présence boisée. Hauteur des constructions dans les pentes. Espaces publics, voies ouvertes sur le paysage, panoramas sur la vallée. La vue prégnante des grands ensembles sur les coteaux d'Évry et de Grigny.

### Enjeux de valorisation :

#### **La relation entre la ville et le fleuve :**

- Porosité de la ville vers la Seine, passages et cheminements vers le fleuve.
- Les cheminements continus au bord de l'eau.
- Les coupures entre les coteaux et la Seine : la ZA et la station d'épuration en fond de vallée à Corbeil- Essonnes, le RER C, les ZI en friche de Ris-Orangis.

### Enjeux de réhabilitation :

#### **La coupure de la Francilienne et les délaissés le long de la voie.**

#### **La RN 448 :**

Centralité à Soisy-sur-Seine, et faible coupure urbaine entre Soisy-sur-Seine et Champrosay et entre Soisy-sur-Seine et Etiolles.

## **32- La boucle de la Seine à Draveil**

### Enjeux de préservation :

#### **Les espaces agricoles et naturels et de loisirs de la plaine alluviale**

La confluence de la Seine et de l'Yerres.

Gestion et pérennité de ces espaces, usage urbain, accessibilité.

Zones d'expansion des crues.

Le Port aux Cerises (Draveil), Les étangs de Viry-Chatillon - Grigny, le petit Noisy (Vigneux-sur-Seine), Les Moinesses, la Coulette et le Port-aux-Malades (Draveil).

#### **Les lisières forestières :**

Relation entre espace boisé et espace bâti (Draveil, Vigneux-sur-Seine, Montgeron). Perméabilité des tissus urbains à la forêt, privatisation des lisières, cheminements le long de la forêt de Sénart.

#### **Les constructions des coteaux :**

##### **Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Grigny et Viry-Chatillon.**

Densité de construction des coteaux, présence végétale. Hauteur des constructions dans les pentes, espaces publics, voies ouvertes sur le paysage, panoramas. Les jardins familiaux des Blancs Manteaux à Viry-Chatillon, le Coteau des Vignes.

### Enjeux de valorisation :

#### **Les centres urbains et les gares :**

Relations des centres-villes et gares avec la Seine et les quartiers environnants.

#### **L'Orge dans le tissu urbain :**

Cheminements et espaces publics le long de l'Orge (fil de la rivière partiellement privatisé).

#### **Les centralités des quartiers pavillonnaires :**

Repères, spécificité, diversité et dessin des voies, densité des carrefours.

### Enjeux de réhabilitation :

#### **Les confluences de l'Orge et de la Seine dans les zones industrielles :**

Mise à jour du site de la confluence, espace public.

Les liaisons de la ville au fleuve :

- Porosité des tissus urbains. Passages, cheminements vers le fleuve, usage urbain des bords de l'eau.

- Coupures entre la ville et la Seine : gare de triage de Juvisy-sur-Orge, zones industrielles du fond de vallée, nationale 7. Les traversées du fleuve (ponts) : Draveil et Villeneuve-Saint-Georges.

#### **Les relations entre les quartiers pavillonnaires et les grands ensembles :**

Le quartier pavillonnaire de Draveil - Vigneux-sur-Seine - Montgeron et les grands ensembles des Bergeries et de Villiers (Draveil), de la Croix Blanche (Vigneux-sur-Seine) et de la prairie de l'Oly (Vigneux-sur-Seine - Montgeron). La résidence Mozart (Athis-Mons) et les quartiers pavillonnaires des coteaux. Relations physiques entre quartiers.

#### **Les coupures des infrastructures :**

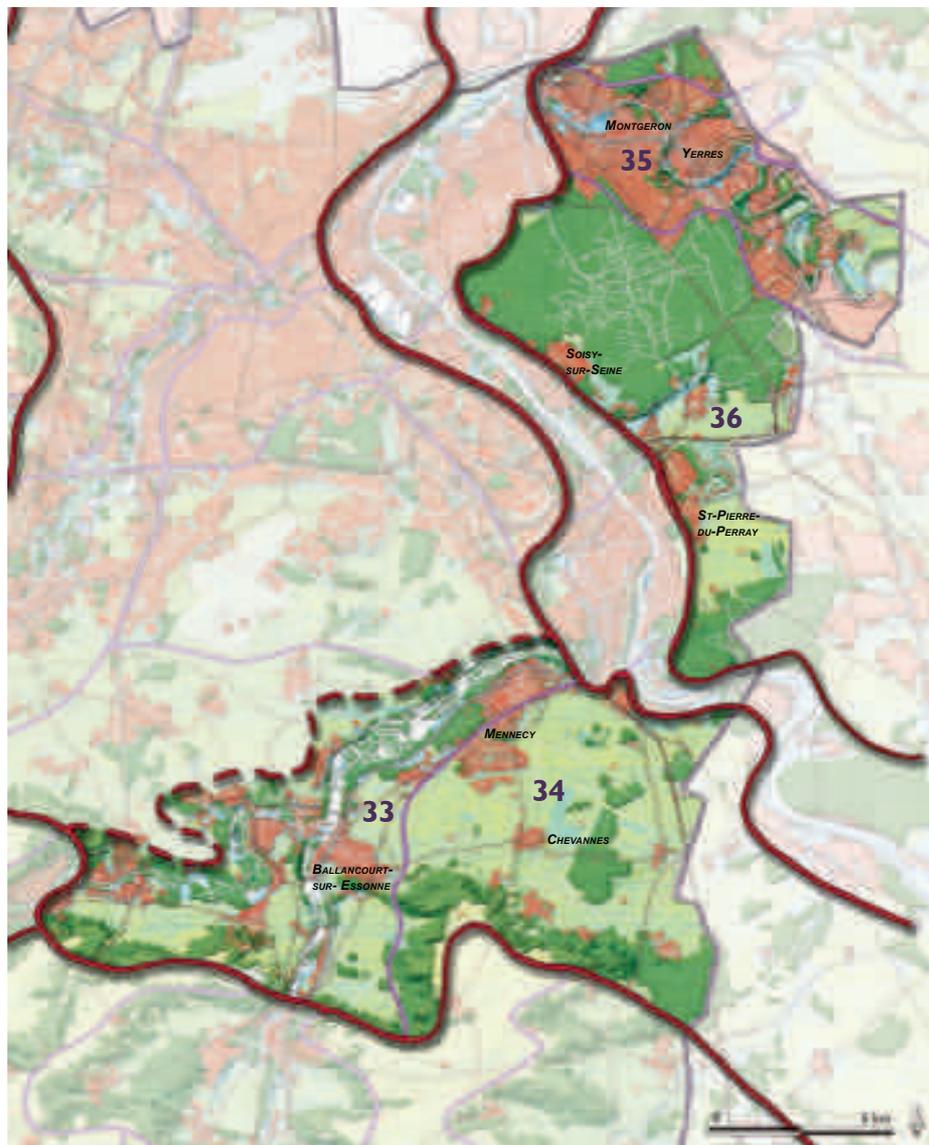
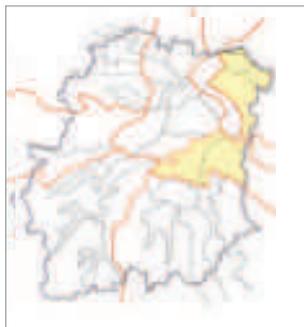
La N 6, coupure dans la ville.

La N 7 et la zone industrielle entre Viry-Chatillon et Ris-Orangis, coupure avec le fleuve.

Le RER D à Vigneux-sur-Seine, la gare de triage et la zone industrielle de Juvisy-sur-Orge et d'Athis-Mons, coupure entre les quartiers et la Seine.

#### **La zone industrielle en bord de Seine :**

Reconversion, friche.



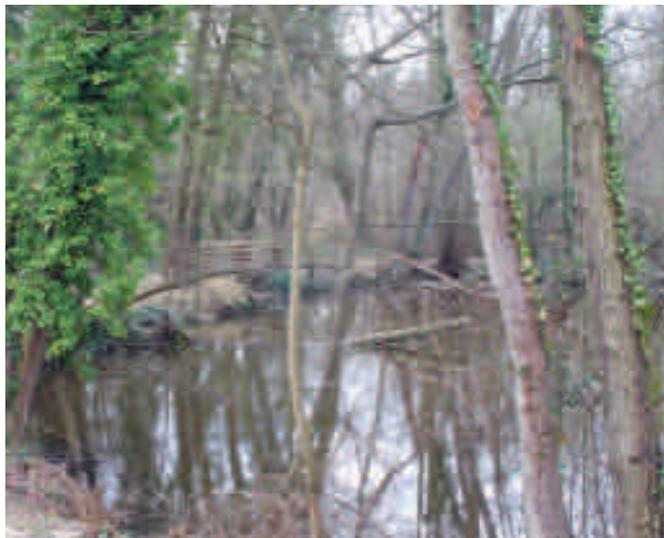
### On distingue quatre unités de paysage dans la Brie :

33. Les basses vallées de l'Essonne et de la Juine
34. Le plateau de Chevannes
35. La vallée de l'Yerres
36. Le plateau de Sénart

### Les valeurs paysagères :

- De grands plateaux uniformes, creusés par les vallées de l'Yerres et de l'Essonne. Début de la Brie agricole
- De vastes étendues agricoles en openfield, des horizons lointains
- Un horizon boisé des coteaux du rebord de la Beauce sur le plateau de Chevannes
- Une urbanisation dense de la vallée de l'Yerres mais une présence végétale très forte : une vallée jardinée
- Un patrimoine architectural et urbain très riche dans la vallée de l'Yerres
- Des espaces naturels de grande qualité dans les marais de l'Essonne et de la Juine ( la plus grande zone humide du département)
- Les vastes méandres de la vallée de l'Yerres
- La forêt de Sénart, un immense espace boisé urbain

Aux limites sud et est de la Brie, l'espace urbanisé cède peu à peu la place à de vastes espaces cultivés en openfield, comme ici dans le fond de la vallée de l'Yerres à Boussy-Saint-Antoine.



Les Marais de l'Essonne, élément de patrimoine naturel à Echarcon.



La forêt de Sénart occupe un large territoire au sein de la Brie essonnoise et constitue un espace de nature précieux dans un contexte très urbanisé (Tigery).



Le centre-ville rénové de Yerres offre une vraie centralité. La vallée, lieu de villégiature dès le XVII<sup>ème</sup> siècle, bénéficie d'un important patrimoine.



Les fonds de vallées offrent des espaces de qualité. Aménagement des berges de l'Yerres à Brunoy.



*Une limite de ville brutale : loin de s'enrichir de leur relation avec l'espace agricole, les nouveaux quartiers ont tendance à lui tourner le dos. Les lotissements de Saint-Pierre-du-Perray en constituent le parfait exemple.*



*Au second plan, les boisements des marais de l'Essonne à Echarcon. La vallée de l'Essonne, très boisée, est totalement refermée dans sa partie aval. D'importants travaux de débroussaillage sont en cours.*

### Les risques et les problèmes :

- Une urbanisation qui gagne sur les plateaux par grands lotissements, lisières urbaines peu valorisées
- La ville nouvelle de Sénart : un urbanisme qui donne assez peu l'image d'une ville
- Des paysages agricoles entrecoupés par des extensions urbaines et des infrastructures
- Une continuité forestière fragile des forêts de Sénart et de Rougeau avec l'Allée Royale
- Une urbanisation par quartiers en grande masse monospécifique qui communiquent peu entre eux (grands ensembles, nappes pavillonnaires, zones d'activités)
- Des lisières forestières de la forêt de Sénart presque entièrement cernées d'urbanisation
- Le site de la confluence de la Juine et de l'Essonne : un accès impossible
- Des boisements qui referment la vallée de l'Essonne
- Une image très routière des infrastructures des plateaux
- Coupures des infrastructures : la Francilienne, la N 6, l'A 6 et le RER D dans la vallée de l'Yerres

En cours d'extension, la ville nouvelle de Sénart se développe sur le plateau agricole. Les limites urbaines, même si elles sont provisoires, ne semblent jamais prendre en compte les relations ou les transitions avec l'espace agricole. Les «deux mondes» se font face sans regard l'un pour l'autre. Ces étapes transitoires de l'extension de la ville dévalorisent l'espace agricole (Saint-Pierre-du-Perray).



Le passage de la N 6 en parallèle de la vallée de l'Yerres accentue la coupure urbaine entre les différents quartiers. A Montgeron, la nationale et ses hauts murs anti-bruit, près du grand ensemble de la prairie de l'Oly.



Les abords de la forêt de Sénart ne sont pas valorisés et n'offrent pas de vraie place aux circulations douces. Les lotissements s'étendent jusqu'à la lisière de la forêt sur la majeure partie de son pourtour.

---

### **33 – Les basses vallées de l’Essonne et de la Juine**

#### Enjeux de préservation :

##### **Les espaces agricoles sur le haut des pentes de la vallée :**

Mise en relation des espaces du plateau, des coteaux et du fond de vallée ; ouverture visuelle sur le fond de vallée.

##### **Les cours d’eau et les milieux naturels du fond de vallée :**

Milieux humides, marais, étangs, forêts humides, canaux, biefs, ouvrages hydrauliques. Accessibilité, accueil du public et cheminements, préservation de la nature.

##### **L’aqueduc de la Vanne, élément de patrimoine.**

##### **Les voies qui traversent la vallée :**

Panoramas depuis les voies d’accès à la basse vallée de l’Essonne. RD 153, voie-paysage dans la descente de Montauger. Petit gabarit des routes (route d’Echarcon à Mennecey, route du moulin d’Ormoy, route de Saint-Vrain et route d’Itteville à Ballancourt-sur-Essonne).

#### Enjeux de valorisation :

##### **Le fond de vallée, très boisé et clôturé :**

Localement, ouverture et praticabilité du fond de vallée. Valorisation du réseau hydraulique spécifique de la vallée. Liaison entre les différents aménagements du fond de vallée (bases de loisirs, campings, étangs...). Ouverture visuelle depuis le parc de Villeroy.

##### **Les relations entre Ormoy-Mennecey et le fond de vallée :**

Les accès depuis les centres urbains, les ouvertures visuelles (notamment depuis le parc de Villeroy).

#### Enjeu de réhabilitation :

##### **L’urbanisation de la confluence de l’Essonne et de la Juine :**

Itteville, Saint-Vrain, Vert-le-Petit et Ballancourt-sur-Essonne : urbanisation le long des voies, rendant l’eau et le fond de vallée peu accessibles. La ZA du Bouchet, zone fermée au public est implantée au niveau de la confluence.

---

## **34 – Le plateau de Chevannes** **(la Brie agricole du plateau de Chevannes)**

Enjeux de préservation :

### **Les coteaux boisés du plateau de Beauce :**

Les lisières forestières, les relations entre espace agricole et espace boisé.

### **L'aqueduc de la Vanne, élément de patrimoine :**

A Champcueil, Chevannes et Mennecy.

### **L'espace agricole :**

Intérêt paysager, taille des exploitations et pérennité des espaces agricoles. Les fermes isolées.

### **La RD 153 franchissant le coteau boisé et ouvrant sur les paysages du Centre-Essonne et de la Brie :**

Dégagement visuel.

Enjeu de valorisation :

### **Les routes du plateau agricole :**

RD 74, RD 948, N 191. Plantation des voies, gabarit, mobilier (ronds points, échangeurs, 4 voies).

Enjeu de réhabilitation :

### **Les lisières urbaines :**

Relation entre espace bâti et espace cultivé (lotissement sur le plateau à Mennecy, zones d'activités de Montvrain, du Plessis-Chênet et du Coudray-Montceaux).

## **35 - La vallée de l'Yerres**

Enjeux de préservation :

### **Les constructions des coteaux :**

Densité des constructions et présence végétale (image très jardinée des coteaux de l'Yerres). Hauteur des constructions, panoramas sur la vallée et espaces publics.

### **Le patrimoine architectural :**

Châteaux, centres anciens, églises, villas.

Enjeux de valorisation :

### **Les centralités des villes :**

Les centres villes sont difficiles à distinguer dans le tissu urbain de la vallée (Crosne, Brunoy et Mongeron - le centre de Yerres, qui a fait l'objet d'une restructuration, est plus facilement identifiable -).

### **Les centralités des gares :**

Montgeron-Crosne, Yerres et Boussy-Saint-Antoine.  
Centralité et densité urbaine des quartiers des gares.

### **La rivière et le fond de vallée de l'Yerres :**

- Continuité, gestion, valorisation et accessibilité des espaces ouverts de fond de vallée (parcs et espaces agricoles).
- Gestion des boisements.
- Perméabilité des tissus urbains et des centres-villes à l'espace du fond de vallée.
- Mise en relation des quartiers de part et d'autre de la rivière, passerelles, ponts.
- Cheminement public et continu en fond de vallée.

### **La confluence de l'Yerres et du Réveillon à Brunoy :**

Noeud routier, espace très confus. Le patrimoine de l'Abbaye.

## **36 - Le plateau de Sénart**

### Enjeux de préservation :

#### **Les forêts de Sénart et de Rougeau :**

L'accueil et l'accès du public (parkings, signalétique, voies d'accès et espaces d'accueil).

#### **L'Allée Royale, liaison entre les forêts de Sénart et de Rougeau :**

Un élément de patrimoine.

#### **L'espace agricole :**

Unité et pérennité des exploitations (espace agricole morcelé par les extensions de la ville nouvelle et les infrastructures).  
Zones agricoles enclavées.

#### **Les lisières forestières :**

Relation entre le boisement et l'espace agricole, ainsi que l'espace bâti (perméabilité des tissus urbains à l'influence de la forêt, privatisation des lisières, cheminements discontinus en bord de forêt de Sénart).

### Enjeux de valorisation :

#### **Les routes du plateau :**

Gabarit, mobilier (ronds points, échangeurs, 4 voies...).

### Enjeux de réhabilitation :

#### **Les lisières urbaines :**

Relation entre les espaces agricoles et naturels et l'espace construit.

#### **Les coupures des infrastructures :**

Coupures de l'espace agricole et de l'espace construit générées par la Francilienne, l'A 5, la D 33 et leurs échangeurs.

#### **Les relations entre les quartiers :**

Pas de relations entre les différents quartiers de lotissements.

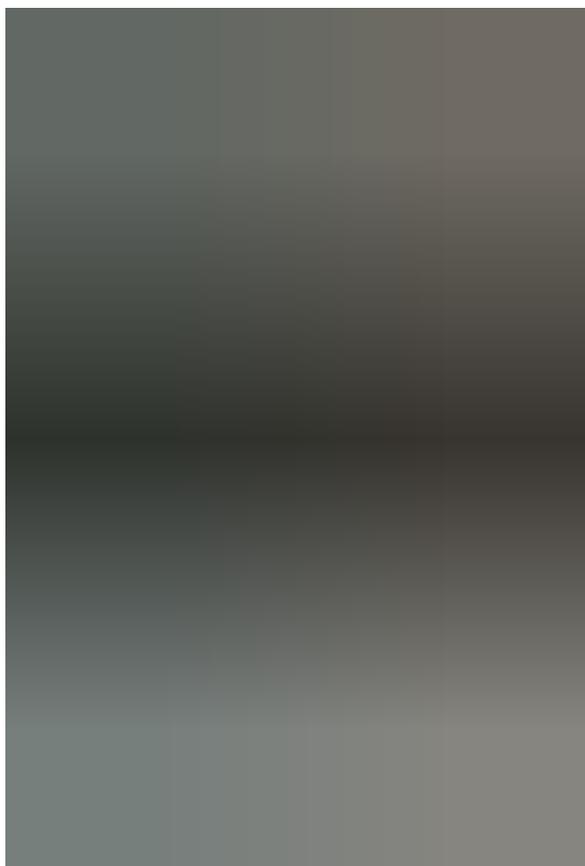
#### **Les centres de Saint-Germain-les-Corbeil et de Corbeil-Essonnes :**

Centralité, densité urbaine, relation aux quartiers environnants.

## 2 - SYNTHÈSE ILLUSTRÉE SUR LES VALEURS PAYSAGÈRES-CLEFS DU DÉPARTEMENT

En synthèse de ces grands paysages, on peut distinguer 7 thèmes qui font les valeurs paysagères du département de l'Essonne, que nous présentons par des illustrations imagées.

### I - LES AMBIANCES DE RIVIÈRES ET LES USAGES LIÉS À L'EAU



Moigny-sur-École - l'École (le Gâtinais)



Méréville - la Juine (la Beauce)



Buno-Bonnevaux - l'Essonne (le Gâtinais)



Saint-Cyr-sur-Dourdan - la Rémarde (la Rémarde et l'Orge)

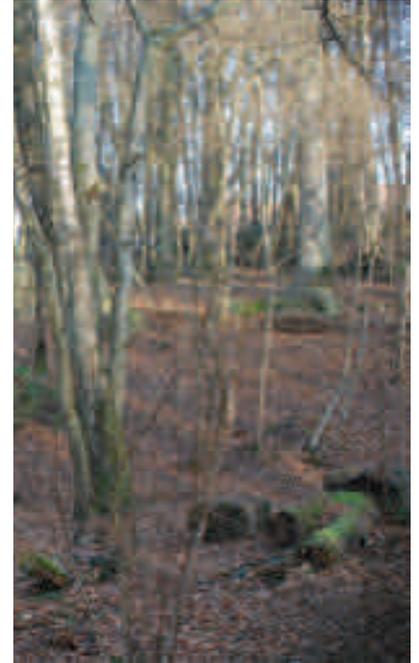


Chalou-Moulineux - la Chalouette (la Beauce)

## 2 - LES BOISEMENTS, LES MASSIFS FORESTIERS ET LES REPÈRES



*Chalou-Moulineux (la Beauce)*



*Villeconin (la Beauce)*



*Boigneville (le Gâtinais)*



*Saint-Sulpice-de-Favières (la Beauce)*



*Gif-sur-Yvette - Chevry (le Hurepoix)*

### 3 - LES GRANDS ESPACES AGRICOLES



Mespuits (le Gâtinais)



Gometz-la-Ville (le Hurepoix)



Estouches (la Beauce)



Mespuits (le Gâtinais)



Boullay-les-Troux (le Hurepoix)

## 4 - LES PARCELLES AGRICOLES AU COEUR DE L'URBANISATION



Saulx-les-Chartreux (le Centre Essonne)



igny (le Hurepoix)



Varenes-Jarcy (la Brie)



Villebon-sur-Yvette (le Centre Essonne)

## 5 - LES VALLÉES RURALES



*Chalou-Moulineux (la Beauce)*



*Chalou-Moulineux (la Beauce)*



*Chalou-Moulineux (la Beauce)*



*Bièvres (le Hurepoix)*



*Sermaise (la Rémarde et l'Orge)*



*Vauhallan (le Hurepoix)*

## 6 - LES COTEAUX HABITÉS JARDINÉS



Savigny-sur-Orge (la vallée de la Seine)



Juvisy-sur-Orge (la vallée de la Seine)



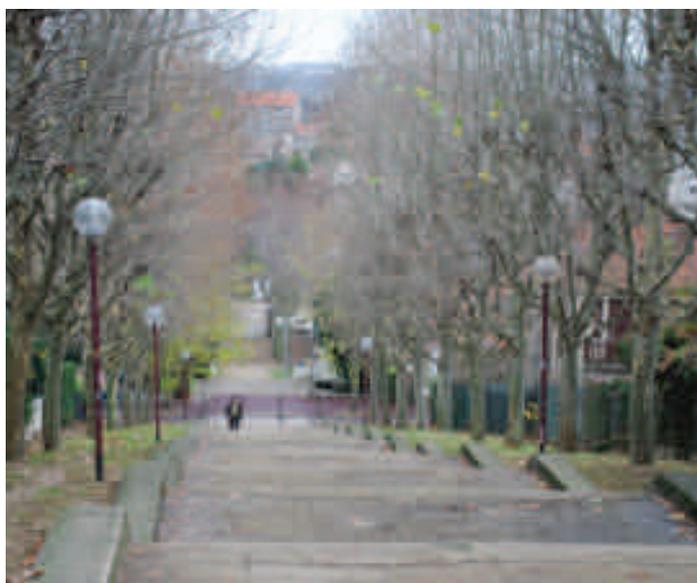
Savigny-sur-Orge (la vallée de la Seine)



Athis-Mons (la vallée de la Seine)



Savigny-sur-Orge (la vallée de la Seine)



Juvisy-sur-Orge (la vallée de la Seine)

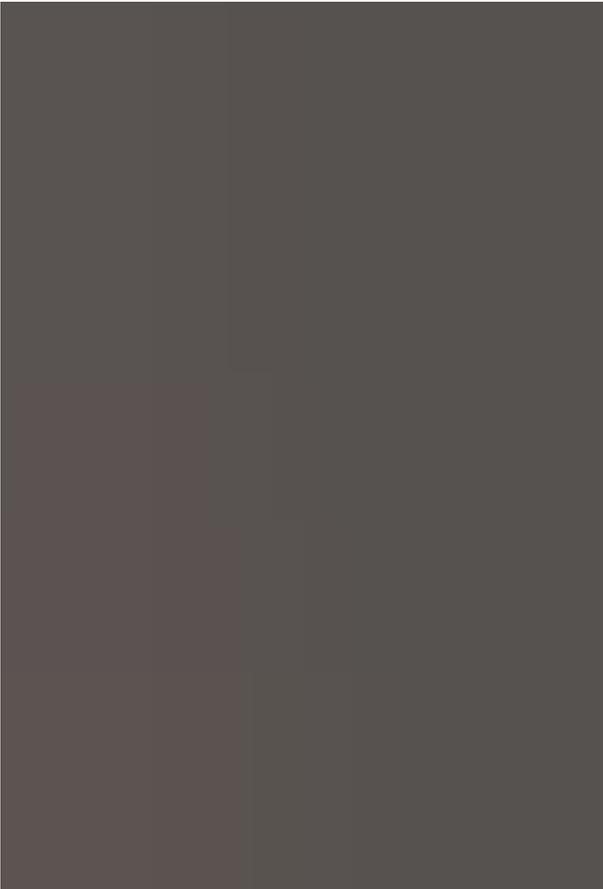
## 7 - LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN



*Château de Courances (le Gâtinais)*



*Château de Villeconin (la Beauce)*



*Château de Farcheville-Bouville (le Gâtinais)*



*Eglise de Richarville (la Beauce)*



*Château de Mesnil-Voysin à Bouray-sur-Juine (la Beauce)*



*Halles de Méréville (la Beauce)*



*Acqueduc de la Vanne à Viry-Chatillon (le Centre Essonne)*



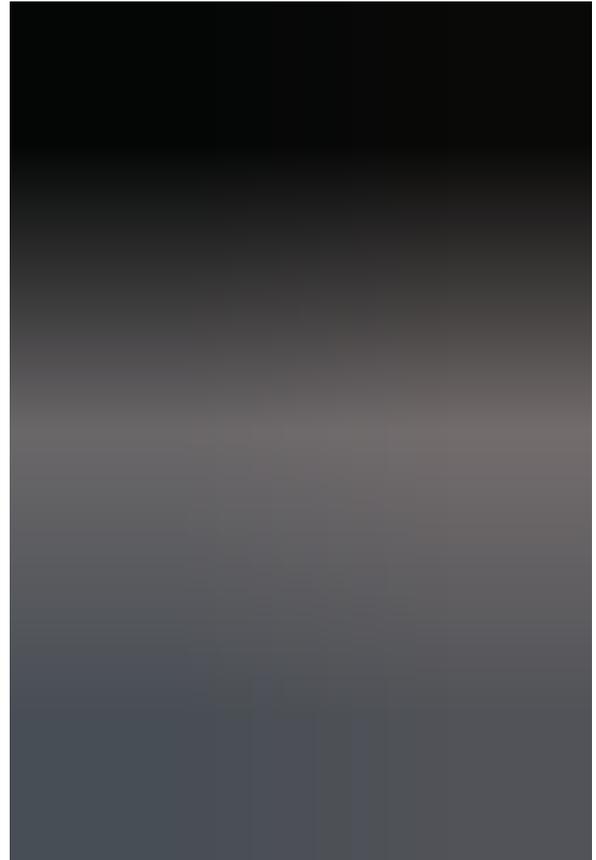
*Château de Morsang-sur-Orge (le Centre Essonne)*



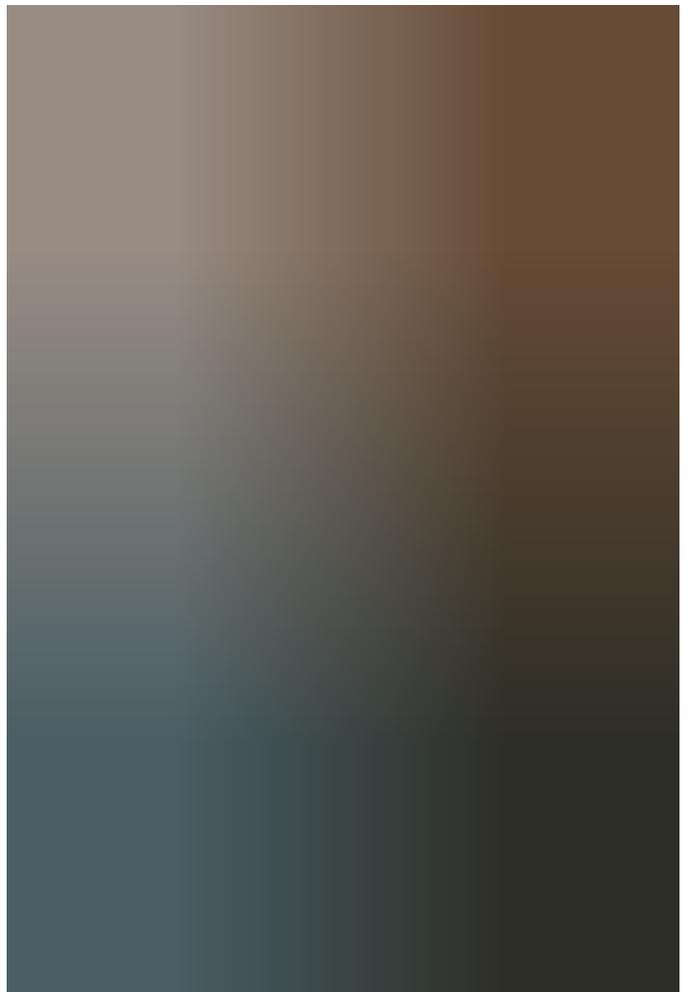
*Château du Marais, le Val-Saint-Germain (la Rémarde et l'Orge)*



*Saint-Cyr-sous-Dourdan (la Rémarde et l'Orge)*



*Halles de Milly-la-Forêt (le Gâtinais)*



*Eglise de Saint-Maurice-Montcouronne (la Rémarde et l'Orge)*

### 3 - SYNTHÈSE ILLUSTRÉE SUR LES RISQUES ET LES PROBLÈMES DE PAYSAGE

---

#### I - LES EXTENSIONS URBAINES SUR LES PLATEAUX AGRICOLES



*Des quartiers de maisons individuelles qui consomment de grandes surfaces agricoles sans entretenir de relations -physiques ou visuelles - avec l'espace ouvert. (Bondoufle, le Centre Essonne)*



*Une limite de ville non valorisée au contact des espaces agricoles (Paray-Vieille-Poste, le Centre Essonne)*



*Des espaces agricoles en sursis, en attendant la prochaine opération de lotissement. Le mobilier urbain est déjà installé. (Saint-Pierre-du-Perray, la Brie)*

## 2 -L'ÉTALEMENT URBAIN LE LONG DES ROUTES DES VALLÉES



*Des constructions éparses le long des routes qui colonisent et mitent l'espace agricole. (Prunay-sur-Essonne, le Gâtinais)*



*Constructions en continu le long de la RD 49, allongeant les villages indéfiniment dans les vallées. (Saclas, la Beauce)*

### 3 -LES CÉSURES ET LES COUPURES ENTRE QUARTIERS



*Rupture d'échelle et rupture de continuité physique entre des opérations immobilières d'un même quartier.  
(Chilly-Mazarin, le Centre Essonne)*



*Impasse volontaire entre deux lotissements. Une rupture de la continuité urbaine qui empêche la mixité des habitants et des fonctions.  
(Limite de Morangis et de Savigny-sur-Orge, le Centre Essonne)*

#### 4 - LES ESPACES PUBLICS URBAINS ENGLUÉS SOUS LES VOITURES



*Encombrement de voitures en circulation et en stationnement dans un centre ancien. Les piétons n'ont plus de place pour se déplacer.  
(Linaz, le Centre Essonne)*



*Des espaces publics entièrement voués à la voiture, Les trottoirs sont ici encombrés de mobiliers divers !  
(RN 7 à Paray-Vieille-Poste, le Centre Essonne)*

## 5 - LA DILATATION DES ESPACES AGRICOLES

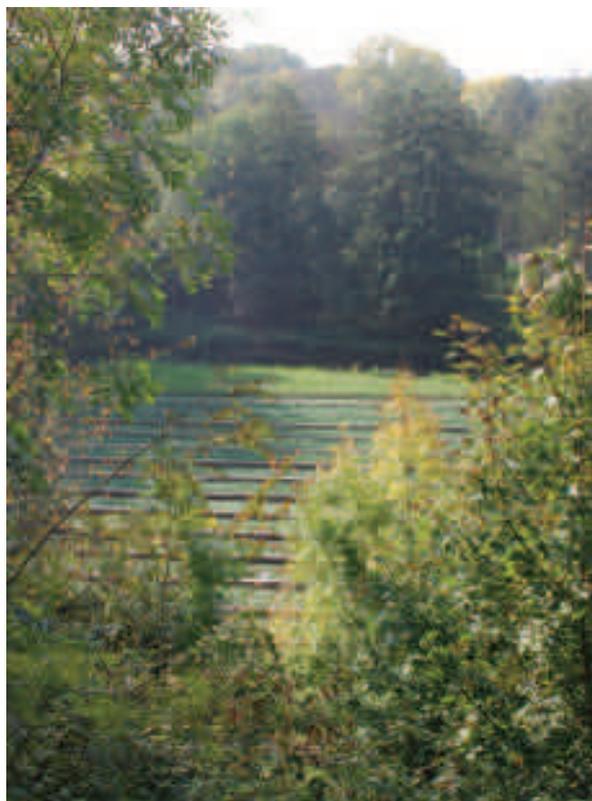


*Les parcelles cultivées s'étendent à perte de vue, sans autre échelle que celle du tracteur. Des espaces peu propices aux promeneurs.  
(Maise, le Gâtinais)*



*Aucune structure végétale ne vient animer les limites des parcelles, ni diminuer l'impact des infrastructures électriques du plateau de Saclay.  
(Villiers-le-Bâcle, le Hurepoix)*

## 6 - LA DISPARITION DES SPÉCIFICITÉS AGRICOLES



*Les cressonnières, une production agricole spécifique du département mais qui se fait de plus en plus rare. (Fontaine-la-Rivière, la Beauce)*



*De nombreux vergers sont aujourd'hui en friche sur les pentes ensoleillées des coteaux. (Ormoy-la-Rivière, la Beauce)*

## 7 -LA DISPARITION DES CONTINUITÉS D'ESPACES NATURELS DANS LES VALLÉES



Les sites de confluence des rivières de l'Essonne ont trop souvent été envahis par des constructions disparates et des infrastructures routières et ferroviaires. (Confluence de l'Yvette et de l'Orge entre Villemoisson-sur-Orge et Savigny-sur-Orge, le Centre Essonne)



En milieu urbain, les rivières prennent des allures de caniveaux géants, lorsqu'elles ne sont pas busées. Aucun chemin public n'accompagne le cours d'eau. (L'Orge à Viry-Chatillon, le Centre Essonne)

## 8 - LA PRIVATISATION DES FORETS URBAINES PAR LE BÂTI



*Des lisières forestières peu soignées en raison de la confidentialité et l'étroitesse de la petite rue qui borde le massif. C'est pourtant une des entrées principales des 3 500 hectares de boisements. Le week-end, la rue est remplie de véhicules.  
(Forêt de Sénart à Draveil, la Brie)*

## 9 -LES COUPURES DES INFRASTRUCTURES



Les grandes routes comme la RN 20 ou la RN 7 forment de véritables coupures physiques dans le territoire, obligeant les riverains à des détours complexes et peu attrayants : échangeurs ou passages souterrains. (RN 20 à Leuville-sur-Orge, le Centre Essonne)

## 10 - L'IMAGE DES ROUTES ET LES DÉVIATIONS DES VILLAGES



*Les grandes routes lorsqu'elles traversent des sites urbains, dévalorisent souvent par leurs nuisances l'espace public et les maisons riveraines. Redonner une place aux piétons et retrouver des façades de qualité n'est pourtant pas incompatible avec une densité de trafic. Certains boulevards parisiens comptent des densités de véhicules bien supérieures à celles de la Nationale 20, et leur image reste pourtant urbaine et non routière. (RN 20 à La Ville-du-Bois, le Centre Essonne)*





## IV - LES DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION ET DE TRANSFORMATION DES TERRITOIRES

# I - LA PERCEPTION DES PAYSAGES AU TRAVERS DE LA LITTÉRATURE ET DE L'ICONOGRAPHIE - UN REGARD QUI ÉVOLUE AU FIL DES SIÈCLES

---

Il ne s'agit pas ici de broser l'histoire exhaustive de la représentation des paysages de l'Essonne. Ce chapitre, fruit d'une brève recherche en archives, tente de montrer qu'au travers de regards de peintres, écrivains et de voyageurs, le paysage « culturel » évolue, mais fixe aussi des valeurs qui semblent pérennes.

Dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, l'Essonne est décrit comme un territoire traversé, entrevu au cours de trajets vers des destinations plus lointaines. Dans les récits de voyage de Jérôme Lippomano (XVI<sup>ème</sup> siècle), Just Zinzerling (XVII<sup>ème</sup> siècle) et Jean de la Fontaine (XVII<sup>ème</sup> siècle), les auteurs ne s'attardent pas et donnent une image plutôt négative du paysage de Beauce au Sud du département.

- Jérôme Lippomano (1577), voyage de Jérôme Lippomano, ambassadeur de Venise en France en 1577, par son secrétaire

(à propos d'Etampes) :

« La ville est grande, quoiqu'elle ne s'étende pas trop en largeur ; sa longueur est d'un mille. Mais elle est dévastée et ruinée par la rage des Huguenots ; on voit les églises, les tours, et les autres édifices démantelés. Il en est de même de toutes les églises de cette partie de la France, depuis Etampes jusqu'à Orléans.

Le sol de Beauce, que l'on appelle basse, est si argileux que, depuis Paris jusqu'à Orléans, dans l'espace de trente-six lieues, il a fallu paver tout le chemin, sans quoi il n'y aurait pas assez de chevaux pour tirer les charrettes de la boue pendant l'hiver. Ce pays abonde en froment et en vin. ».

- Just Zinzerling (1612-1616), Voyage dans la vieille France, avec une excursion en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Suisse et en Savoie :

« La ville d'Etampes te recevra ensuite. Elle possède le titre de duché (...). En poursuivant ta route, tu rencontreras des lieux moins remarquables : Angerville, Thoury, Artenay, et enfin, après un long chemin entre des vignobles et des vergers, tu trouveras Orléans. ».

- Jean de la Fontaine (1663), voyage de Paris en Limousin :

« Enfin nous regardâmes avec pitié les faubourgs d'Etampes. Imaginez-vous une suite de maisons sans toits, sans fenêtres, percées de tous les côtés : il n'y a rien de plus laid et de plus hideux. (...) le lendemain nous traversâmes la Beauce, pays ennuyeux, et qui, outre l'inclination que j'ai à dormir, nous en fournissait un très beau sujet. »

Aujourd'hui, l'Essonne est un territoire traversé quotidiennement par des milliers de voyageurs en train ou en voiture. Une enquête sur leur perception du paysage serait instructive pour savoir quelle est l'image que véhicule le département.

Dès le XVIIIème siècle, les vallées de l'Essonne vont devenir attractives pour les riches citadins. En empruntant les routes de Chartres, d'Orléans ou de Fontainebleau, la noblesse et la bourgeoisie découvrent les charmes des coteaux de Seine ou de ses affluents et y font construire de somptueuses demeures accompagnées de parcs.

Deux témoignages du XVIIIème siècle illustrent l'intérêt que portait la noblesse sur le site de la vallée de la Seine où déjà de nombreuses demeures sont implantées, profitant de la pente des coteaux pour aménager des jardins en terrasses s'ouvrant sur la Seine. Marc Antoine Laugier, Jésuite, décrit dans « Observations sur l'architecture » en 1765 : « ...*Que d'heureux accidents dans les jardins en pente vers la rivière, où la belle nature n'aurait eu besoin que d'un peu d'Art pour étaler mille grâces et faire naître partout le plaisir. La Seine en face et faisant canal presque depuis Corbeil, aurait joué un nouvel enchantement à toutes les autres merveilles. Le contraste des plaines et des coteaux aurait présenté dans cet endroit délicieux le tableau le plus frappant et la scène la plus magnifique...* »

Mr Dezallier publie la même année un « Voyage pittoresque des environs de Paris » où il décrit les nombreuses propriétés de la noblesse qui jalonnent les coteaux de la Seine et de ses vallées affluentes : «...*L'heureuse situation d'Athis en fait presque tout le mérite : l'art y est entré pour peu de chose, la nature a tout fait...*», «...*(Chilly-Mazarin) La terrasse sur la gauche du château est fort belle, et l'oeil y jouit des plus agréables points de vue. Le village de Longjumeau y forme un tableau très varié, et le canal qui borde le jardin enrichit infiniment ce coup d'oeil.*».

Cent ans plus tard, les guides itinéraires de Paris à Bordeaux publiés en 1855 font une description très détaillée de toutes les grandes demeures desservies par le train

---

de Paris à Orléans en passant par Corbeil. Moléri y décrit abondamment les paysages verdoyants des vallées, jalonnés de villages accrochés aux pentes et de nombreux parcs et châteaux s'ouvrant sur les vallées : « *C'est à Juvisy que l'on vient reprendre la route d'Orléans. Là se dessinent de ravissants paysages : à droite, des coteaux et des vignes ; à gauche, des prairies, des peupliers, une petite rivière qui serpente, de jolies villas et un riant village : Savigny-sur-Orge...* ».

Au XIX<sup>e</sup> siècle également, dans son « guide des promenades et excursions dans les environs de Paris », Martin Alexis ne se lasse pas de chanter le paysage des vallées de l'Yerres, de la Juine ou de l'Essonne. L'auteur s'émerveille d'une campagne préservée, d'un paysage « *pittoresque* » qui s'attache à son patrimoine riche en châteaux et en belles églises.

Si Stendhal qui entreprend vers 1830 un grand voyage en France qu'il intitulera « Mémoires d'un touriste » ne fait pas un récit très flatteur de son passage entre Verrières et Essonnes, seule la vallée de la Seine semble digne de retenir son attention : « *C'est à Essonnes que Napoléon fut trahi en 1814. Avant d'arriver à Fontainebleau, il est un endroit, un seul, où le paysage mérite qu'on le regarde. C'est au moment où l'on aperçoit tout à coup la Seine qui coule à deux cent pieds au-dessous de la route. La vallée est à gauche, et formée par un coteau boisé au sommet duquel se trouve le voyageur. Mais hélas ! Il n'y a point de ces vieux ormeaux de deux siècles si respectables, comme en Angleterre. Ce malheur, qui ôte de la profondeur à la sensation donnée par les paysages, est général en France. Dès qu'un paysan voit un grand arbre, il songe à le vendre six Louis.* »

Nombreux sont les écrivains du XIX<sup>e</sup> qui vont louer les charmes des vallées au sud de Paris. Beaucoup

même séjourneront dans l'Essonne au moins pendant la belle saison : Victor Hugo à Bièvres, George Sand à Palaiseau, Eugène Delacroix à Sénart et Alphonse Daudet à Draveil. Tous s'installent dans les vallées. Leurs écrits traduisent la sensation d'intimité et de calme en comparaison de l'agitation parisienne, protégé dans un écrin de verdure dont les limites se dessinent au sommet des coteaux : « *...la vue de ce joli paysage...; il est toujours joli et par moment, il est splendide. C'est pourtant une petite vue, peu variée, une nature bocagère dont le caractère principal est la sérénité et la douceur...J'aime les vues fermées. Elles seules me donnent l'idée de l'infini...Que sais-je du pays qui est au-delà de ce court horizon ?...Libre à moi de m'imaginer ce qui me plait...Laissez-moi l'inconnu.* » (George Sand, Monsieur Sylvestre, 1864).

Aujourd'hui encore, les vallées de l'Essonne restent des paysages attractifs : les vallées du sud en particulier (vallées de l'Ecole, l'Essonne, la Juine, la Renarde, l'Orge et la Rémarde), avec leurs nombreux châteaux et parcs mais aussi les paysages de nature et de campagne liés à l'eau. Elles font partie des circuits touristiques du département. Les vallées du nord sont elles aussi attractives mais plutôt pour les logements qui s'y sont implantés : l'habitat y est souvent de qualité, inséré dans un environnement de verdure.

Il faut attendre le début du XX<sup>ème</sup> siècle pour qu'apparaissent les premiers écrits ou représentations des paysages des plateaux de manière positive et qualitative. Auparavant, les descriptions des grandes étendues agricoles se traduisent très souvent par des impressions d'ennui, de pauvreté voire même de laideur. Stendhal en fait une description sans appel : « *Le pays que je parcours est horriblement laid ; on ne voit à l'horizon que de grandes lignes grises et plates. Sur le premier plan, absence de toute fertilité, arbres rabougris et taillés jusqu'au vif pour avoir des fagots ; paysans pauvrement vêtus de toile bleue ; et il fait froid ! Voilà pourtant ce que nous appelons la belle France ! (...). Mais, il faut l'avouer, au risque de choquer le lecteur, la nature n'a pas mis une source de bonheur bien vive dans ces âmes du nord de la France(...)* ».

M. Alexis ne s'attarde pas non plus sur les paysages de plateaux ; ses descriptions si minutieuses des paysages de vallée passent sous silence les trajets sur les plateaux, quand ils n'en donnent pas une image négative (à propos de la route vers la Ferté-Alais : « *Cette route, qui trace un sillon gris dans la plaine, est de celle qui semble ne jamais devoir finir* »).

Les guides itinéraires de Paris à Bordeaux ne sont pas plus élogieux : « *...en sortant d'Etampes, ...on voit s'ouvrir un pays d'un aspect tout différent : on y parcourt, sans reprendre haleine, des distances de 12 à 14 kilomètres, pendant lesquelles on a constamment la même perspective devant les yeux ; aussi la locomotive semble-t-elle, en doublant de vitesse, céder à l'impatience d'arriver... Dans sa course rapide à travers ce pays si riche mais d'une richesse un peu monotone, le voyageur voit passer devant ses yeux ....villages et hameaux dont il n'a rien à dire.* ».

Au printemps 1916, Blaise Cendrars, blessé de guerre, échoue si l'on peut dire près d'Angerville, sur le plateau de la Beauce : la description qu'il fait du plateau agricole et du contraste saisissant avec les vallées de la Juine est très instructive sur le regard plus clément que l'on va porter sur ce « grenier à blé » : « *...C'était en plein midi par un brûlant jour d'été. Je marchais à travers champs dans un océan de blés dont les ondes se mouvaient jusqu'à l'horizon et se refermaient sur mes pas avec un bruit d'eau. Pas un arbre, pas un clocher ne venait interrompre cette somptueuse monotonie profonde comme celle du ciel où j'avançais en m'enfonçant dans les épis, et j'allais et j'allais quand, tout à coup, le pied me fit défaut, et je roulais au fond d'une faille qui s'amorçait dans les blés, descendait, se creusait, s'ouvrait, découvrant une Suisse en miniature au dessous du niveau de la plaine de l'Orléanais, tout un menu relief accidenté, une combe secrète avec une épine dorsale et un semblant de chaîne transversale, des sablières, des gravières, des glissières et au bas, des tourbières noires, un filet d'eau, des herbes humides à ombelles géantes....* »

Un peu plus tard, Jean Louis Bory, natif de Méréville, décrivait avec beaucoup de poésie son pays natal : « *C'est plat. Bon dieu que c'est plat. C'est en Beauce que ma poitrine jouit pleinement de son bol d'air. Ce bol renversé dont le bord colle avec exactitude à l'horizon circulaire. La cloche du ciel au-dessus de moi, en demi-sphère parfaite que n'échancre aucune dénivellation. De cette cloche me voilà le microscopique battant. Comme en pleine mer. Et d'ailleurs c'est une mer. Elle change de couleur selon la saison : du brun chaud, du brun velours des terres labourées au vert-bleu des champs de betteraves, en passant par le vert tendre du blé en herbe et parfois par le soleil des plantations de tournesols ou le bleu-gris léger des cultures de lin....* », « *C'est ça la Beauce, pour moi. C'est plat, c'est vide, c'est rien. Et c'est tout pour qui sait voir. Comme la mer.* » JL Bory.

## I.4 - UNE ABSENCE DE CENTRE-VILLE ET D'IMAGES DE BANLIEUE

---

Quelques soient les époques, la ville en Essonne est assez peu décrite dans les textes ou dans les représentations. Comme si la ville n'existait pas. Les lieux habités se limitent à des vues de villages ou des petites villes du XIX<sup>ème</sup> et début du XX<sup>ème</sup> siècle, la banlieue n'a pas d'image, la ville agglomérée, telle qu'on la connaît aujourd'hui, ne se montre pas.

En outre, aucune «ville-phare» du département ne semble ressortir, en dehors du pôle administratif d'Evry. Les villes d'Etampes et de Corbeil étaient historiquement les grandes villes de l'Essonne mais aujourd'hui, elles restent à l'écart des grands pôles d'urbanisation.

Une étude rapide des documents diffusés par le Comité du Tourisme de l'Essonne montre que ce dernier communique avant tout sur des sites remarquables à l'image très « naturelle ». Ce sont surtout des espaces de nature ou de loisirs ainsi que des sites de patrimoine architectural ou urbain ancien.

Un début de reconnaissance semble toutefois se profiler : quelques circuits de découverte du territoire permettent de regarder et d'étudier la ville d'aujourd'hui :

- un circuit patrimonial des Portes de l'Essonne proposé par la Maison de banlieue et de l'architecture d'Athis-Mons qui permet de découvrir l'urbanisation des coteaux de l'Orge et du plateau d'Orly,

- un circuit le long de la Seine entre Corbeil-Essonnes et Evry avec les grandes industries des Moulins,

- un circuit dans la ville d'Evry sur le thème de la ville multiconfessionnelle.

## I.5 - LES ŒUVRES PICTURALES : UN ATTRAIT PRONONCÉ POUR LES PAYSAGES DES VALLÉES

---

L'étude des oeuvres picturales représentant le territoire départemental met également en évidence une préférence pour les paysages des vallées et les sites liés à l'eau. Les représentations du « grand paysage » sont difficiles à trouver, voire impossibles lorsqu'il s'agit du paysage des plateaux. Les vues proposées sont très « localisées », les peintres prennent pour sujets des sites particuliers comme le parc de Méréville, la tour de Montlhéry ou encore les jardins des artistes. Mis à part dans le tableau de Corot, «Mémoires de Marcoussis près de Montlhéry», la campagne n'est pas mise en scène. Les dessins possèdent un cadrage large, mais se concentrent sur les lieux de vie.

De même, si les cartes postales anciennes montrant des éléments architecturaux ou des perspectives urbaines abondent, les documents montrant ou laissant simplement apparaître le paysage sont plus rares. Il est assez aisé de trouver des vues de la Seine ; on obtient facilement des vues des routes nationales et quelques vues lointaines des communes du nord du département ou encore des vallées. Cependant, et une fois de plus, les paysages agricoles de plateaux sont introuvables, seules les villages et leurs belles églises font l'objet de cartes postales.

L'attention des peintres qui ont représenté l'Essonne a très largement été focalisée sur les paysages des vallées, sans doute jugés plus vivants et plus intéressants que les paysages agricoles (et de labour) des plateaux.

Ci-contre, «La Seine à Champrosay», de Renoir (1876).



Caillebotte a réalisé certains de ses tableaux célèbres dans la vallée de l'Yerres où il résidait. A gauche, «L'Yerres, pluie» (1875). A droite, «Les Périssaires» (1878).

De même, les cartes postales anciennes du département ne montrent pas les paysages des plateaux : on trouve des clichés d'éléments de patrimoine, mais les silhouettes des villages et l'espace agricole ne sont pas représentés.

De nombreuses cartes postales sont en revanche consacrées aux paysages des vallées.



*La Juine à Etampes*



*Le grand tournant de l'Essonne à Boutigny-sur-Essonne*



*L'Yerres à Brunoy*

Parmi les représentations picturales anciennes de l'Essonne, on trouve également de nombreuses vues rapprochées, représentant parcs et jardins, comme sur le premier tableau peint par Monet représentant un jardin de Montgeron. Les représentations du grand paysage sont plus rares, tant dans les oeuvres picturales (le tableau de Corot fait figure d'exception) que dans les représentations photographiques (en bas, carte postale colorisée présentant une vue d'ensemble de Briis-sous-Forges).



«Jardin à Montgeron», Monet



Carte postale ancienne de Briis-sous-Forges



«Mémoire de Montlhéry près de Marcoussis» Corot (1855)



## 2 - L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES DU DÉPARTEMENT

---

### DU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE À NOS JOURS - DE LA RURALITÉ À LA BANLIEUE

L'étude des cartes successives du département de l'Essonne depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle permet de comprendre la façon dont l'espace urbanisé et son maillage d'infrastructures se sont constitués. Elle ne prétend pas expliquer dans les détails tous les processus d'évolution de l'urbanisation. Elle permet cependant d'obtenir une lecture de la « tâche urbaine » qui occupe aujourd'hui la moitié nord du département.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, cette histoire de l'urbanisation départementale montre que l'espace urbain du nord du département, qui s'inscrit aujourd'hui dans la continuité des territoires urbains de Paris et de sa première couronne, ne s'est pas constitué en « tâche d'huile ».

Le département s'est développé par un processus de diffusion de l'habitat autour des pôles importants, ainsi que par la réalisation de grandes opérations impulsées par l'État.

Cette étude permet de mettre en évidence les grandes périodes de progression des espaces urbanisés (années 1950-1990) et de les comparer à la période actuelle (1990-2000), marquée par un moindre développement de l'espace construit.

## 2.1 - CARTE DE CASSINI (1756)

---

A la fois proche de Paris et riche des paysages attrayants offerts par les vallées, le territoire de l'Essonne fut de tous temps un lieu de villégiature et de détente apprécié. En témoignent ses forêts, ses parcs, ses jardins et ses nombreux châteaux hérités du passé, dont la plupart marque toujours le territoire départemental.

L'interprétation suivante des cartes de Cassini, des Chasses du Roi et des cartes d'Etat Major a pour objectif de mettre plus particulièrement en valeur les éléments de ce patrimoine, toujours existant, et parfois même structurant dans le territoire départemental. Ces éléments sont mis en couleur sur les documents anciens, et retranscrits sur la cartographie actuelle.

### **La carte de Cassini**

Établie au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la carte de Cassini fait état d'une région parisienne déjà largement organisée autour de la capitale, bien que celle-ci se maintienne évidemment nettement en-deçà de ses limites actuelles : Paris se limite alors sur la rive gauche, couvrant l'emprise actuelle des V<sup>ème</sup> et VI<sup>ème</sup> arrondissements.

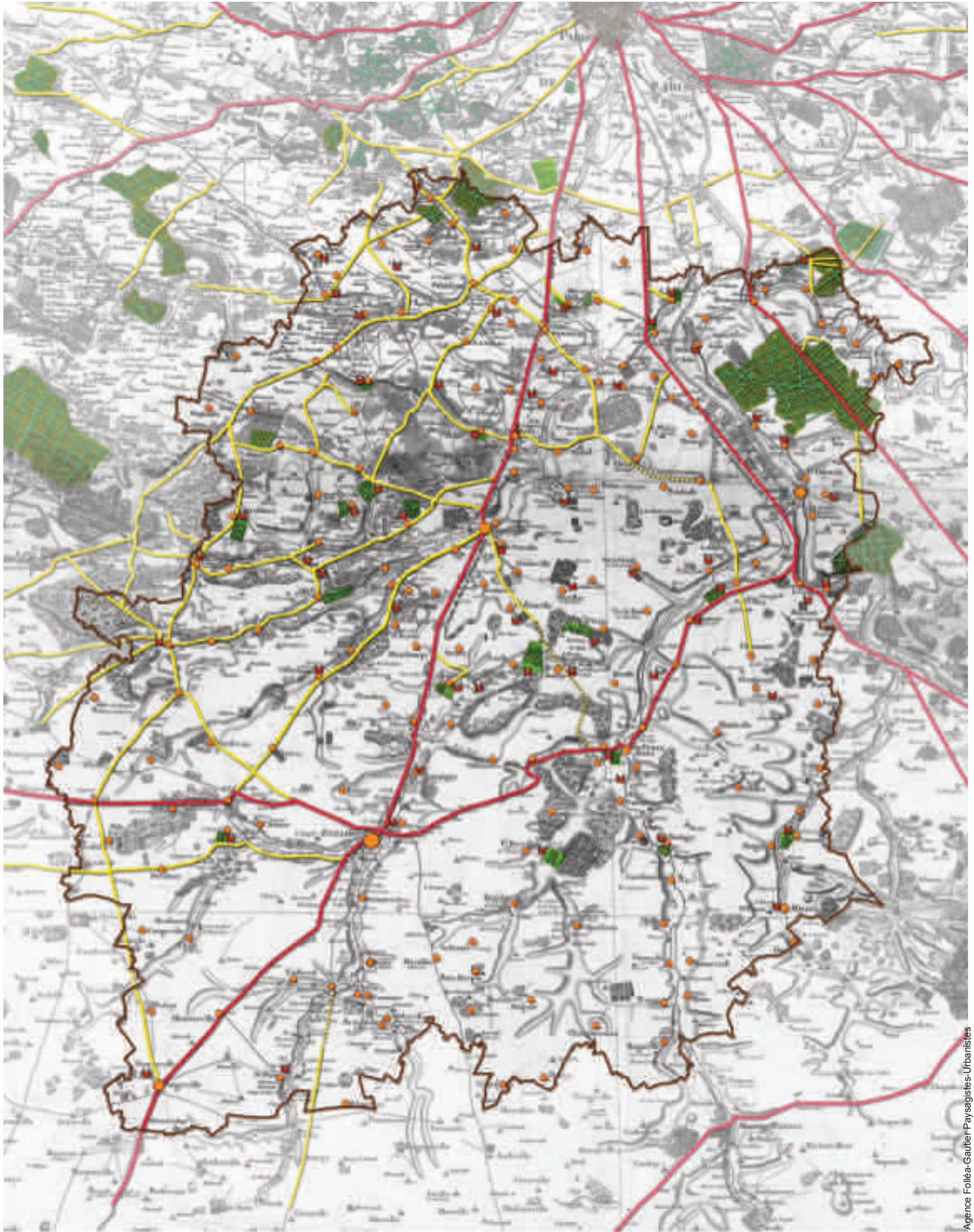
Sur le territoire de l'actuel département de l'Essonne, la campagne de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle est composée de grandes cultures céréalières (blé, seigle, orge, avoine...) ainsi que de cultures maraîchères et fruitières, tandis que la vigne occupe la plupart des coteaux. Comme aujourd'hui, le territoire est peu forestier : les boisements se limitent à des pentes des coteaux, ainsi qu'aux forêts de Sénart (dont les tracés des voies datent du XVII<sup>ème</sup> siècle), de Verrières-le-Buisson et de Dourdan (qui s'inscrivent en continuité de la forêt de Rambouillet), ainsi qu'aux grands parcs boisés des châteaux. Largement exploités, les bois sont moins denses que ceux que nous connaissons à l'heure actuelle.

L'organisation du territoire se fait à partir des vallées et des routes, en radiales depuis Paris. Elles sont surlignées de rouge sur la carte. Les routes de Fontainebleau et de Paris à Orléans, qui traversent le département du nord au sud, ne sont autres que les actuelles N 20 et N 7. Leur tracé n'a été modifié que très localement depuis, notamment pour contourner certaines villes qui se trouvaient sur leur passage. La N 191, qui relie Corbeil-Essonnes à Étampes et se poursuit au-delà vers Authon-la-Plaine, figure également déjà sur la carte de Cassini.

Cette caractéristique territoriale est héritée des temps plus anciens : durant l'antiquité gauloise et gallo-romaine, de grandes voies de communication traversaient déjà le département et leur tracé préfigurait les axes routiers actuels. Ces voies ont été les axes de peuplement historiques : de nombreuses villes telles que Evry, Massy ou encore Chilly-Mazarin se sont installées le long de leur parcours dès l'époque gallo-romaine. Le tracé Lutèce-Lugdunum (Lyon) passait alors par la vallée de l'Yerres, pour rejoindre Melun. L'axe Lutèce Cenabum (Orléans), passant par Saclas constituait un axe commercial majeur très emprunté, puisqu'il reliait l'Espagne à la Germanie. Un troisième axe majeur relie Paris à Chartres, en passant par Bièvres, Saclay, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Gometz-la-Ville et Limours-en-Hurepoix ou en empruntant la vallée de l'Yvette (Orsay-Palaiseau). Une voie transversale est-ouest passant par Linas, Corbeil, Marcoussis et Montlhéry complétait ce maillage.

Au début du Moyen-Âge, les échanges se réduisent au cadre local ou régional et le rôle économique des grandes routes devient moins important.

**INTERPRÉTATION DES ÉLÉMENTS APPARAISSANT SUR LA CARTE DE CASSINI, AUJOURD'HUI LISIBLES DANS LE TISSU URBAIN**  
Extrait de la carte de Cassini



Une législation du XIV<sup>ème</sup> siècle exemptant de droits les paysans acheminant leur production à Paris à dos d'homme (dans un rayon de 30 km) favorise le développement des cultures maraîchères aux portes de Paris. Les négociants ne peuvent acheter la production agricole qu'au-delà de ce rayon de 30 km ; les marchés de Dourdan, Etampes, Milly-la-Forêt Corbeil, Montlhéry ou encore Arpajon se sont ainsi développés : en témoignent les importantes halles qui subsistent aujourd'hui. L'ensemble de la région du Hurepoix est alors à moins d'une journée de transport de Paris et les cultures légumières et fruitières se développent fortement le long de la route d'Orléans (N 20). Les villages installés le long des routes ont tendance à s'étirer, comme Etampes que Charles Quint qualifiait déjà en 1540 de « belle rue étirée sur près de 4 kilomètres ».

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, la route d'Orléans est la plus fréquentée du royaume. Elle permet de rejoindre les châteaux de la Loire depuis la capitale.

Sur toute la partie est du département, la carte fait état d'un réseau déjà dense de voies secondaires reliant les communes éparses du plateau du Hurepoix. Ces tracés (en jaune) correspondent à de nombreuses routes départementales actuelles.

La carte de Cassini ne fait pas figurer précisément l'étendue de l'espace construit, mais elle indique les centres des communes et fait apparaître les châteaux, parcs et forêts. La quasi totalité des 196 communes actuelles de l'Essonne apparaissent déjà sur la carte (matérialisées par une pastille orange). Une grande partie des villages est installée le long des vallées ; le plateau du Hurepoix accueille quelques hameaux tandis qu'ils restent rares sur le plateau de la Beauce.

La cartographie fait également apparaître en rouge les châteaux toujours existants, nombreux sur le territoire départemental. Elle montre qu'un bon nombre est hérité de l'ancien régime et a survécu aux affres de l'histoire. Les vallées constituent, comme pour les villages, le cadre privilégié d'implantation des châteaux.

Enfin apparaissent en vert clair les parcs des châteaux qui existent toujours, et en vert plus foncé les boisements encore en place. Leurs tracés réguliers figurent déjà sur la carte du XVIII<sup>ème</sup> siècle. A Chilly-Mazarin, les tracés du parc du château, présents sur la carte de Cassini, sont toujours visibles sur nos cartes contemporaines, mais ils structurent désormais un quartier d'habitation ; le squelette est là, mais il y a eu transsubstantiation : la « chair » végétale est devenue minérale.

#### LES GRANDS AXES ROUTIERS DE L'ESSONNE : DES TRACÉS HÉRITÉS DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE



(D'après P. Oulmont - *L'Essonne traversée, des voies romaines aux voies rapides*).



Le château de Chamarande, héritage remarquable du XVII<sup>ème</sup> siècle. Propriété du Conseil général de l'Essonne, le domaine départemental de Chamarande abrite notamment les archives départementales ainsi qu'un centre d'art contemporain.

## 2.2 - CARTES DES CHASSES DU ROI (1764 À 1807)

---

La carte des Chasses du Roi a été établie peu de temps après la carte de Cassini. Elle ne couvre que la région autour de Paris et offre une précision beaucoup plus grande (environ 1/27000e contre 1/86400e). Son examen permet de relever un grand nombre de tracés anciens encore présents dans le tissu urbain : s'il a très fortement évolué depuis la Révolution française, le territoire essonnien n'est pas uniquement marqué par l'histoire récente : même peu lisibles dans le contexte urbain actuel, de nombreux éléments anciens contribuent à l'organiser.

Contrairement à la carte de Cassini, la carte des Chasses du Roi fait apparaître l'emprise des espaces urbanisés (repassés en orange). Elle permet de se rendre compte que l'espace ouvert et agricole prévalait de manière très nette dans le nord du département où la densité de construction est aujourd'hui très forte.

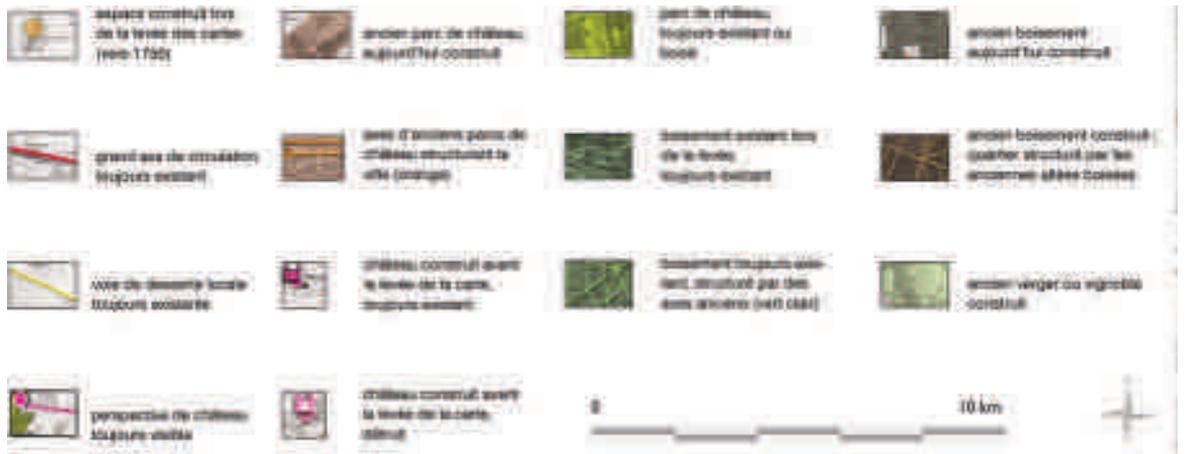
Comme on avait déjà pu l'observer sur la carte de Cassini, les nationales et départementales actuelles sont héritées de tracés anciens qui reliaient les villes importantes du royaume de France. La carte des Chasses du Roi fait également figurer de très nombreux châteaux sur ce nord du département, qui subsistent pour la plupart. Si la région est une terre traditionnelle de résidence des rois et de leurs proches, notamment dans la vallée de la Seine, la construction des châteaux s'accélère à partir du XVII<sup>ème</sup> siècle.

---

Dans un contexte où, dans les campagnes l'économie est mise à mal par les guerres, maladies et famines, les petits propriétaires cèdent leurs terres aux bourgeois parisiens pour subsister. Ces derniers se constituent d'importants domaines, s'y font aménager de somptueuses demeures environnées de parcs. Correspondant à un nouveau mode de vie de l'élite parisienne, les châteaux « de plaisance » se multiplient comme à Bailleul ou à Chilly-Marzarin. Ils répondent à une certaine nostalgie de la campagne : la haute bourgeoisie quitte désormais la capitale durant les six mois de beau temps pour s'adonner aux plaisirs d'une vie plus proche de la nature. Les perspectives des châteaux (existants ou détruits) qui structurent le paysage urbain actuel figurent en rose sur la carte, tandis que les parcs et espaces verts qui subsistent sont colorés en vert lumineux. Souvent, les parcs ont été lotis (brun clair) et l'on ne devine plus rien de leur passé ; mais certains quartiers se sont appuyés sur la trame des parcs pour se structurer (lignes oranges), comme à Soisy-sur-Seine ou à Morangis.

Les bois et forêts sont également soumis à partir du XV<sup>ème</sup> siècle à l'idée que l'homme doit maîtriser la nature. Pour des raisons économiques et esthétiques, des tracés en carreaux, étoiles et ronds-points sont réalisés, et de nouveaux modes de culture sont mis au point afin d'obtenir de beaux fûts plutôt que des taillis de piètre qualité. Une grande partie des bois indiqués sur la carte des Chasses du Roi existe toujours, et conserve des tracés réguliers (aplats verts et axes verts). Une partie des bois a été rasée puis construite (vert kaki) : il n'en reste plus de traces à l'heure actuelle.

Enfin, une partie des boisements a été construite, mais les voies reprennent les tracés réguliers (brun foncé). Le cas du lotissement de Sainte-Geneviève-des-Bois, entièrement construit sur la forêt de Séquigny dans les années 1920, est particulier : le tracé viaire de ce lotissement reprend scrupuleusement les tracés des anciennes routes forestières.



LIMITE D'AMARSE CARTOGRAPHIQUE



**INTERPRÉTATION DES ÉLÉMENTS APPARAISSANT SUR LES CARTES DES CHASSES DU ROI,  
AUJOURD'HUI LISIBLES DANS LE TISSU URBAIN**

*D'après la carte des Chasses du Roi, feuilles de Paris, de Versailles, de Chevreuse, de Sceaux, d'Arpajon et de Corbeil*



Agence Follea-Gautier Paysagistes-Urbanistes

## 2.3 - CARTES D'ÉTAT MAJOR (1820 - 1830)

---

Les grandes voies qui structurent aujourd'hui le département de l'Essonne et qui convergent vers Paris sont, on l'a vu, héritées de tracés anciens. On retrouve sans surprise les axes Paris-Orléans, Paris-Chartres et Paris-Lyon qui correspondent aux actuelles RN 20, RN 7 et RN 6 sur la Carte d'État-Major. Ces grands axes de circulation terrestre prennent appui sur le relief et sont doublés par le réseau des voies navigables (ainsi que celui des chemins de fer projetés, qui figure déjà sur la carte et qui emprunte également les vallées). L'essentiel des voies de communication du département suit l'orientation générale nord-sud.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, le territoire de l'actuel département de l'Essonne apparaît comme un territoire entièrement rural, jalonné de quelques villes historiques plus importantes. Bien que les plateaux soient régulièrement maillés de petites communes, les villages restent majoritairement implantés au fil des vallées. Les confluences abritent des villes plus importantes comme Corbeil, Arpajon, Étampes ou encore la Ferté-Alais.

Corbeil est alors spécialisée dans les tanneries, Essonnes dans la poudrerie et la papeterie. Les villes d'Étampes, Dourdan, Arpajon, Milly-la-Forêt et la Ferté-Alais sont des pôles de commerce majeurs et possèdent des marchés importants où se négocie la production agricole des territoires alentour.

Les plateaux sont largement consacrés à la culture des céréales et la Beauce est considérée comme le grenier à blé de Paris. Dans ce pays vaste et très ouvert, aux densités de population traditionnellement faibles, les habitants se groupent dans des villages ou dans d'importantes fermes.

La ferme beauceronne vivait autrefois quasiment en autarcie : les corps de ferme, parsemés de loin en loin sur le plateau, regroupaient tout un monde de propriétaires et de métayers ; les vaches vivaient à l'étable à l'année et les moutons étaient sortis dans les champs après les récoltes. Des moulins destinés à transformer les céréales en farine sont alors régulièrement implantés le long des vallées de la Juine et de l'Essonne, de l'Orge et de l'Ecole. La Juine et l'Essonne sont entièrement navigables et offrent la possibilité de transporter les productions agricoles par bateau depuis les vallées du plateau de la Beauce jusqu'à Paris, en passant par Corbeil.

Les fermes du Hurepoix, plus modestes que les imposantes fermes beauceronnes, sont plutôt implantées en fond de vallées. Les coteaux idéalement exposés de la Seine et de l'Orge sont dédiés à la culture de la vigne et à la plantation de vergers, tandis que les fonds de vallées sont pâturés.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, les riches propriétaires parisiens profitent de la mauvaise conjoncture, qui oblige les petits paysans à vendre leurs terres, pour se constituer d'importantes propriétés en Essonne et dans toute la région parisienne. La carte d'État-Major fait apparaître dans le nord du département et au fil des vallées de nombreux châteaux, où ces propriétaires fonciers résident au milieu de leurs terres, durant les mois de la belle saison chaque année. Complétant l'important patrimoine de châteaux anciens, de nombreux châteaux ou grosses maisons bourgeoises sont construits en Essonne au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, notamment sur les coteaux de la Seine, les coteaux de l'Yerres et la vallée de la Bièvre.

# LES ANNÉES 1820-1830 : UN DÉPARTEMENT RURAL

Interprétation cartographique d'après les cartes d'Etat-Major (levées de 1820 à 1836, échelle 1:40 000)



- espace rural
- zone d'habitat

- Seine
- routes départementales
- routes nationales

## 2.4 - CARTES IGN 1900-1902

---

### La révolution du chemin de fer

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, le territoire départemental connaît une véritable révolution liée à la mise en place du chemin de fer. La ligne Paris-Corbeil est inaugurée en 1840 et celle de Paris-Etampes est achevée trois ans plus tard. Le réseau ferré se développe très rapidement et l'Essonne est bientôt traversée par des lignes nationales. Juvisy-sur-Orge accueille ainsi la fourche des lignes Paris-Orléans et Paris-Lyon-Marseille. Le train entraîne le développement urbain des secteurs qu'il dessert, en particulier au nord du département.

L'influence de la voie de chemin de fer de Corbeil, conjuguée à l'importance du trafic de marchandises sur les voies d'eau de la Seine et de l'Essonne, se traduit par un développement industriel dans la vallée de la Seine, entre Corbeil-Essonnes et Villeneuve-Saint-Georges. L'habitat croît en corrélation dans ce secteur et trois nouveaux ponts sur la Seine sont construits, à Corbeil-Essonnes, Juvisy-sur-Orge et Villeneuve-Saint-Georges.

La fourche des lignes de train Paris-Orléans et Paris-Lyon-Marseille et son importante gare de triage est implantée sur la commune de Juvisy-sur-Orge. Ces infrastructures ferroviaires favorisent le développement des industries et des gravières dans la vallée de la Seine autour d'Athis-Mons et de Juvisy-sur-Orge et attirent de nombreux cheminots et ouvriers qui s'installent sur le coteau et sur le plateau, où les premiers quartiers de lotissements du département sont créés. Le développement de ces quartiers n'est donc pas tant lié à l'installation de populations provenant de la capitale, qu'à l'accueil de populations ouvrières, en provenance des provinces françaises (alsaciens, lorrains...). Ce sont des quartiers modestes, où l'autoconstruction domine.

La mise en place du réseau ferré se traduit également par le développement de l'habitat résidentiel continu sur les coteaux des vallées du nord du département.

La vallée de l'Yerres se construit dans les secteurs de Brunoy, Yerres et Montgeron. Les communes de Palaiseau et Orsay dans la vallée de l'Yvette, ainsi que celles de Bièvre, Igny et Vauhallan dans la vallée de la Bièvre, se développent très fortement avec l'arrivée du train. De nombreux artistes profitent de cette « nouvelle » proximité de Paris pour y installer leur maison de campagne : Victor Hugo à Bièvres, George Sand à Palaiseau, Alphonse Daudet à Draveil,....

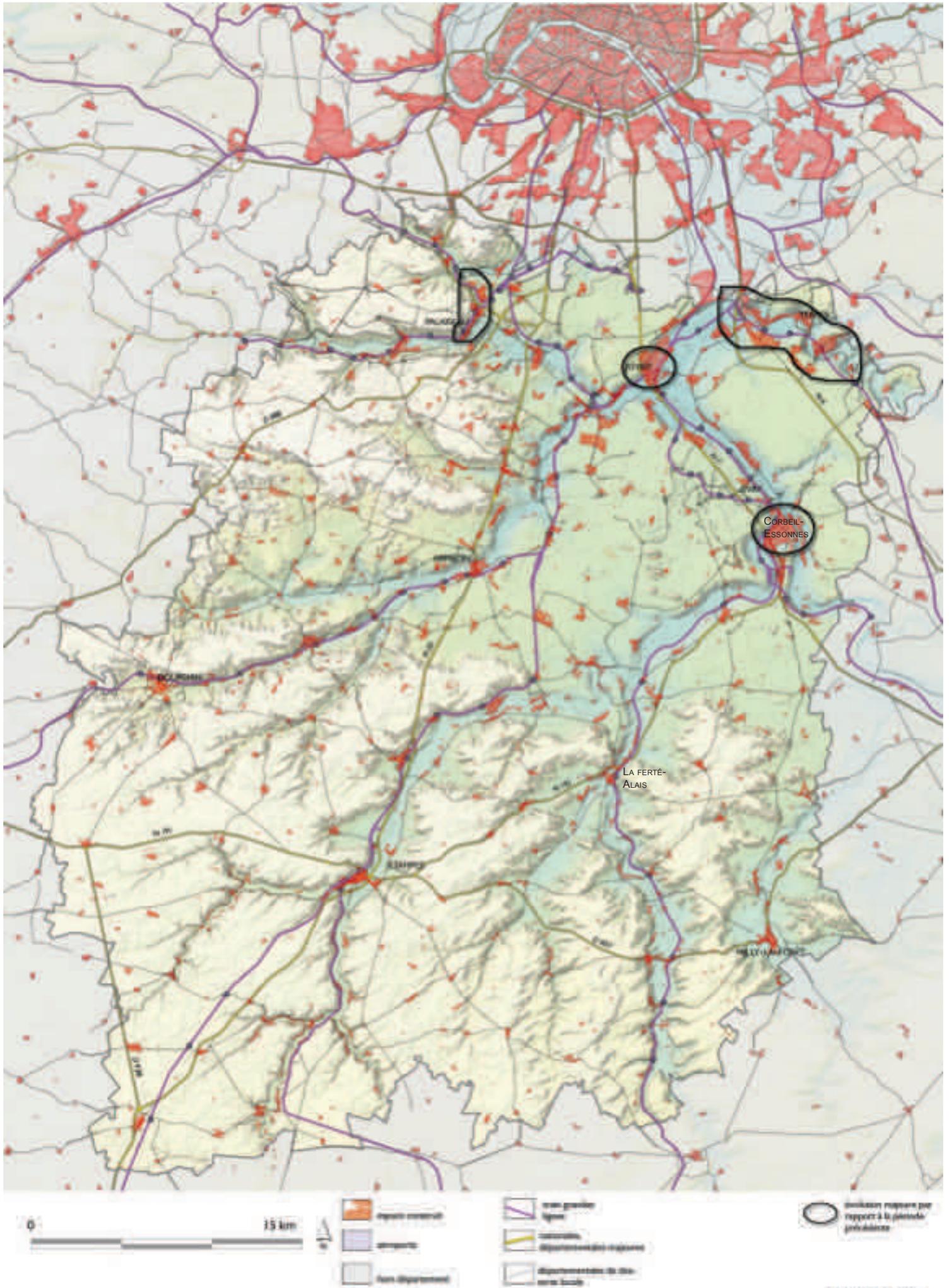
A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, après cette période de relatif délaissement des routes liée au développement du chemin de fer, l'avènement de l'automobile relance le développement routier et accélère l'allongement des villages le long des voies, en particulier dans le nord du département.

Les principales communes du sud du département (Dourdan, Arpajon, Etampes, la Ferté-Alais et Milly-la-Forêt) n'évoluent que peu et les coupures dans l'urbanisation des vallées « rurales » sont encore très nettes.

Dans le même temps, l'agriculture «se rationalise», les fumures améliorent les rendements des grandes cultures (blés, pomme de terre, betteraves à sucre) et l'élevage se développe dans les vallées. Dans le nord du département, le maraîchage reste très présent avec des cultures spécifiques qui font l'identité de certaines communes. Citons par exemple la fraise de Marcoussis, les crosnes, petits tubercules qui ont fait un temps la réputation de la commune de Crosne qui leur a donné son nom, les haricots d'Arpajon ou encore le Cresson de Méréville. En revanche, le transport aisé des vins concurrentiels provenant du Midi de la France grâce au réseau ferré, ainsi que l'épidémie de phylloxéra qui sévit à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle dans la région, font disparaître les vignes des coteaux du département.

# LES ANNÉES 1840-1900 : LA RÉVOLUTION DU CHEMIN DE FER

Interprétation cartographique d'après les cartes au 1:50 000, IGN et militaires (levées de 1900 à 1902)



## 2.5 - CARTES IGN 1936-1941

---

### L'explosion des nappes pavillonnaires

A partir des années 1930, dans le cadre du Plan d'Aménagement de la Région Parisienne, la déviation de certaines localités est envisagée. Des règles sont dictées : les riverains ne doivent pas avoir d'accès direct à la voie, le village ne doit pas s'étendre le long de celle-ci et aucune activité de commerce ne doit être mise en place sur les portions déviées. Les commerçants s'opposent longtemps à ces déviations, puis cèdent finalement, sous condition de pouvoir installer des panneaux publicitaires le long de la voie. Un nouveau paysage routier est en train de naître.

Si la Nationale 20 est particulièrement concernée par la question des déviations et voit son tissu s'éclater de la sorte, la Nationale 7 en est dans une certaine mesure préservée, notamment grâce au projet d'autostrade, évoqué dès 1935 qui donnera jour dans les années 1960 à l'autoroute A6. Il faut également souligner que les villages étaient à l'origine installés plus loin de la voie sur cet axe que sur la N20.

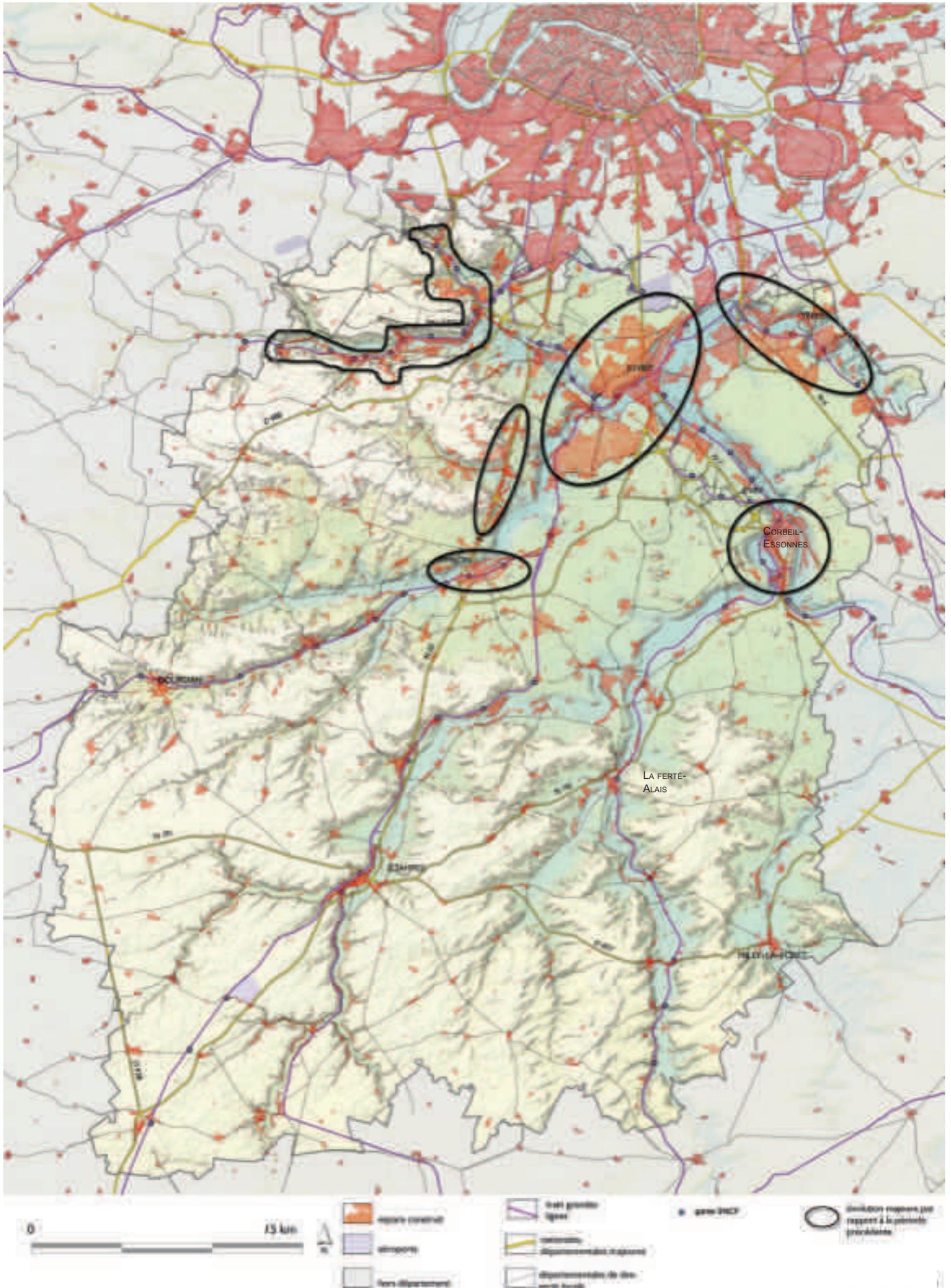
La période de 1900 à 1940 se caractérise par le développement d'importantes nappes pavillonnaires dans le nord du département, en particulier autour de Juvisy-sur-Orge / Sainte-Geneviève-des-Bois. Conséquence de la forte croissance démographique des années 1920 et 1930 et du développement de l'industrie automobile, très demandeuse en main d'oeuvre, ces quartiers à l'habitat très modeste, voire précaire (bidonvilles), apparaissent sur les plateaux.

Ils accueillent une population d'ouvriers, de cheminots et de mal-logés en provenance de la capitale qui empruntent le train ou le bus quotidiennement pour aller travailler.

Dans le même temps, l'habitat résidentiel plus bourgeois se développe au fil de l'eau dans les vallées de l'Yerres, de l'Yvette et de la Bièvre. Les coteaux y sont désormais urbanisés de manière continue. La meulière est le matériau à la mode. De très nombreux pavillons en meulière sont construits dans les vallées du nord du département, notamment grâce au savoir-faire des maçons originaires d'Italie installés autour de la vallée de la Seine.

L'influence croissante de l'automobile entraîne l'extension urbaine des communes riveraines et des commerces le long de la N 20 jusqu'à hauteur d'Arpajon. Ce développement de constructions greffées le long de la nationale n'influe pas sur le développement des communes de Linas et de Montlhéry, qui se situent légèrement à l'écart de l'infrastructure. La vallée de l'Orge voit aussi son urbanisation s'agrandir, tandis qu'Étampes se développe dans une moindre mesure dans la vallée de la Juine.

**LES ANNÉES 1900-1940 : L'EXPLOSION DES NAPPES PAVILLONNAIRES**  
Interprétation cartographique d'après les cartes au 1:50 000, IGN (levées de 1936 à 1941)



## 2.6 - CARTES IGN 1969-1974

### L'intervention de l'État et la création des grands ensembles

#### *Les grandes opérations de l'État*

L'urbanisation se développe très fortement dans le département de l'Essonne après la seconde guerre mondiale, sous l'influence des grands projets impulsés par l'État, ainsi que sous la très forte pression démographique : entre 1962 et 1968, la population essonnienne connaîtra une croissance record : de l'ordre de 40 % d'augmentation !

Les années d'après-guerre sont en effet marquées par la crise du logement en Ile-de-France. La reconstruction commence en 1954 en Essonne, où de nombreuses opérations de grands ensembles sont lancées par l'État :

- Les Ulis (Grand ensemble construit entre 1958 et 1968, qui correspond à la création de la 196<sup>ème</sup> commune de l'Essonne)
- Massy (Massy Villaine, grand ensemble de Massy-Antony, 1958-1968)
- Athis-Mons (Noyer-Renard, 1958-1964)
- Viry-Chatillon (Cilof, 1958-1965)
- Vigneux-sur-Seine (La Croix Blanche, 1962)
- Montgeron (Quartier de la Plaine de l'Oly, 1965-1967)
- Morsang-sur-Orge
- Corbeil-Essonnes (Quartier des Tarterêts, 1964-1977)
- Grigny (Grigny II, 1969-1975), la Grande Borne (1967-1971)
- Savigny-sur-Orge (le Grand Vaux 1963-1966)

La création de quatre ZUP est lancée en 1957, à Massy-Antony, Massy-Vilaine, aux Ulis et dans le Val d'Yerres. La mise en place des grands ensembles correspond à un nouveau concept de ville. Il s'agit de loger les travailleurs, de reloger les mal-logés en leur offrant des conditions de vie et d'hygiène plus saines et de parer à l'extension des nappes pavillonnaires. La population des communes concernées explose littéralement, passant parfois en quelques années de 3 000 à environ 25 000 habitants !

L'Essonne devient un département autonome en 1964. Evry deviendra sa Préfecture. La mise en place de la ville nouvelle est lancée dès 1969, tandis qu'Etampes et Palaiseau deviennent des Sous-préfectures.

Parallèlement à la réalisation de vastes opérations de logements, de grands projets sont mis sur pied par l'État pour soutenir la création d'emploi. Leur impact sur le territoire essonnien est également très fort. Il s'agit notamment de l'agrandissement de l'aéroport d'Orly (1965), de la création de la SNECMA (Corbeil-Essonnes), du CEA (Saclay), de l'Ecole Polytechnique (Palaiseau), du centre d'essais en vol de Brétigny-sur-Orge.

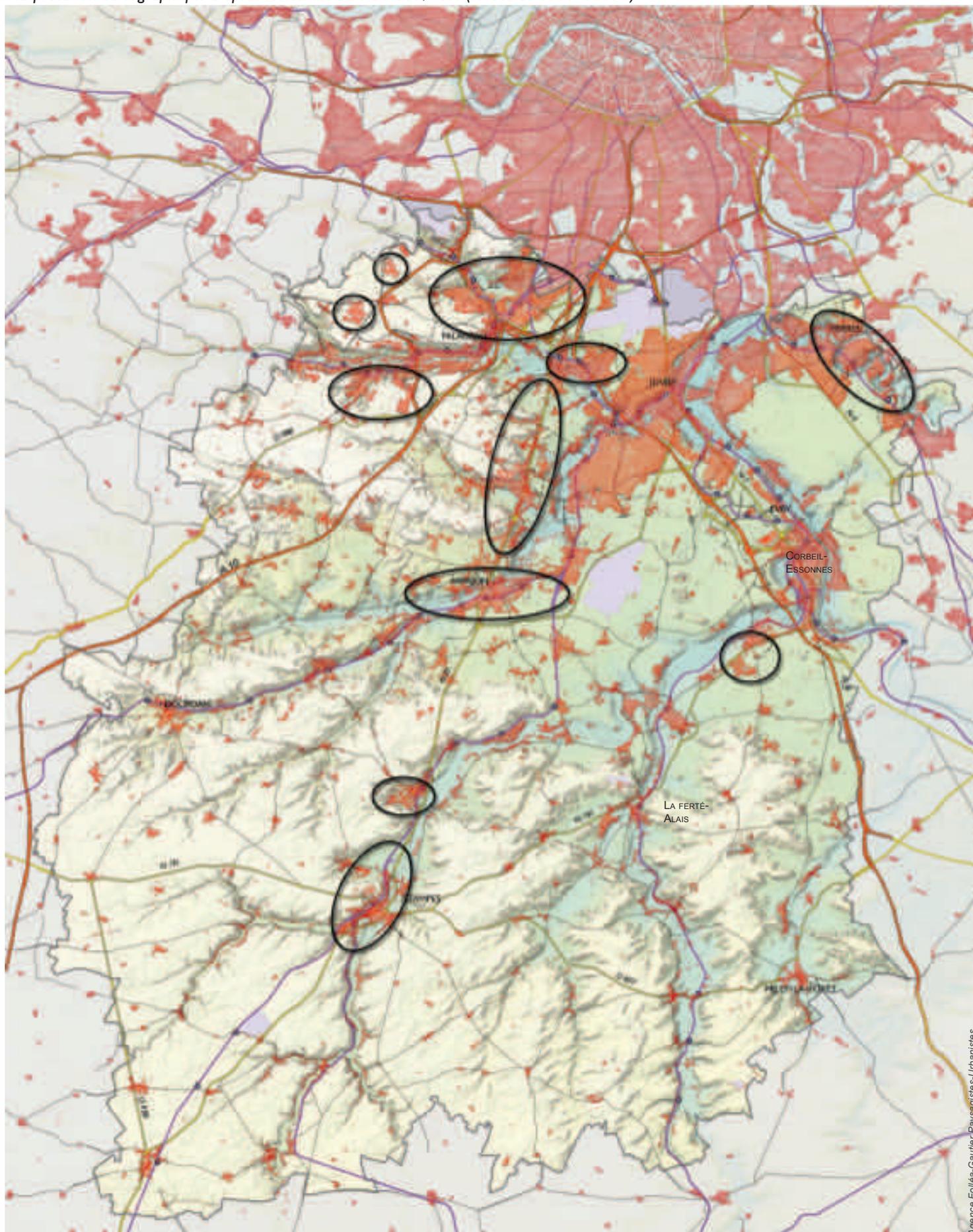
La seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle est marquée par le développement de voies réservées à la circulation automobile : les autoroutes. Pour remédier à l'engorgement croissant de la N7 et de la N 20, l'A6 jusqu'à Corbeil-Essonnes est inaugurée en 1960. Certaines communes du territoire sont fortement marquées par ce développement routier, comme Viry-Chatillon, déjà fragmenté par plusieurs axes (voie de chemin de fer, aqueduc de la Vanne), et à nouveau coupé par l'A 6. L'espace agricole est également morcelé. Permettant une desserte rapide de Paris, l'A6 et l'A 10 (inaugurée en 1972) ont favorisé l'urbanisation de la grande couronne parisienne. La Francilienne, « 3<sup>ème</sup> périphérique » de la région parisienne est construite au milieu des années 70 en Essonne. De nombreuses zones d'activités se sont développées le long de ces axes ainsi que le long des routes nationales.

#### **La poursuite de l'étalement urbain le long des vallées et des routes**

Sous l'influence de ce trafic routier croissant, le développement des communes riveraines de la Nationale 20 se poursuit, créant une urbanisation linéaire entre Longjumeau et Arpajon, et influence également la croissance de Marcoussis.

Les vallées de la Bièvre, de l'Yvette et de l'Yerres accueillent de nouveaux quartiers résidentiels et poursuivent leur extension. Leur urbanisation est désormais forte et continue. Les vallées amont de la Juine (autour de Lardy / Bouray-sur-Juine) et de l'Essonne (autour de Mennecy et Ormoy) subissent de même une forte croissance urbaine. Les villes d'Etampes et d'Arpajon s'étendent jusque sur le plateau, se rapprochant des villes d'Etrechy, Brétigny-sur-Orge ou Breuillet. Les communes du plateau de Limours se développent également, mais dans une moindre mesure.

**LES ANNÉES 1940-1970 :  
UN TERRITOIRE QUI ÉVOLUE FORTEMENT AVEC L'INTERVENTION DE L'ÉTAT ET LA CRÉATION DES GRANDS ENSEMBLES**  
Interprétation cartographique d'après les cartes au 1:50 000, IGN (levées de 1969 à 1974)



## 2.7 - CARTES IGN 1989-1994

---

### **La création et le développement de la ville nouvelle d'Evry (1969-1995) et l'apparition de grandes zones d'activités**

Lorsque la décision de supprimer le département de la Seine-et-Oise est prise en 1964, Evry-Petit-Bourg est désignée comme Préfecture du nouveau département de l'Essonne. En 1965, l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France décide d'y développer l'une des cinq villes nouvelles programmées autour de Paris. Ces villes sont destinées à « désengorger » la capitale. Elles doivent offrir des emplois et équipements de proximité aux nouveaux habitants, afin d'éviter de créer de nouvelles « banlieues-dortoirs ».

La ville nouvelle d'Evry est officiellement créée en 1969. Son chantier est lancé et la préfecture est inaugurée en 1971. Durant deux décennies, de nouveaux quartiers et des équipements publics sont tour à tour construits au beau milieu de l'espace agricole. Les principaux chantiers s'achèvent avec l'inauguration de l'Hôtel de Ville (1991) et de la cathédrale en 1995. Le 28 août 2000, un décret prononce officiellement l'achèvement des travaux de construction et d'aménagement de la ville nouvelle d'Evry.

L'agglomération nouvelle s'est développée sur les quatre communes d'Evry-Petit-Bourg (rebaptisée Evry), Bondoufle, Courcouronnes et Lisses. La première ne comptait pas plus de 4 900 habitants en 1962, tandis que les trois autres n'étaient que des villages de quelques centaines d'habitants. La population de l'agglomération dépasse aujourd'hui 100 000 habitants.

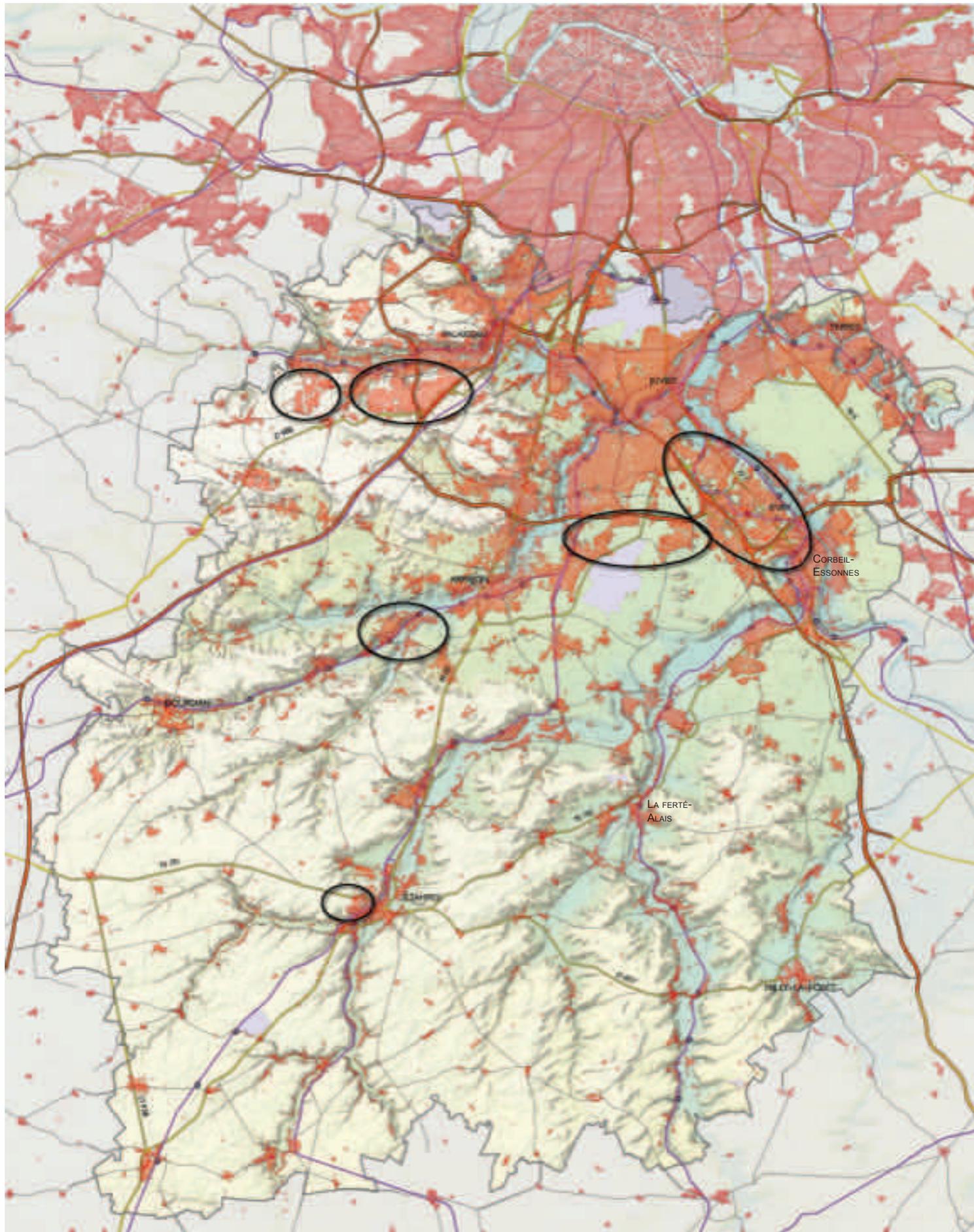
1973 est l'année qui marquera la fin de la construction des «grands ensembles».

Cette période est également marquée par la création de la Francilienne et de vastes zones d'activités liées au réseau routier rapide. La zone de la Croix Blanche à Ste-Geneviève-des-Bois est créée le long de la Francilienne, tandis que les zones d'activités de Lisses / Evry et de Courtaboeuf sont respectivement mises en place le long de l'A 6 et de l'A 10. La N 20 entraîne également le développement de zones commerciales, ainsi que, dans une moindre mesure, de zones d'habitation. Son urbanisation est désormais continue.

La ville de Limours se développe de manière significative, tandis que le plateau d'Étampes poursuit son urbanisation, tout comme le plateau de Saclay et le plateau de Limours, autour des Ulis.

# LES ANNÉES 1970-1990 : LA CRÉATION DE LA VILLE NOUVELLE D'EVRY ET L'APPARITION DES ZONES D'ACTIVITÉS

Interprétation cartographique d'après les cartes au 1:50 000, IGN (levées de 1989 à 1994)



- |                  |                                    |                   |  |
|------------------|------------------------------------|-------------------|--|
| espace construit | autoroutes                         | tram grande ligne | limitation imposée par rapport à la période précédente |
| étangs           | routes départementales, nationales | gare INCF         |  |
| hors département | départementales de deuxième ordre  |                   |  |

## 2.8 - CARTES IGN | 1998-2005

---

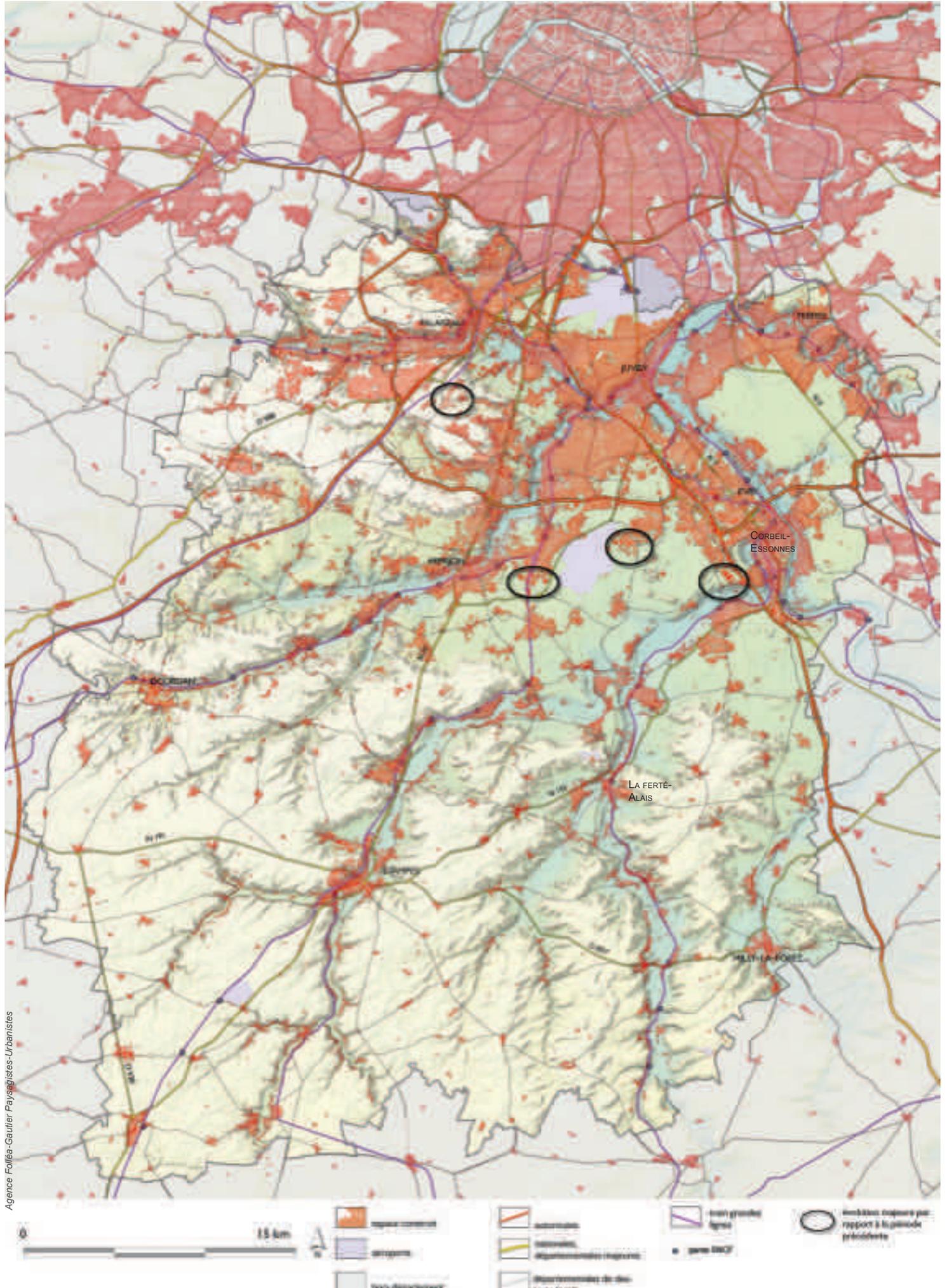
### **Des extensions très faibles et le comblement des espaces vacants dans le tissu urbain**

L'analyse de l'évolution de l'espace urbain sur cette dernière période montre un net ralentissement de l'extension urbaine. Les surfaces construites sont de moindre importance : réalisées en périphérie de l'existant dans le nord du département, elles comblent les espaces interstitiels. De nouvelles zones d'activités, moins importantes que celles réalisées au cours des années 70-90 sont créées à Brétigny-sur-Orge, Lisses - Evry et à Tigery.

Les aéroports d'Orly et de Brétigny-sur-Orge, ainsi que le « triangle vert » autour de Marcoussis constituent les dernières respirations urbaines dans le nord du département.

Quant aux villes du sud du département (Etampes, Dourdan), elles poursuivent leur développement périphérique.

**LES ANNÉES 1990 -2005 : LE COMBLEMENT DES ESPACES VACANTS**  
 Interprétation cartographique d'après les cartes au 1:50 000, IGN (levées de 1998 à 2005)





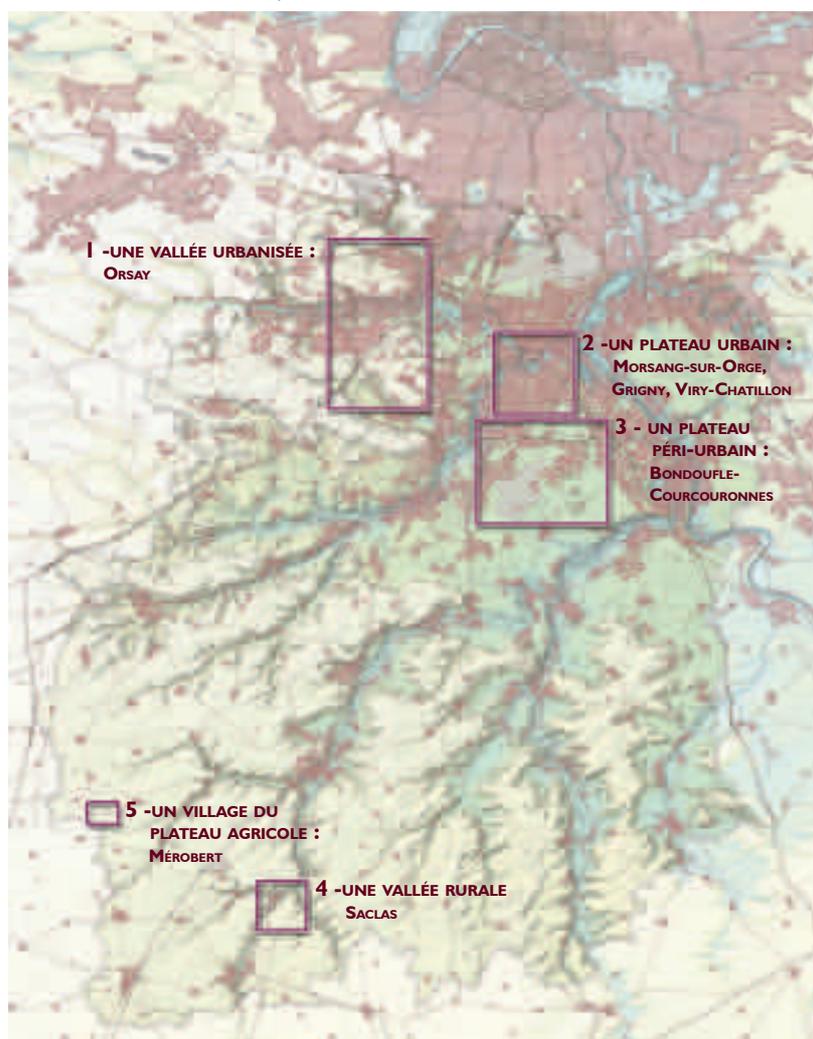
### 3 - ANALYSE DES PROCESSUS D'ÉVOLUTION À TRAVERS CINQ EXEMPLES

L'étude des transformations récentes de l'accroissement urbain de l'Essonne reste principalement quantitative si l'on en reste à l'échelle du département tout entier. Nous avons cherché, au travers de cinq exemples zoomés dans le territoire, à analyser plus finement les dynamiques et les mécanismes de transformation du territoire. La comparaison de photographies aériennes ou de cartes au 1/50 000<sup>e</sup> sur la période des cinquante dernières années permet de mettre en évidence les mécanismes de développement.

Parmi les nombreux sites du département, nous avons sélectionné :

- 1 - une vallée urbanisée du nord du département, à travers l'exemple du secteur d'Orsay,
- 2 - un plateau urbain, à Morsang-sur-Orge, Viry-Chatillon et Grigny
- 3 - un plateau péri-urbain, à Bondoufle / Courcouronnes,
- 4 - une vallée « rurale » du sud du département, autour de la commune de Saclas,
- 5 - un village du plateau agricole, avec l'exemple de Mérobert.

CARTE DE SITUATION DES CINQ EXEMPLES ÉTUDIÉS



### 3.1 - UNE VALLÉE URBANISÉE DU NORD DU DÉPARTEMENT : PALAISEAU / ORSAY

L'analyse du secteur de Palaiseau-Orsay met en évidence l'évolution de l'urbanisation et des paysages autour de la vallée de l'Yvette et la forte pression à laquelle est soumise cette vallée du nord du département.

1900 : une vallée rurale

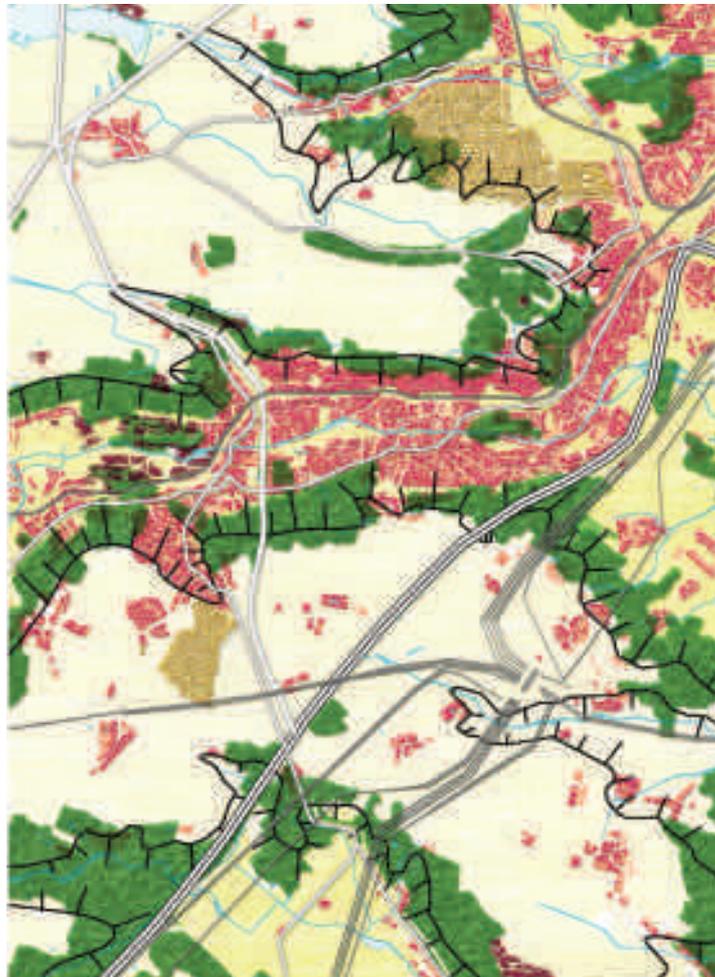


D'après les cartes IGN au 1:50 000° de 1900, 1970 et 1998

1970 : une vallée urbaine



1998 : un plateau dénaturé



### Carte de 1900 : une vallée rurale

La carte de 1900 montre un secteur encore largement dominé par l'agriculture : les plateaux de Nozay et de Saclay sont très peu construits ou boisés, des vergers et vignes sont installés sur les coteaux et en fond de vallée. Des bandes boisées ourlent les vallées et occupent les terrains les plus pentus. Orsay et Palaiseau sont les bourgs les plus importants. Ils sont installés en fond de vallée et s'étirent tous deux le long des voies, sans pour autant se rejoindre. Saclay et Nozay sont des villages de moindre importance ; installés au centre du plateau, ils sont agricoles. Des petits hameaux parsèment le plateau ou sont installés en rebord de coteau.

Le maillage des voies de communication n'est pas encore très développé au début du siècle mais le train parcourt déjà la vallée de l'Yvette.

### Carte de 1970 : une vallée urbaine

Le fond de vallée et les coteaux sont entièrement urbanisés : la ville est continue entre Palaiseau et Orsay, tandis que la coupure entre cette dernière et Bures-sur-Yvette se réduit. Constituée en grande majorité d'habitat individuel, la ville dans la vallée offre une image très verdoyante où la végétation est omniprésente. Des quartiers plus denses marquent les centralités autour des centres anciens et des gares. Initialement installé en contre-haut du cours d'eau éponyme, Vauhallan s'étend désormais dans tout le vallon, occupé par les vergers, prés et champs à peine 30 ans plus tôt. Si l'espace bâti connaît une croissance exponentielle dans la vallée, les communes et hameaux du plateau n'évoluent guère. Le paysage de la vallée est en effet plus attrayant que celui du plateau. Cependant, à Orsay-Mondétour, la ville s'affranchit de la limite boisée des coteaux et les premiers lotissements s'implantent sur le plateau.

Cette période est marquée par l'avènement de l'automobile. Le réseau routier est très largement développé, l'autoroute A 10 est construite en 1972 et la déviation de la N 446 est en cours. La voiture permet d'accéder rapidement à des lieux éloignés des centres urbains anciens et amène les villes à se développer au-delà des périmètres desservis par les gares. Les infrastructures routières marquent le territoire de manière très forte et constituent aussi des coupures très contraignantes pour les quartiers riverains : le centre de Villebon-sur-Yvette est déconnecté des pentes cultivées de l'Yvette par l'autoroute A 10 et le centre d'Orsay est coupé en deux par le passage de la RN 188.

Les espaces boisés s'amenuisent aux dépens de l'agriculture des plateaux pour ne rester que sur les coteaux. Dans un même temps, les vergers et vignes disparaissent, marquant une simplification de l'agriculture.

Un important réseau de lignes à haute tension, ainsi qu'un poste électrique sont installés sur le plateau de Nozay.

### Carte de 1998 : un plateau dénaturé

L'agglomération s'étend désormais largement sur le plateau : de vastes quartiers de lotissements et des grands ensembles sont créés au-dessus d'Orsay et de Bures-sur-Yvette : la ville « nouvelle » des Ulis est née. Connectée par une seule voie aux communes de la vallée, cette commune développée sur les territoires de Bures-sur-Yvette et d'Orsay constitue une entité à part, étroitement liée aux infrastructures routières. En parallèle, l'importante zone d'activité de Courtaboeuf sort de terre le long de l'autoroute. Le plateau constitue un terrain d'extension idéal pour ces nouvelles formes urbaines qui s'affranchissent ainsi des contraintes de la pente. Les nouveaux quartiers forment des grandes masses monospécifiques, se juxtaposant les unes aux autres, sans transitions ni liaisons entre elles.

L'A 10 et la D35 constituent les limites de la zone urbanisée. L'ancienne voie de chemin de fer du coteau sud de l'Yvette est transformée en route nationale et se connecte directement sur l'A 10. La relation des nouveaux quartiers à l'espace agricole est une confrontation de deux milieux qui ne dialoguent pas. L'espace agricole est désormais inclus dans l'urbanisation.

L'installation de l'école Polytechnique en rebord de plateau au-dessus de Palaiseau et le développement de sites de centre de recherche morcellent peu à peu les exploitations du plateau de Saclay.

Le transformateur de Villejust et son réseau de câbles haute tension freinent l'extension urbaine sur le plateau de Nozay, mais le découpage et le mitage du plateau agricole sont en marche.

Malgré une bonne desserte routière, les communes du centre du plateau se développent moins vite que les sites en rebord. L'espace urbanisé domine désormais nettement sur l'espace agricole.

### Carte de demain ? :

Le processus de conquête du plateau par l'urbanisation est en marche et aucun appui géographique fort n'existe pour contenir l'extension de la ville. Les routes qui limitent les zones urbanisées aujourd'hui n'ont pas vocation à limiter les extensions urbaines : qu'est-ce qui pourrait empêcher la ville des Ulis à se développer sur les terres agricoles de Saint-Jean-de-Beauregard ? Souhaite-t-on préserver des exploitations agricoles sur le plateau de Nozay ? Quelle vocation cherche-t-on à donner au plateau agricole de Saclay ? Peut-on concilier des usages urbains avec des usages agricoles ? Saurons-nous construire des liens entre les quartiers pour fabriquer des villes sur les plateaux ?

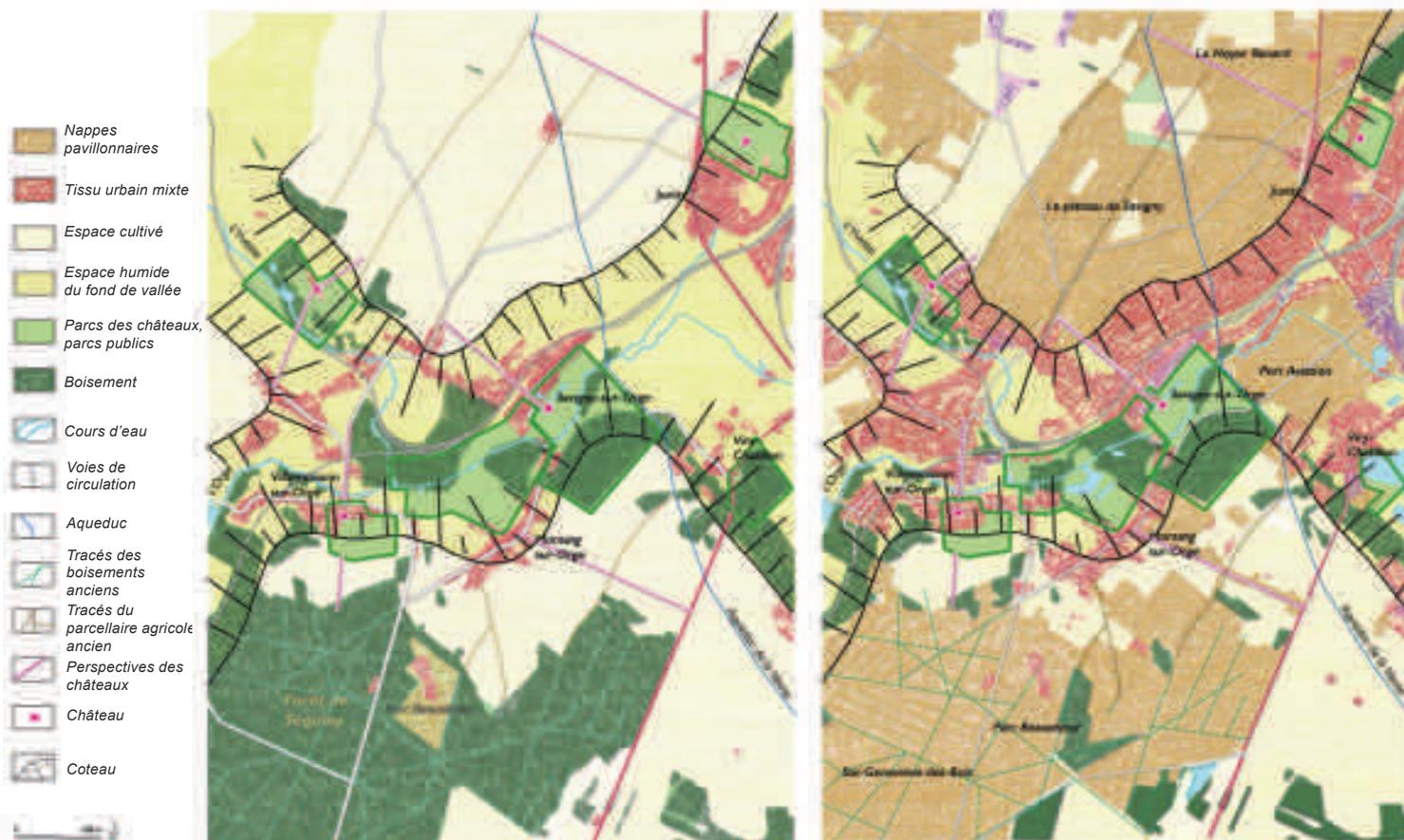
Autant de questions, autant d'enjeux qui se portent sur ces territoires en mutation et auxquels il faut définir des orientations d'aménagement.

## 3.2 - UN PLATEAU URBAIN : MORSANG-SUR-ORGE ET VIRY-CHATILLON

1900 : un plateau agricole et forestier



1934 : la conquête des nappes pavillonnaires

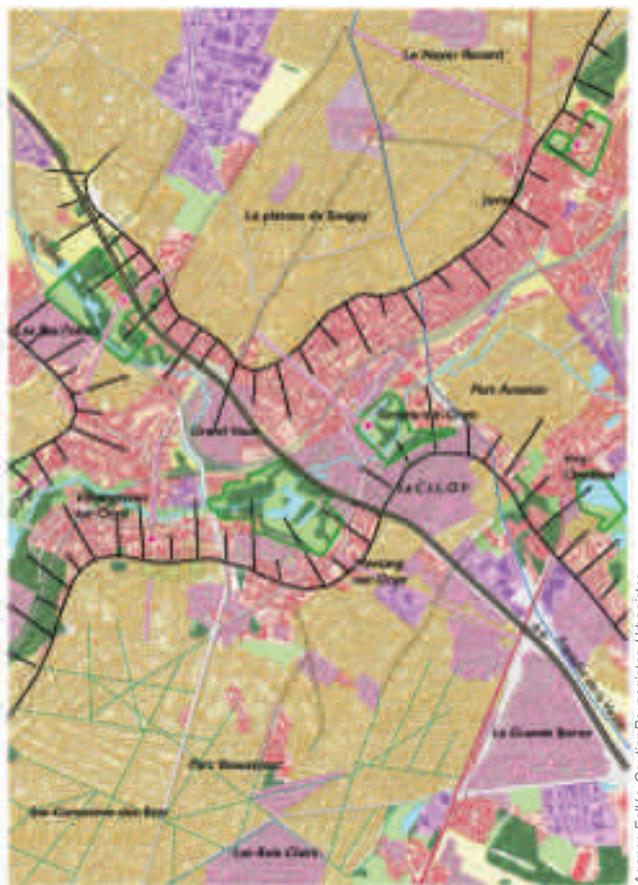
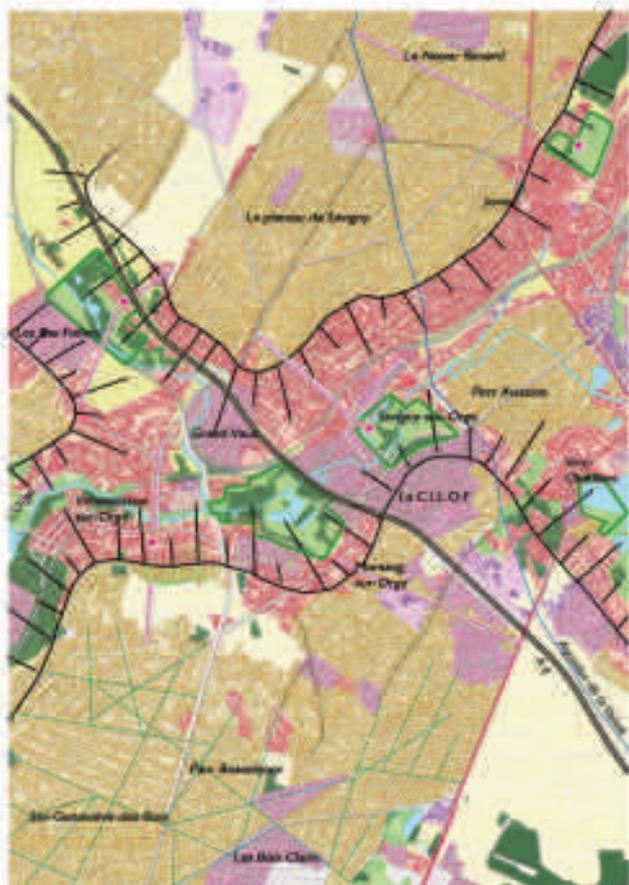
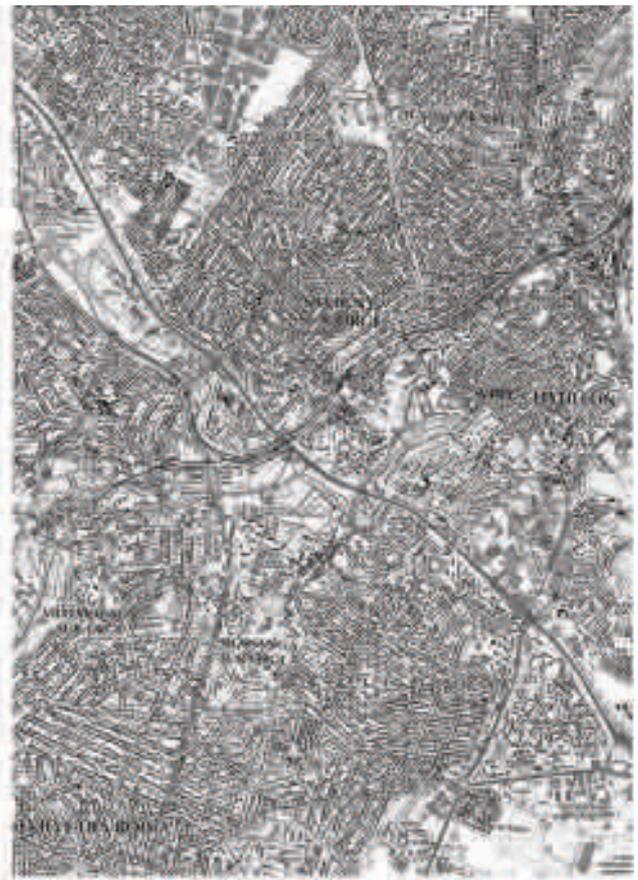


D'après les cartes IGN au 1:50 000° de 1900, 1934, 1971 et 2007

1971 : les coupures des grandes infrastructures



2007 : les dernières pièces du patchwork



Agence Follea-Cautier Paysagistes-Urbanistes

### **Carte de 1900 :**

#### **un plateau agricole et forestier**

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, les plateaux de Juvisy-sur-Orge et Morsang-sur-Orge sont encore vierges de toute urbanisation. Quelques rares fermes ponctuent l'espace agricole et le plateau de Morsang-sur-Orge est largement occupé par la forêt de Séguigny. Les villages de l'Orge et de l'Yvette restent accrochés aux versants des vallées à l'abri des vents et proches des cours d'eau. De nombreux châteaux et parcs occupent les pentes boisées des coteaux d'où partent des allées perspectives traversant la vallée pour déboucher sur le plateau. Ces axes dessineront les routes de demain

### **Carte de 1934 :**

#### **la conquête des nappes pavillonnaires**

Les plateaux de Savigny-sur-Orge et de Morsang-sur-Orge sont presque entièrement conquis par les nappes pavillonnaires, remplaçant les terres cultivées de Savigny-sur-Orge et de Juvisy-sur-Orge au nord et la forêt de Séguigny au sud. Sur le plateau de Morsang-sur-Orge, le tracé des voies du lotissement de Sainte-Geneviève-des-Bois reprend le tracé des allées forestières. Sur le plateau de Juvisy-sur-Orge, le tracé des lotissements suit les mêmes principes à partir du parcellaire agricole. Ce sont d'immenses espaces colonisés en quelques années, éloignés des centres des villages, avec un tracé régulier – certaines voies font plus de 2 km, alors que la plupart des habitants n'ont pas de voitures – même les prairies à la confluence de l'Orge et de la Seine sont colonisées par ce type de bâti (Port Aviation).

Les villages dans les vallées se développent parallèlement en suivant les lignes parallèles des coteaux. Les parcs des châteaux se maintiennent, à part ceux de Juvisy-sur-Orge et de Viry-Chatillon qui sont lotis.

### **Carte de 1971 :**

#### **les coupures des grandes infrastructures**

L'arrivée de l'autoroute A6 va transformer ce territoire de confluence. Isolant une partie du plateau de Morsang-sur-Orge, l'A 6 traverse la vallée de l'Orge en coupant en deux le parc de Morsang-sur-Orge puis vient se poser sur les flancs du coteau de l'Yvette en frôlant le parc du château de Sillery.

En dehors du parc du château de Sillery, les parcs des autres châteaux diminuent de surface au profit de l'urbanisation.

Parallèlement à cette infrastructure, s'ajoute la reconstruction de l'après-guerre avec ses grands ensembles que l'on a implanté dans les « poches vides » entre les lotissements. Apparaissent ainsi les Grands Vaux, coincés entre l'A6 et la ligne de train, la CILOF sur le coteau et le plateau boisé de l'ancien parc du château de Savigny-sur-Orge, le Noyer Renard au coeur du lotissement d'Athis-Mons, les Bois clairs en limite de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Il ne subsiste sur cette confluence que peu d'espaces ouverts : une ouverture agricole entre Savigny-sur-Orge et Morangis où débute les premières implantations de bâtiments d'activités, et les parcelles agricoles comprises entre l'A 6 et la RN 445.

### **Carte de 2007 :**

#### **les dernières pièces du patchwork**

Dans la suite des années 1970, la construction des grands ensembles continue avec notamment la Grande Borne qui vient occuper les terrains entre l'A 6 et la RN 445.

Vient dans les années 80-90 l'implantation des zones d'activités, notamment le long des grandes infrastructures ; les terrains proches de l'A 6 sont donc investis par des bâtiments d'activités sur de grandes surfaces. Le « vide » entre les lotissements de Savigny-sur-Orge et Morangis perd lui aussi sa vocation agricole pour se transformer en zone d'activités.

Les derniers « petits trous » sont maintenant remplis. La carte est pleine.

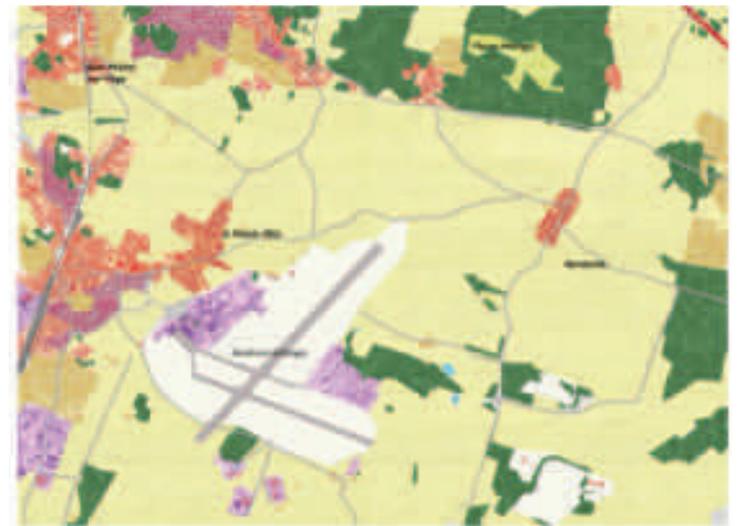
### **Carte de demain ? :**

La lecture successive de ces tissus urbanisés nous éclaire sur la juxtaposition des éléments qui les constituent. Aucun travail de liaison, de transition n'est mis en oeuvre pour faire de ce patchwork un ensemble cohérent. Dans un tel contexte, la reconquête mètre par mètre des espaces ouverts sur les bords de l'Orge, entreprise par le Syndicat du Val de l'Orge, est un moyen de retrouver un sens, une orientation, une direction à ces paysages de la vallée ; mais qu'en est-il des plateaux ? Quel sera le fil directeur pour retrouver du sens ?

### 3.3 - UN PLATEAU PÉRIURBAIN : BONDOUFLE ET COURCOURONNES

1930 : des villages isolés sur le plateau agricole

1971 : une ceinture urbanisée autour de l'espace cultivé



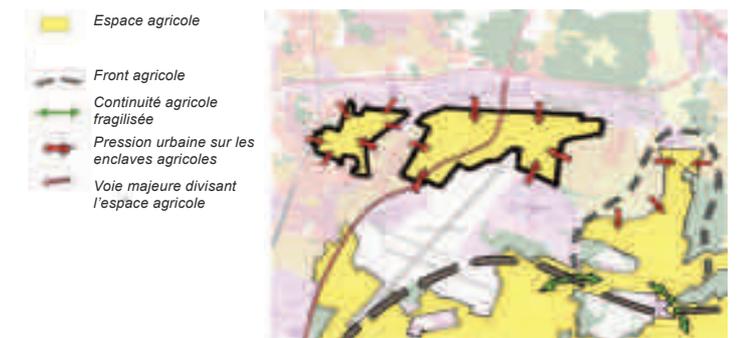
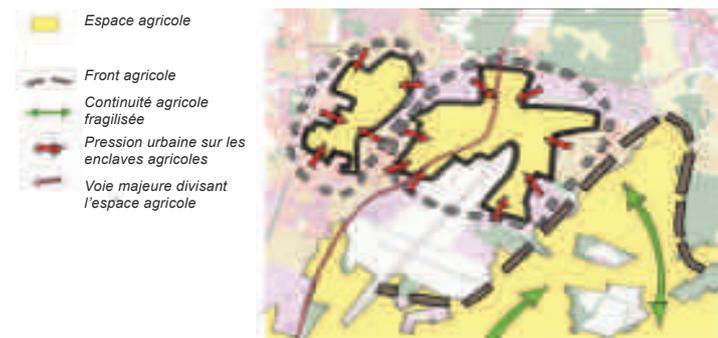
D'après les cartes IGN au 1:50 000° de 1930, 1971, 1990 et 2007

**1990 : des clairières agricoles isolées par l'urbanisation**

**2007 : vers un comblement des espaces ouverts**



- Urbanisation mixte
- Pavillonnaire
- Espace agricole
- Boisements
- Voies principales
- Zone d'activités
- Grand ensemble
- Parc
- Autoroute



**Carte de 1930 :**  
**des villages isolés sur le plateau agricole**

Jusqu'en 1930, le plateau de Bondoufle est entièrement agricole. Les villages du Plessis-Pâté et Bondoufle restent isolés dans les étendues cultivées ; au nord et à l'ouest les limites des communes de Fleury-Mérogis, Saint-Michel-sur-Orge et Brétigny-sur-Orge avec des bois intercalés, forment une ligne presque continue, la limite nord de l'espace agricole du plateau. Les surfaces cultivées dessinent un espace d'une seule unité en continuité avec tout le sud du plateau.

**Carte de 1971 :**  
**une ceinture urbanisée autour de l'espace cultivé**

Avec la reconstruction de l'après-guerre, les bourgs de Brétigny-sur-Orge et de Saint-Michel-sur-Orge se sont développés et ont rejoint au sud la commune du Plessis-Pâté. L'aérodrome de Brétigny-sur-Orge s'est étendu et l'espace agricole autour de Bondoufle commence à se détacher de sa partie sud. Une dernière continuité entre les deux espaces agricoles se maintient entre la butte de Montaubert et le bois des Folies.

### **Carte de 1990 :** **des clairières agricoles isolées par l'urbanisation**

En 1990, le processus de phagocytage s'accroît : avec la création de la Francilienne, la construction de la ville nouvelle d'Evry dont Bondoufle fait partie, la pression urbaine arrive de toute part et finit par isoler des espaces agricoles délimitant des clairières de plus en plus difficiles à gérer tant les accès aux parcelles deviennent compliqués : la « clairière » entre Brétigny-sur-Orge et Saint-Michel-sur-Orge et la « clairière » entre Bondoufle et Le Plessis-Pâté. Ces deux espaces sont désormais totalement dissociés du plateau agricole au sud. Une continuité agricole perdue entre Bondoufle et Courcouronnes mais elle est fragile.

Les contours de ces clairières sont bordés de quartiers très divers, sans aucune liaison, se juxtaposant les uns aux autres sans former de tissus urbains. L'espace ouvert au cœur de ces quartiers est le seul dénominateur commun à ce qui l'entoure.

### **Carte de 2007 :** **vers un comblement des espaces ouverts**

La carte d'aujourd'hui montre le processus de comblement des espaces ouverts : difficilement gérables par l'agriculture, pressés de toutes parts, ces espaces finissent par être bâtis au nord par les zones commerciales de la Francilienne et au sud par l'habitat. Les deux « clairières » diminuent peu à peu de surface et finiront par totalement disparaître. À l'est, entre Bondoufle et Courcouronnes, le même phénomène se produit et l'espace ouvert finira par se combler à plus ou moins long terme.

### **Carte de demain ? :**

Ce processus de comblement des espaces ouverts par phagocytage a permis ces 10 dernières années de limiter l'étendue de la tache urbaine en Ile-de-France. Telle était d'ailleurs, la devise du SDRIF de 1994 : limiter l'effet en tache d'huile de l'agglomération parisienne et densifier les espaces déjà urbanisés. Si le premier objectif semble être tenu, la densification des tissus déjà urbanisés n'a pas encore été mise en œuvre. Elle a été « remplacée » par le comblement de tous les « vides » qui pouvaient rester au cœur des quartiers habités. Comme nous l'avons montré dans l'exemple précédent, ce comblement est une nouvelle pièce du patchwork qui n'apporte aucune liaison avec l'ensemble des quartiers voisins. Saurons-nous garder quelques espaces ouverts pour créer la ville de demain ?

### 3.4 - UNE VALLÉE DU SUD DU DÉPARTEMENT : L'EXEMPLE DE SACLAS

La commune de Saclas est située dans la vallée de la Juine, à la confluence de la rivière éponyme et de la Murette. La comparaison de photographies aériennes du secteur de Saclas de 1946, 1976 et 2003 est révélatrice de l'évolution récente des vallées rurales du sud du département, sur une soixantaine d'années, soit environ deux générations.

**1946**

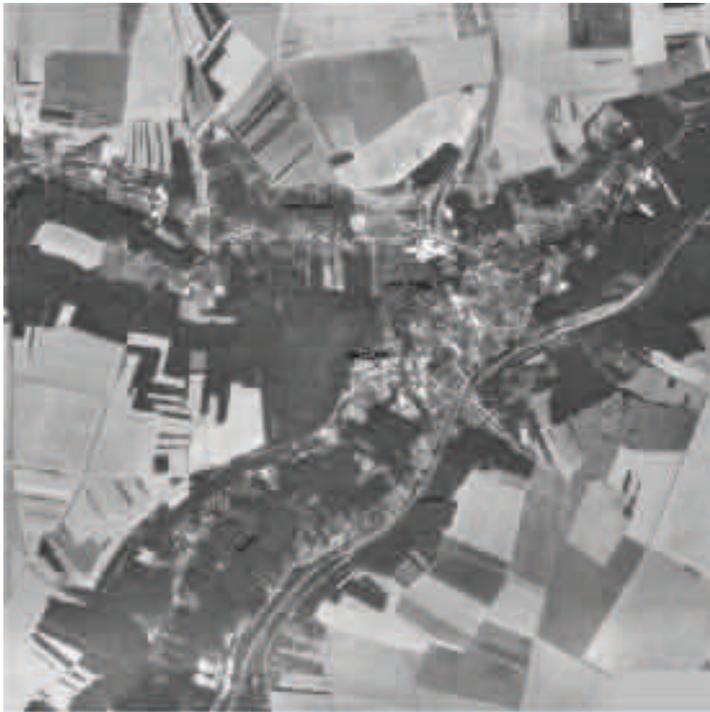
**Une vallée ouverte qui communique avec le plateau**



*D'après les photographies aériennes de l'IGN de 1946, 1976 et 2003*

1976

Une vallée qui se referme sur elle-même



2003

Une urbanisation continue le long des routes



Agence Follès-Gautier Paysagistes-Urbainistes



*Une carte postale ancienne de Saclas donne à voir une vallée cultivée, qui laisse passer le regard d'un coteau à l'autre.*



*Depuis, la vallée s'est emboisée et construite et le regard ne passe plus.*

### **Photo aérienne de 1946 :** **une vallée ouverte qui communique avec le plateau**

La photographie aérienne de 1946 montre un espace de fond de vallée maintenu encore en bonne partie ouvert par l'agriculture, malgré l'enfrichement de vastes parcelles. La photo montre en effet de grands espaces dont la culture a vraisemblablement été abandonnée depuis peu de temps (on lit encore les lignes des parcelles) et qui sont en train de se refermer. L'abandon de la navigation sur les cours d'eau des vallées de Beauce, l'arrêt de l'exploitation de nombreux moulins ou encore la modification des modes de gestion agricole ont en effet contribué à une gestion moindre des fonds de vallée.

L'espace agricole toujours exploité est utilisé pour le maraîchage et pour le pâturage, et, dans une moindre mesure, pour la culture des arbres fruitiers. Ces cultures basses laissent passer le regard de part et d'autre de la vallée et permettent de percevoir les cours d'eau, lisibles dans le paysage.

Les boisements, installés en rebord de plateau et en rupture de pente, sont rares dans l'espace de la vallée. Les parcelles boisées n'occupent pas encore tout le pourtour. La cassure entre le « monde » du plateau et celui de la vallée est donc moins nette qu'à l'heure actuelle, bien que l'agriculture céréalière du plateau se différencie déjà de celle de la vallée. En rupture de pente, les champs sont rythmés par des lanières boisées qui permettent de lutter contre l'érosion.

Le bourg de Saclas adopte une physionomie compacte à la confluence des vallées de la Juine et de la Murette. Quelques habitations s'étirent déjà le long des principales voies d'accès au village, mais il subsiste des coupures agricoles franches entre elles.

### **Photo aérienne de 1976 :** **une vallée qui se referme sur elle-même**

Trente ans plus tard, les dynamiques d'emboisement et, dans une moindre mesure, d'urbanisation ont transformé la vallée. La friche apparue sur la photo précédente s'est développée sur les coteaux (c'est à cette époque que disparaît l'élevage des ovins), et le fond de vallée est désormais largement occupé par du boisement. Parallèlement, d'autres parcelles de culture sont en voie de fermeture. Dans la vallée, de nombreuses vues sont bouchées. Dissimulés par les masses boisées, les cours d'eau ne sont plus visibles.

Le village s'est densifié en comblant les espaces agricoles autour du centre ancien. Les habitations nouvelles se sont également installées à mi-coteau, de part et d'autre des voies. Traversant espaces boisés et construits, les routes, qui permettaient autrefois de découvrir la vallée et son paysage perdent de leur intérêt. Quelques parcelles cultivées subsistent et maintiennent encore des coupures entre les espaces construits le long des voies. De taille réduite et morcelées dans l'espace, elles ne permettent pourtant plus de prendre la mesure de la vallée.

La mécanisation de l'agriculture favorise l'emboisement des parcelles de rebord de coteau, difficilement accessibles aux engins agricoles. La coupure entre le plateau et la vallée est désormais très nette. La disparition de nombreux bosquets sur les plateaux accentue encore plus ce contraste plateau-vallée.

La transformation de l'agriculture et l'urbanisation de la vallée se solde au final par une simplification et un appauvrissement du paysage de la vallée entre 1946 et 1976.

### **Photo aérienne de 2003 :** **une urbanisation continue le long des routes**

Entre 1976 et 2003, la construction le long des voies s'est poursuivie. Le rebord des routes est aujourd'hui presque entièrement bordé de parcelles d'habitations privées. La plupart des espaces encore cultivés en 1976 sont désormais bâtis ou fermés. Il devient par conséquent difficile d'apprécier la géographie d'ensemble du site, pourtant de grande qualité.

Les vallées du sud du département contrastent de manière intéressante avec les plateaux, comme des oasis creusées au sein des déserts fertiles que sont les plateaux. Malheureusement, les logiques d'urbanisation et d'emboisement permettent difficilement à l'heure actuelle d'apprécier leurs qualités et leurs diversités ; on parcourt les vallées sur des routes ou des chemins qui n'offrent plus de vues.

Sur cette période récente, la création d'un parc à la confluence de la Juine et de la Murette permet de redonner du sens au site. Hors de ce site aménagé, il n'est pas possible d'approcher le fond de vallée.

### **Photo de demain ? :**

Le processus d'emboisement des fonds de vallées et des coteaux ainsi que l'urbanisation linéaire le long des routes sont les deux grandes dynamiques d'évolution et de transformation de ces paysages de vallées rurales.

En laissant faire «la nature», enfrichement puis emboisement, ces vallées de la Beauce risquent de se refermer totalement, créant des espaces confinés, voire étouffants, contrastant totalement avec les horizons immenses du plateau cultivé.

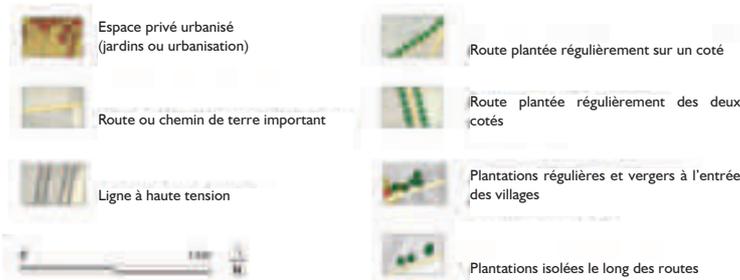
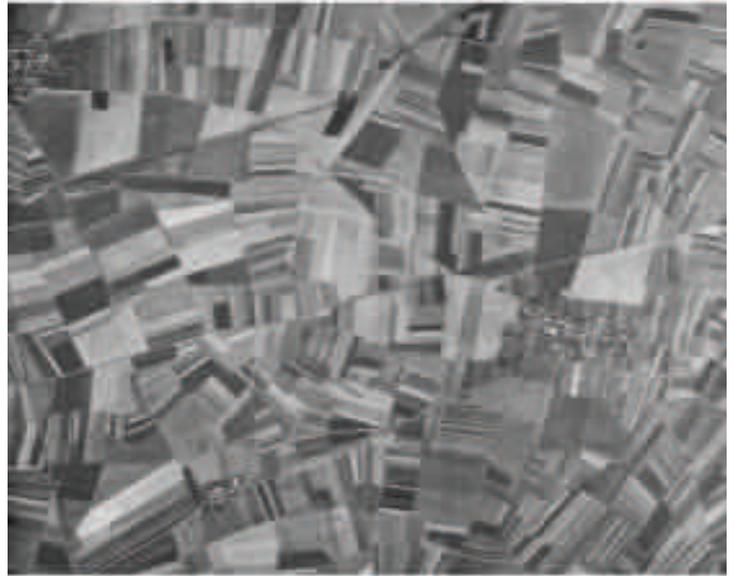
Si l'extension d'urbanisation est, quant à elle, plus modeste que sur les franges des plateaux de la Brie, elle reste toutefois très insidieuse, par sa capacité à se développer sur tous les linéaires de routes. Le risque demain sera la conurbation de l'ensemble des villes et villages de la vallée avec toutes les conséquences que cela produit : les déplacements excessifs en voitures, les services urbains étalés (poste, ramassage scolaire, collecte des déchets,...), la perte des espaces ouverts depuis l'espace public, ....

### 3.5 - UN VILLAGE RURAL DU PLATEAU DE BEAUCE : L'EXEMPLE DE MÉROBERT

Le village de Mérobert est un village rural implanté sur le plateau de Beauce essonnoise. La comparaison des photos aériennes de 1946, 1976 et 2003 permet d'illustrer l'évolution modeste des villages et la transformation radicale du parcellaire agricole.

1946

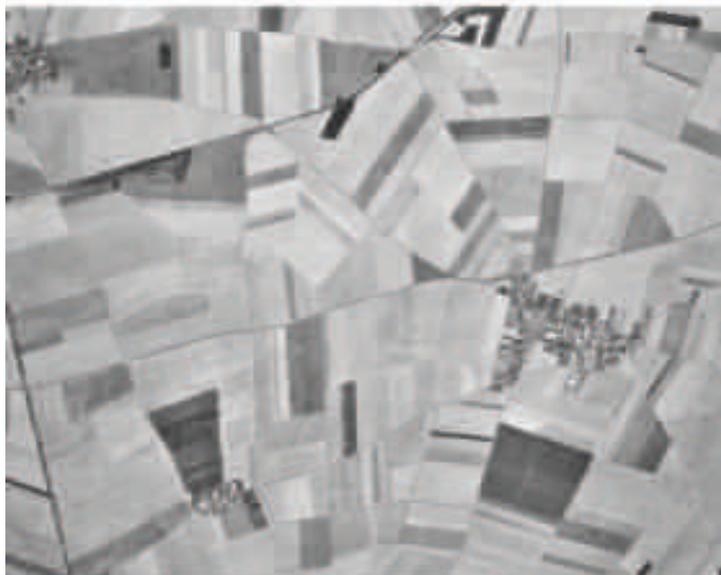
#### Un plateau mosaïque



D'après les photographies aériennes de l'IGN de 1946, 1976 et 2003

1976

Un paysage de cultures simplifié



2003

Un paysage aux échelles dilatées



### **Photo aérienne de 1946 :**

#### **Un plateau mosaïque**

Sur le cliché de 1946, le bourg de Mérobert révèle sa forme compacte de village-rue, avec ses fermes alignées sur la rue principale et un parcellaire étroit et linéaire. A l'arrière, les jardins accueillent des plantations de vergers qui délimitent le village et constituent la transition entre le bâti et le plateau agricole.

Le village est implanté sur un plateau agricole dont le parcellaire est finement découpé de champs ouverts. La forme des parcelles agricoles reste très étroite et l'ensemble dessine une gigantesque mosaïque de cultures. On observe très peu de bosquets isolés ; tout l'espace est consacré aux cultures. Le paysage est déjà du type «openfield» au lendemain de la guerre (agriculture moderne en Essonne depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle). Parfois ponctuées d'arbres isolés, les voies de circulation ne sont pas plantées de manière continue.

### **Photo aérienne de 1976 :**

#### **Un paysage de cultures simplifié**

La photo aérienne de 1976 montre un parcellaire considérablement agrandi sous l'effet du remembrement agricole. Les parcelles agricoles ont explosé en taille : là où il y avait quinze petites lanières multicolores, il ne reste plus qu'une grande parcelle carrée.

Le village, quant à lui, n'a pas évolué, hormis une parcelle nouvellement construite au sud.

Le remembrement et la rationalisation de l'espace agricole ont fait disparaître la grande majorité des plantations qui ponctuaient les routes ou qui s'implantaient autour des villages. En revanche, la RD 838 s'accompagne désormais d'un alignement d'arbres.

### **Photo aérienne de 2003 :**

#### **Un paysage aux échelles dilatées**

Aujourd'hui encore, l'évolution du village de Mérobert reste modeste même s'il s'est agrandi d'un lotissement d'une douzaine de maisons au sud, et s'est doté d'une station d'épuration.

En revanche, le regroupement des parcelles cultivées du plateau continue, pour former des champs de taille pouvant aller jusqu'à 30 ou 40 hectares. Le paysage devient même par endroit presque abstrait tant l'échelle humaine est effacée.

Les alignements d'arbres le long de la départementale 113 ont été doublés et les deux entrées du village de Mérobert ont été plantées.

L'étude des photos aériennes fait au final apparaître principalement la transformation du parcellaire au cours de la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Le maillage très serré des parcelles d'après guerre se distend jusqu'à composer des champs très vastes. Ce changement radical constitue sans doute la plus grande transformation des paysages des plateaux céréaliers de la Beauce ; l'impact de l'urbanisation et de ses extensions reste très ponctuel.

Cependant, dans un contexte où le regard porte très loin, les éléments verticaux revêtent une grande importance. Les plantations le long des voies, les silos à l'entrée des villages, les lignes à haute tension, voire les éoliennes, marquent fortement les paysages des plateaux. Les limites des villages, les nouvelles constructions et leurs clôtures sont aussi des éléments qui accrochent l'œil quand ils ne sont pas intégrés ou adaptés à l'image du village.

## 4 - LES PROCESSUS DE TRANSFORMATION DES PAYSAGES

---

Les grandes dynamiques de transformation du paysage en Essonne sont liées à quatre grands facteurs :

**L'extension urbaine**, qui est sans doute le phénomène le plus radical et le plus irréversible.

**Le passage des grandes infrastructures**, qui découpent le territoire, créent des coupures dans les tissus urbains et fragmentent les milieux naturels.

**Le boisement spontané des vallées**, qui referme et isole des lieux de qualité.

**L'« industrialisation » des gestions agricoles**, qui simplifie et appauvrit les paysages ruraux.

Non maîtrisées, ces dynamiques peuvent engendrer des problèmes.

### 4.1 - LES EXTENSIONS URBAINES

#### UNE CONQUÊTE D'URBANISATION DES PLATEAUX SANS LIMITE

---

On a vu dans le diagnostic qu'après avoir conquis l'ensemble des vallées, l'agglomération urbaine s'étendait à présent sur les plateaux. Cette conquête aux dépens de l'espace agricole plat et ouvert semble sans limite : aucun élément géographique ne vient offrir un appui à l'avancée urbaine. La ville s'avance face à un vide sans connaître de contrainte autre que foncière ce qui n'est pas tangible dans le paysage. Les communes des Ullis, Gometz-la-Ville, Bondoufle, Arpajon, Mennecy ou Saint-Pierre-du-Perray sont dans ce processus d'extension où les fronts urbains dessinent l'horizon du plateau agricole.

Comment définir la fin de la ville ? Cette limite doit-elle être définitive ? Comment mettre en relation l'espace bâti et l'espace agricole ? Doit-on organiser des phases successives d'extension accompagnées de lisières capables de mettre en relation la ville et l'espace agricole ?

Principaux sites concernés :

- Plateau de Vert-le-Grand
- Plateau de Limours
- Ville nouvelle de Sénart

#### UNE URBANISATION DE L'ESPACE AGRICOLE PAR PHAGOCYTAGES

---

La conquête de terrain par l'urbanisation ne se fait pas toujours par des avancées frontales. Les plateaux agricoles de la Beauce ou de la Brie étant de très bonnes terres productives, les exploitations agricoles ne sont pas facilement morcelables. Pour s'agrandir, la ville prend parfois des chemins détournés.

Elle procède notamment par encerclement des parcelles agricoles en s'allongeant en linéaire à la faveur d'une infrastructure. Comme le montre l'exemple de Bondoufle, les extensions urbaines s'accroissent autour d'un espace agricole et finissent par l'enclaver totalement. Déconnectée des autres parcelles productives, l'exploitation cernée devient fragile économiquement, l'exploitant ne peut plus la gérer ; la ville la récupère en terrain constructible et comble l'espace ouvert. Ainsi la ville phagocyte de nombreux espaces agricoles.

Dans les premières phases d'encerclement, l'espace agricole, encore connecté à son territoire d'origine, devient l'élément fédérateur autour duquel s'organise la ville. C'est une phase très riche où la ville et l'espace agricole entretiennent des relations visuelles et physiques. Malheureusement la fin du processus vient rompre ces relations en comblant tous les espaces ouverts enclavés. Un des effets pervers et mal compris du processus de densification revient de fait à justifier le remplissage des vides.

Principaux sites concernés :

- Plateau de Vert-le-Grand

## UNE URBANISATION EN «PATCHWORK» QUI VIENT COMBLER LES TROUS

---

La volonté d'une maîtrise de l'étalement urbain et la rareté du foncier disponible ont conduit à la recherche de tous les espaces ouverts intersticiels dans l'agglomération, susceptibles d'être construits. La ville s'est ainsi quantitativement densifiée mais elle a perdu aussi la plupart des espaces de respiration nécessaires au cadre de vie d'une agglomération. Certains quartiers se retrouvent très éloignés de tout espace naturel de taille conséquente.

En outre, l'analyse des quartiers de Morsang-sur-Orge montre que ces derniers espaces conquis par l'urbanisation sont trop souvent des opérations sans lien aucun avec les tissus environnants, dessinant des pièces de patchwork juxtaposées les unes aux autres.

Principaux sites concernés :

- Toutes les communes de la métropole agglomérée

## UNE URBANISATION LINÉAIRE LE LONG DES ROUTES DES VALLÉES

---

Comme le montre l'exemple de Saclas, les vallées de la Beauce et du Gâtinais sont soumises à une pression foncière peu spectaculaire mais très insidieuse. Les extensions urbaines s'étendent le long des routes dans l'axe des vallées sur plusieurs kilomètres et sur une très faible épaisseur.

Le paysage de la route, qui est l'axe de découverte de la vallée, devient un interminable linéaire de constructions individuelles. Les villages arrivent même à se rejoindre, ne laissant aucune aération entre les lieux habités. La vallée pourtant faiblement construite est perçue comme un axe urbain. Cela pose en outre, un problème écologique dû à la fragmentation des milieux entre les deux versants de la vallée.

Principaux sites concernés :

- Toutes les communes des vallées du sud du département

## 4.2 - LES INFRASTRUCTURES

### DES COULOIRS D'INFRASTRUCTURES QUI DÉCOUPENT LE TERRITOIRE

---

Conjointement aux extensions urbaines, les créations des grosses infrastructures routières et ferroviaires ont cisailé le territoire et plus particulièrement les tissus urbains. Le passage d'une autoroute, d'une nationale, d'une grande départementale ou d'une voie ferrée crée de nombreuses coupures entre les différents quartiers. Les usages, les traversées, les passages sont transformés et compliqués, isolant un peu plus les quartiers les uns des autres.

Principaux sites concernés :

- Tout le département

## 4.3 - LES BOISEMENTS

### DES BOISEMENTS SPONTANÉS QUI REFERMENT LES VALLÉES

---

L'abandon de certaines parcelles cultivées dans les fonds de vallées et sur les pentes des coteaux a eu pour conséquence le développement des boisements spontanés ou des friches. Peu à peu, les cœurs de vallées, qui étaient en relation visuelle avec le plateau, se sont refermés sur eux-mêmes, n'offrant plus aucune ouverture sur les coteaux. La perception du paysage s'est trouvée totalement transformée en quelques décennies.

En outre, le développement excessif des haies ou des ripisylves entretenues de façon trop irrégulière le long des cours d'eau, provoque aussi la fermeture du paysage de la rivière.

Principaux sites concernés :

- Toutes les vallées du sud du département

## 4.4 - LES PARCELLES AGRICOLES

### UNE DILATATION DES PARCELLES AGRICOLES ET L'ABANDON DES CULTURES SPÉCIFIQUES

---

Les remembrements agricoles des plateaux ont considérablement modifié le paysage de la Beauce et de la Brie. Les parcelles se sont dilatées pour atteindre des tailles agro-industrielles, occupant tout l'espace du plateau, du bord des routes jusqu'au bord des maisons des quelques villages. Le paysage perçu devient presque abstrait tant il est étendu et uniforme. L'effet mosaïque des petites parcelles enchevêtrées a totalement disparu, de même que les quelques structures arborées.

En outre, ces dernières années, la tendance a été d'uniformiser les cultures vers une production essentiellement céréalière et d'abandonner des cultures spécifiques comme le maraîchage, les cressonnières, les vergers, etc...Le paysage agricole est devenu plus banal et moins riche et la personnalité des pays, fondée sur leurs cultures spécifiques, s'est affadie.

Principaux sites concernés :

- Tous les plateaux agricoles de la Beauce, du Gâtinais et du Hurepoix

### DES RELATIONS ENTRE PARCELLES AGRICOLES ET FORÊTS APPAUVRISSES ET SIMPLIFIÉES

---

Les transformations des espaces agricoles se sont aussi opérées aux limites des ensembles boisés. Indirectement les paysages forestiers s'en trouvent alors dévalorisés par l'instauration d'une relation simplifiée entre la forêt et les champs.

Au-delà de l'appauvrissement écologique découlant de cette simplification, ces nouveaux paysages de lisières donnent le sentiment d'une juxtaposition des deux types d'espaces, qui se côtoient sans véritablement être en relation.

Principaux sites concernés :

- Tous les plateaux agricoles de la Beauce, du Gâtinais et du Hurepoix

## 5 - LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET PAYSAGERS EN ESSONNE

---

Les principales mesures de protection des paysages et des espaces naturels en Essonne suivent dans leurs grandes lignes le réseau rayonnant des vallées. Les mesures de protection des espaces urbanisés du nord du département sont quant à elles très ponctuelles. Il en va de même pour les espaces agricoles des plateaux, qui ne bénéficient que de protections limitées. Le PNR du Gâtinais Français et le projet d'extension du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse en Essonne englobent toutefois une large emprise sur les plateaux de la Beauce-Gâtinais et du Hurepoix.

### ESPACES NATURELS SENSIBLES ET FORÊTS PUBLIQUES :

---

Les lois sur les ENS (lois de 1985, 1995 et 2002) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Dans ce cadre, les départements ont été désignés comme compétents pour élaborer et mettre en oeuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

Depuis 1989, le Département de l'Essonne a pour objectifs de recenser, protéger et valoriser les paysages naturels, compléter le réseau écologique pour créer une trame verte cohérente et variée et enrayer la chute de la biodiversité. Il mène ses actions autour de trois axes :

- la préservation de la diversité naturelle (faunistique, floristique, écologique et géologique)
- la qualité du cadre de vie (paysages naturels et culturels ; espaces à vocation pédagogique ou de détente à proximité des lieux de vie des habitants des différents secteurs du département )
- la protection des espaces fragiles (soumis à des pressions urbaines fortes ou à une urbanisation non contrôlée, non gérés ou pollués).

#### **Le recensement des espaces naturels en Essonne :**

Dans un souci de cohérence et d'efficacité de sa politique de protection des espaces naturels sensibles, le Département a établi le recensement des espaces les plus fragiles et les plus intéressants. Les espaces ainsi désignés donnent un cadre à l'action départementale. Non opposable au tiers, le recensement constitue le premier niveau de prise en compte des espaces sensibles.

L'emprise des espaces naturels sensibles recensés en Essonne est très importante – elle représente plus de 40 000 ha, soit près du quart du territoire – et concerne la quasi-totalité des communes du département. Ce périmètre fait la part belle aux espaces boisés, qui y figurent dans leur grande majorité et dans leur diversité (depuis la forêt de Sénart aux bosquets qui ponctuent les vastes étendues beauceronnes). Ces espaces forment un réseau continu et dense. Les milieux humides recensés sont également très nombreux et importants, en particulier dans le sud du département et dans les vallées de la Seine et de l'Yvette. Viennent ensuite les espaces agricoles, dont seuls les espaces en déprise ou concernés par des cultures spécifiques, ainsi que quelques espaces enclavés dans l'urbanisation ont été retenus. On les retrouve principalement dans le nord du département, autour de Marcoussis et de Saulx-les-Chartreux, ou encore dans la vallée de l'Orge aval et aux abords des vallées de l'Yerres et de l'Essonne aval. Quelques espaces ont également été retenus dans les vallées de l'Ecole, de l'Essonne amont et de l'Orge amont. L'attention est par ailleurs portée sur les milieux spécifiques, comme les pelouses calcicoles qui accompagnent les vallées du sud-ouest du département. Les carrières et sites géologiques forment un réseau de sites recensés plus ponctuel, et sont disséminés sur les plateaux de la Beauce et du Hurepoix.

## Les Espaces Naturels Sensibles préemptés et acquis :

L'Essonne compte aujourd'hui plus 2 000 hectares d'ENS (dont près de 1 300 acquis par le Département et plus de 700 hectares acquis par les collectivités). Cette emprise est principalement constituée par d'importantes zones humides (les marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine, la vallée de l'Orge aval, la haute vallée de l'Essonne et le Val de Seine) ainsi que des zones boisées (buttes du Hurepoix dans le secteur de Saulx-les-Chartreux, Bois des Grais et de la Tête Ronde à Villiers-le-Bâcle, Forêt de la Roche Turpin, Forêt des Grands Avaux). Le sud du département possède également des ENS de taille plus restreinte, d'intérêt majoritairement géologique (platières de grès, réserves naturelles de sites fossilifères autour d'Étampes), écologique (pelouses sèches...), floristique (champignonnière) ou culturel (vergers...).

A l'heure actuelle, l'Essonne compte six grands sites majeurs d'ENS :

- Le marais de Misery (88 hectares de zone humide (saulaies, aulnaies, boisements humides, prairies, roselières) sur les communes de Vert-le-Petit et Echarcon)
- Le marais de la Grande Ile (12 hectares de boisements humides et de plans d'eau aux abords de l'agglomération d'Evry)
- Le marais de Fontenay (86 hectares de zone humide dans la basse vallée de l'Essonne / Fontenay-le-Vicomte)
- Le Clos de Montauger (zones humides, chenaux sur 5 hectares entre deux bras de l'Essonne à Villabé)
- Les marais de la basse vallée de l'Essonne (le CG 91 a déjà acquis 250 hectares d'un vaste réseau d'espaces naturels humides sur un programme de près de 600 hectares).
- Les buttes du Hurepoix (communes de Saulx-les-Chartreux et Villebon-sur-Yvette : vaste ensemble boisé et ancienne carrière fossilifère de Lunézy)

Ces grands sites s'ajoutent un réseau de «sites satellites», moins importants, qui concernent des espaces naturels aux typologies variées, telles que des platières (platière de Bellevue, ENS de 27 ha à Moigny-sur-Ecole), des pelouses sèches (20 hectares protégés à Puiset-le-Marais), des sites fossilifères (site à Étampes), ainsi que des vergers, marais, champignonnières....

Dans le cadre de la politique sur les ENS, l'intervention du département sur les espaces agricoles reste limitée. Les terres agricoles préemptées ou achetées sont de taille restreinte et sont généralement des parcelles en déprise, enclavées dans la ville, soumises à un risque d'urbanisation non contrôlée voire de mitage ou d'étalement urbain. La thématique des espaces agricoles péri-urbains est d'avantage traitée par la Région et l'Agence des Espaces Verts (PRIF).

Un programme d'action définit des pôles d'intervention prioritaire pour l'acquisition de nouveaux ENS. Les principaux objectifs sont liés aux milieux humides et aux espaces boisés. Ont ainsi été définis quatre pôles majeurs (les buttes du Hurepoix, le Val de Seine, les marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine, ainsi que la haute vallée de l'Essonne) et huit pôles «satellites» (étangs Baleine et Brûle-Doux, coteau de Pierrefite et marais de Vaujouan, pelouses sèches du Gâtinais, platière de Bellevue, vergers de la Ferté-Alais, moyenne vallée de l'Essonne, champignonnière d'Étampes, réserve naturelle des sites fossilifères). Ces espaces cumulent d'importants enjeux environnementaux et paysagers. Lorsque la situation le permet (transactions foncières prévues, accord des communes...), le Département y désigne des zones de préemption qui ont pour vocation d'être acquises par le Département ou les collectivités.

Les zones de préemption ne se limitent pas à ces seuls secteurs d'intervention prioritaire. Plusieurs objectifs peuvent en effet présider à leur création : gestion de la biodiversité, soutien de projets des collectivités (projets d'ouverture au public d'espaces naturels notamment), maîtrise de l'étalement urbain....Ce sont donc 8 000 à 10 000 hectares qui sont aujourd'hui concernés à travers tout le département. Ils concernent avant tout des espaces boisés ou de fond de vallée.

### Les principaux espaces boisés préemptés :

- Une grande partie des pentes boisées des vallées du Hurepoix,
- Les coteaux de la vallée de Marcoussis,
- Le rebord sud du plateau de Limours,
- Le rebord boisé du plateau de Beauce à Boissy-sous-Saint-Yon,
- Le rebord du plateau de Videlles-Mondeville à Champcueil,
- D'importants espaces de forêt des rebords de la moyenne vallée de l'Essonne (d'Huisson-Longueville, Vayres-sur-Essonne, la Ferté-Alais...)
- La plupart des espaces boisés du plateau de Chevannes.

### Les principaux milieux humides préemptés :

- La partie est de l'étang de Saclay,
- Une portion de fond de la vallée de la Rémarde autour de Breuillet/Bruyères-le-Châtel,
- Une portion du fond de la vallée de l'Orge autour de Brétigny-sur-Orge (secteur des Joncs Marins),
- Le fond de vallée de l'Essonne, dans les secteurs de Courdimanche - Vayres-sur-Essonne - Boutigny-sur-Essonne - Guigneville et de Baulne - Itteville - Ballancourt et autour des ENS existants des marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine,
- Le fond de la vallée de l'Yerres à Crosnes.

### Les forêts publiques en Essonne :

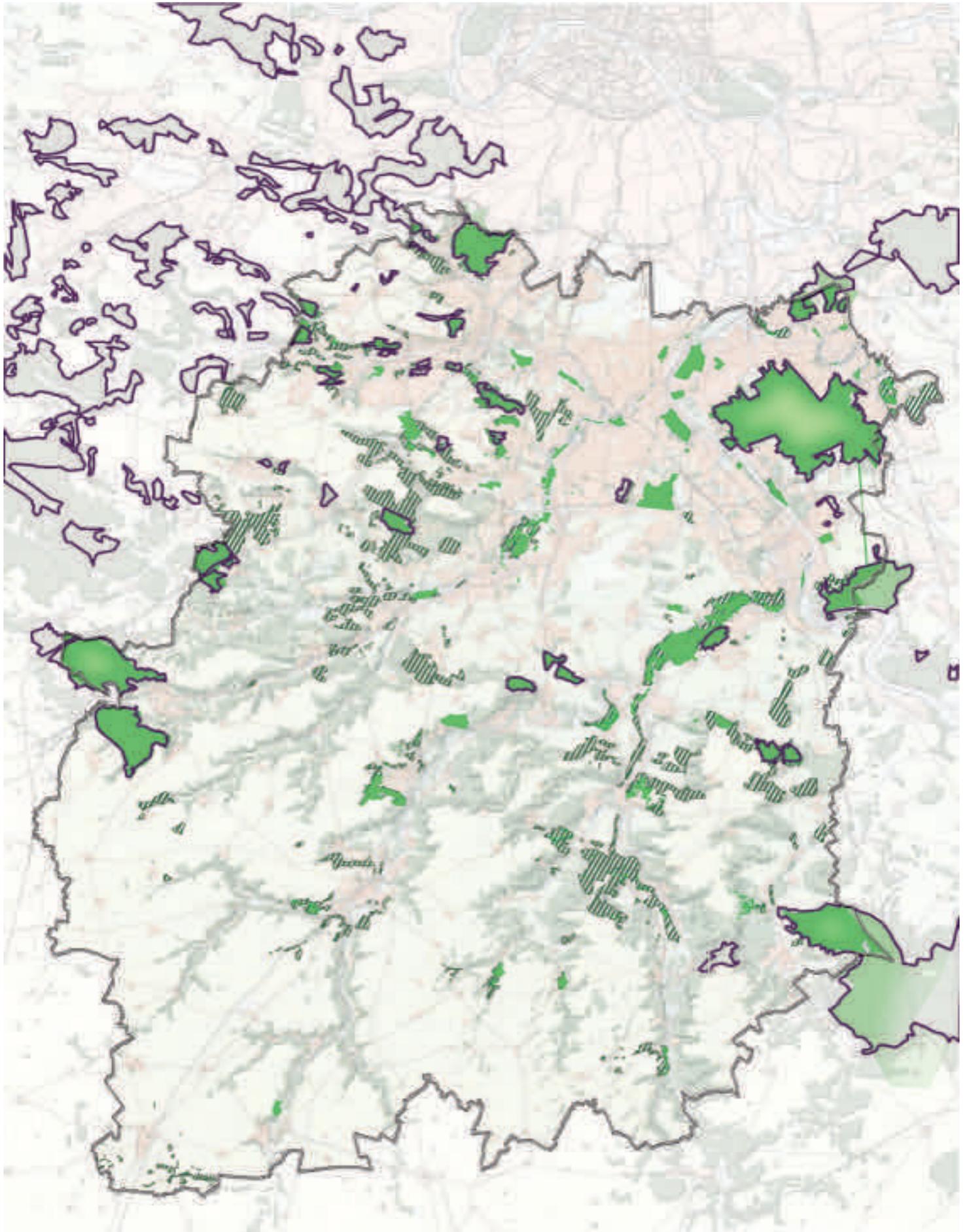
Contrairement aux départements limitrophes des Yvelines et de la Seine-et-Marne, l'Essonne ne possède pas d'importants massifs forestiers. Ses boisements, qui couvrent près du quart du territoire départemental, se répartissent suivant les axes des vallées. La propriété privée de la plupart des parcelles boisées des coteaux explique que, sur les 42 000 hectares de forêt que compte le département, seul le quart est de maîtrise publique. Par conséquent, bien que les structures boisées du département soient continues, le maillage des forêts publiques est assez peu dense et discontinu.

Les forêts publiques se situent pour la plupart dans le nord du département, qui est aussi le plus peuplé. Il ne reste que peu de forêts privées au nord de la ligne Breuillet-Chevannes et celles qui subsistent font l'objet d'un périmètre de préemption au titre des ENS.

Sur les franges du Centre Essonne, les «forêts urbaines» de Verrières-le-Buisson, de Sénart et, dans une moindre mesure, du Rougeau constituent des espaces de respirations importants pour la ville dense.

Dans le sud du département, les forêts publiques se résument à peu de choses près aux espaces boisés les plus importants, à savoir la forêt de Dourdan et la forêt des Trois Pignons. Situées aux limites ouest et est du département, elle s'inscrivent en continuité des forêts de Rambouillet et de Fontainebleau.

CARTE I : ESPACES NATURELS SENSIBLES ET FORÊTS PUBLIQUES :



Forêts publiques

Zones acquises

Zones de préemption



# SITES CLASSÉS ET INSCRITS, ZPPAUP ET PARCS NATURELS RÉGIONAUX

## Les sites classés et inscrits :

L'Essonne possède de nombreux sites classés et inscrits au titre de la loi de 1930. Ensemble, ils forment un réseau important, dont la continuité est remarquable, et qui suit les grands axes des vallées. A l'exception des vallées de l'Orge, de la Salmouille, du Ru et de la vallée sèche de Bouville (dans leur ensemble) ainsi que des vallées aval de l'Yvette et de l'Essonne, la totalité du linéaire des vallées est ainsi pris en compte. Ce réseau, fortement développé sur les pourtours du département, s'étirole considérablement en Centre Essonne ou seules quelques parcelles déconnectées sont protégées, et disparaît sur les plateaux agricoles.

Le classement des sites est la protection la plus forte, et correspond à une volonté de préservation forte d'un site remarquable. Cette mesure de protection est généralement dédiée aux paysages remarquables et peut intégrer des espaces bâtis. En site classé, tous les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect du site nécessitent l'autorisation spéciale de l'État. En Essonne, l'ensemble de la vallée de la Renarde est ainsi protégée, tout comme la majeure partie de la Juine avale et de la haute vallée de l'Essonne (à l'exception de quelques parcelles en fond de vallée). Dans le nord du département, les vallées de l'Yerres, de la Bièvre et de l'Yvette bénéficient du même type de protection, mais de manière moins systématique : la protection de la vallée de l'Yerres concerne quasi-exclusivement le fond de vallée, tandis qu'une large part des coteaux boisés de la Bièvre sont classés (le fond de vallée n'est pas concerné). Il en va de même pour les espaces boisés de la vallée de l'Yvette aux limites du département et à Orsay. Les sites classés sont plus sporadiques en Centre Essonne.

L'inscription à l'inventaire complémentaire des sites est moins contraignante et garantit une mesure de protection des sites minimale. En site inscrit, les maîtres d'ouvrages doivent informer l'administration 4 mois avant d'entreprendre tout projet susceptible de modifier l'aspect ou l'état des lieux. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les travaux de construction ou de modification et un avis conforme sur les projets de démolition. A l'instar des sites classés, les sites inscrits forment un réseau continu dans les vallées essonniennes. Hormis les espaces classés, la totalité des espaces de la vallée de l'Yvette amont et de la vallée de la Bièvre bénéficient d'une inscription. La vallée de la Rémarde, la Juine et ses vallées affluentes en amont d'Étampes, le

pourtour de la vallée de la Juine avale, l'extrémité sud de la vallée de l'Ecole sont inscrits dans leur totalité. La vallée de la Seine est aussi largement prise en compte (protection du fond de vallée, de la majorité du coteau est et de quelques portions boisées du coteau ouest).

## Les ZPPAUP :

On dénombre quatre ZPPAUP pour l'ensemble du département. Il est difficile de tirer des conclusions de la comparaison de ces quatre zones de protection du patrimoine architectural et paysager, de taille et de nature très différentes.

Aux limites sud-est du département, celle de Milly-la-Forêt est la plus ancienne (1988) et se limite au centre-bourg. La ZPPAUP d'Étampes a été créée l'année suivante et comprend la ville des coteaux de la Juine, ainsi que quelques espaces naturels du fond de vallée (les extensions récentes sur le plateau ne sont pas concernées). Créée en 1997, la ZPPAUP de Draveil est la moins étendue. La plus récente des ZPPAUP comprend l'ensemble du territoire communal très urbain de Massy.

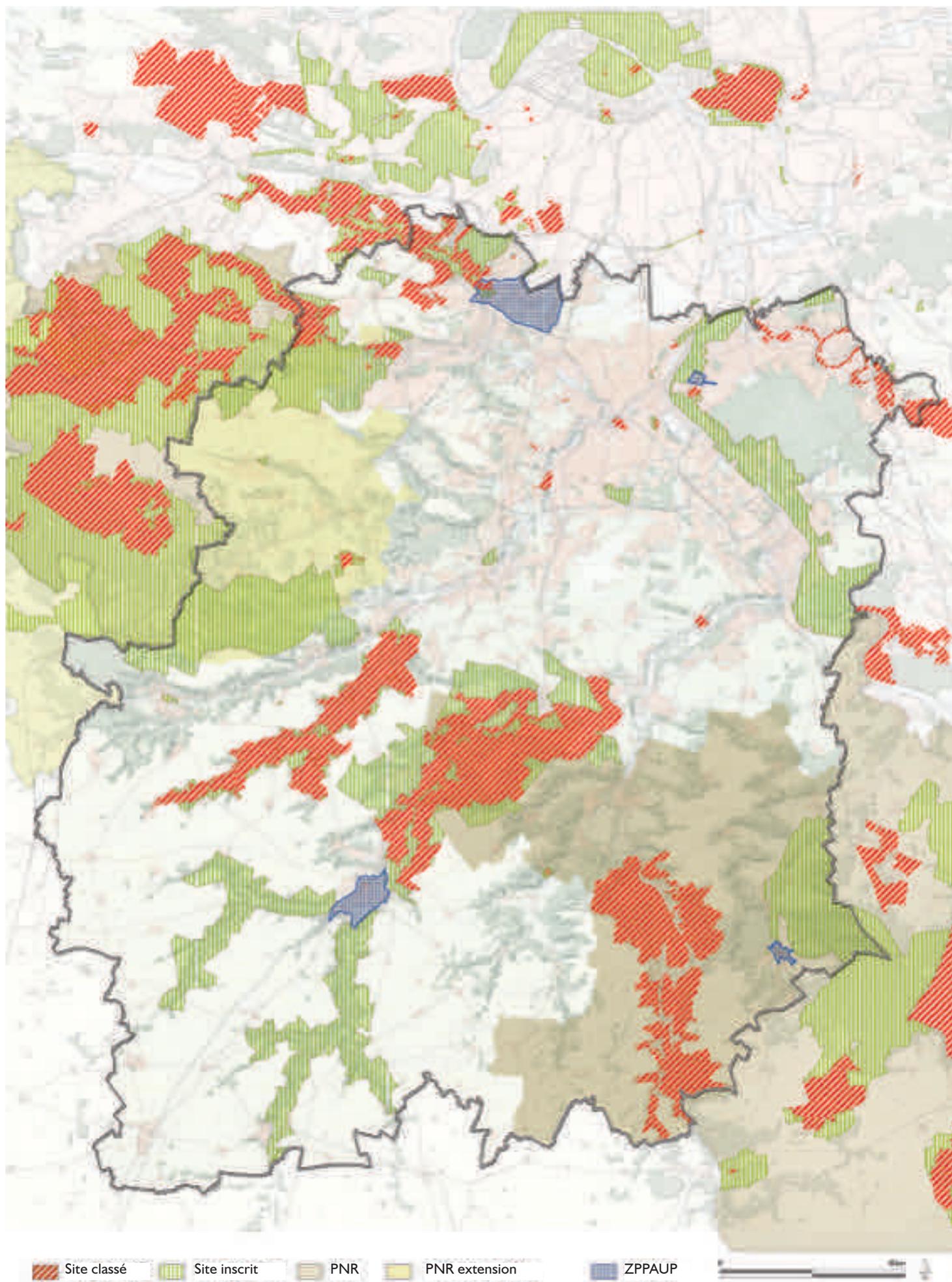
## Les Parcs Naturels Régionaux :

A cheval sur les deux départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, le Parc Naturel Régional du Gâtinais français englobe un large tiers des espaces ruraux du sud du département.

Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse se limite aujourd'hui aux frontières départementales des Yvelines. Un projet prévoit de tripler sa surface et d'étendre son emprise en Essonne, sur l'extrémité de la vallée de l'Yvette (Gif-sur-Yvette) ainsi que sur la majeure partie du plateau de Limours (à l'exception des avancées du plateau de Nozay et du plateau du Déluge) et sur l'ensemble de la vallée de la Rémarde, jusqu'à St-Maurice-Montcouronne (portes de l'Arpajonais).

A terme, une grande partie des espaces « ruraux » des plateaux du Hurepoix et de la Beauce devraient être intégrés aux deux PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et du Gâtinais, qui ne seront plus distants que d'une demi-dizaine de kilomètres.

CARTE 2 : SITES CLASSÉS ET INSCRITS, ZPPAUP ET PARCS NATURELS RÉGIONAUX



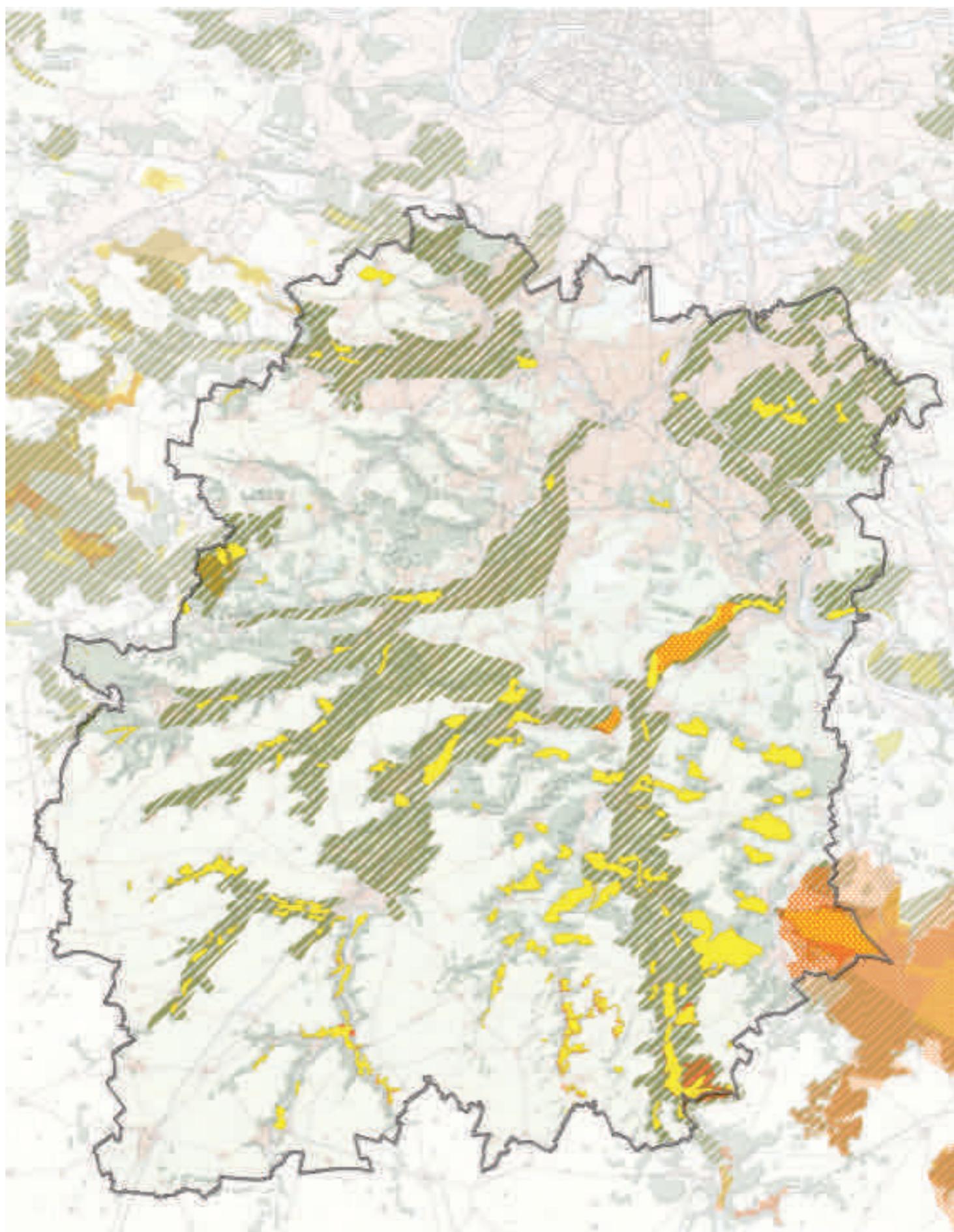
## PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES

Près du tiers de la surface départementale fait l'objet d'une protection environnementale. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2, qui concernent les secteurs de grand intérêt biologique et écologique ainsi que les grands ensembles naturels riches et peu modifiés, sont les protections les plus étendues. Elles englobent la majorité des emprises des vallées du département. Les zones fortement urbanisées de la vallée de la Bièvre, de l'Yvette, de l'Orge aval, du Val de Seine ou encore de l'Yerres sont ainsi concernées par une ZNIEFF de type 1. Les ZNIEFF de type 2, plus restreintes et plus ponctuelles, concernent des espaces très faiblement urbanisés qui se concentrent dans les vallées du sud du département.

Les ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) sont plus rares et limitées en taille. Elles se limitent au sud-est du département et ne concernent que les marais de l'Essonne, une petite portion de la Juine près de sa confluence avec l'Essonne, ainsi que l'extrémité sud-est du département, au contact du massif forestier de Fontainebleau.

Plus étendues dans les départements limitrophes, les zones classées Natura 2000 sont relativement restreintes en Essonne. Elle ne concernent que les franges du département : on compte une zone Natura 2000 ZPS (« directive oiseaux »), sur les pentes de la vallée de la Rémarde et plusieurs espaces de Zone Natura 2000 ZCS (directive habitat) sur les pentes de la vallée de la Juine amont, sur les plissements au sud de la vallée sèche de Bouville, autour de la vallée de l'Essonne amont et dans la vallée de l'École, à proximité de la forêt de Fontainebleau.

### CARTE 3 : PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES



■ ZNIEFF I   ■ ZNIEFF 2   ■ ZICO   ■ Natura 2000   ■ Natura 2000ZPS







## V - SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

## I. DES ENJEUX LIÉS À L'ORGANISATION ET À LA HIÉRARCHISATION DES ESPACES DE VIE

Le diagnostic a brossé à grands traits l'urbanisation spectaculaire du département au cours des deux derniers siècles, transformant le paysage rural du XVIIIème siècle en un paysage de banlieue au seuil du XXIème siècle.

Il a montré également la grande hétérogénéité des quartiers d'habitat, héritée de l'histoire mais aussi de la géographie, soulignant combien certains quartiers souffrent d'isolement (alors même qu'ils sont entourés d'autres secteurs habités) et comment d'autres au contraire, profitent au mieux de leur situation géographique pour s'ancrer dans le territoire et bénéficier d'un cadre de vie valorisant.

Aujourd'hui, après des décennies d'extension d'urbanisation, la pression urbaine sur les espaces ouverts semble contenue, les enjeux se concentrent essentiellement sur les franges de l'agglomération, là où la ville finit, là où la ruralité commence. Conscient de la pénurie de logements à l'échelle régionale, le Département doit accompagner les projets de densification urbaine.

Les enjeux majeurs liés aux espaces bâtis portent désormais sur le renouvellement urbain, sur la capacité qu'auront les projets à renouer des liens entre les différents quartiers, à retrouver un sens et une logique dans leur implantation géographique en tenant compte de la diversité des formes d'urbanisation, à valoriser la diversité des cadres de vie. Ils devront chercher à renforcer les lieux de vie autour des quartiers historiques ou autour des nouveaux centres, notamment des gares, lieux névralgiques des transports en commun.

Les projets devront s'attacher à requalifier les lieux de travail pour qu'ils deviennent des espaces plus urbains, facilement reliés aux quartiers habités.

A plus grande échelle, les enjeux liés aux espaces de vie portent sur l'affirmation de pôles urbains au cœur du département de l'Essonne, à partir desquels peut rayonner une trame urbaine fédératrice.

Les principaux enjeux sur les espaces bâtis portent sur :

- la relation entre les quartiers au travers de l'espace public
- le développement d'une trame urbaine redonnant une place au piéton et au cycliste
- la valorisation des lieux de vie publics et du patrimoine urbain
- le développement de formes urbaines adaptées au contexte, notamment dans les vallées
- la maîtrise des constructions sur les coteaux et les pentes et la mise en valeur des points de vue existants ou potentiels
- la maîtrise des extensions des villes du sud et la qualité des entrées de ville
- la valorisation des paysages des zones d'activités et les liaisons avec les quartiers de ville
- la réhabilitation des friches urbaines, notamment industrielles
- la préservation du caractère rural des aménagements dans les villages

## 2. DES ENJEUX LIÉS À LA PÉRENNISATION DES ESPACES AGRICOLES ET À LA DIVERSIFICATION DES CULTURES

Le diagnostic a rappelé l'importance de l'activité agricole, à dominante céréalière, dans le façonnage et la gestion du cadre de vie essonnien. Il a montré que, face à l'extension urbaine, les petites parcelles agricoles sont plus vulnérables que les grandes, en particulier lorsqu'elles deviennent enclavées dans l'urbanisation. Souvent ces mêmes parcelles sont des lieux de cultures spécifiques (maraîchage, vergers, vignes, prairies pâturées...) apportant par leur diversité une qualité supplémentaire aux paysages agricoles. Aussi les enjeux portent-ils sur la pérennité de ces exploitations agricoles, leur viabilité, leurs débouchés économiques et le rôle social que ces espaces jouent au bénéfice des riverains.

Le diagnostic a notamment pointé la présence de paysages de campagne aux portes de l'agglomération parisienne ; présence suffisamment rare à l'échelle de la région pour qu'elle soit préservée.

Enfin le diagnostic a mis en lumière la ségrégation excessive qui s'est installée entre les espaces agricoles et les espaces urbains, chacun se refermant sur lui-même, développant ses propres usages jusqu'à devenir en maints secteurs conflictuels. Les enjeux portent donc aussi sur la mise en relation de l'espace agricole avec les espaces de vie ; une mise en relation non seulement économique au travers de la recherche d'une économie à circuits courts et à vente directe, mais aussi visuelle et physique afin que les espaces agricoles pérennisés jouent à plein leur rôle social.

Les principaux enjeux sur les espaces agricoles portent sur :

- la pérennité des espaces agricoles et particulièrement ceux imbriqués dans l'urbanisation
- la diversification des cultures sur les petites parcelles, notamment dans les vallées et proches de la ville
- la relation entre des franges de la ville et l'agriculture
- la préservation des paysages rares, propres à l'Essonne, paysages de campagne
- la valorisation paysagère des espaces agricoles des plateaux
- l'accueil des urbains dans les paysages agricoles

### 3. DES ENJEUX LIÉS À LA GESTION ET À LA VALORISATION DES ESPACES DE NATURE

Le diagnostic des paysages de l'Essonne a montré que le département est fortement structuré par son relief et notamment par les cassures que forment les coteaux : entre les plateaux de la Brie et de la Beauce et au fil des nombreuses vallées affluentes de la Seine. Il a montré également la richesse et la diversité des cours d'eau qui irriguent le territoire, ainsi que la présence importante et répartie de la couverture boisée sur le département. Tous ces éléments concourent à la qualité et à la diversité des paysages de l'Essonne.

Mais il a aussi montré la disparition de pans entiers de coteaux sous une urbanisation trop dense, la dénaturation des cours d'eau par des équipements hydrauliques trop exclusivement techniques, l'asphyxie des forêts aux lisières privatisées par le bâti et l'appauvrissement de leur diversité végétale.

Des efforts de reconquête ou de préservation des espaces «naturels» sont déjà en cours, notamment au travers des politiques des espaces naturels sensibles du Département, des zones de préemption de l'Agence des Espaces Verts de la Région, des protections réglementaires des sites inscrits et classés de l'Etat. Le guide des paysages urbains et naturels de l'Essonne a pour vocation de prolonger ce travail en proposant une mise en cohérence et une mise en réseau de ces espaces, afin qu'une coordination thématique et spatiale se fasse jour, et que les projets s'épaulent et se complètent les uns les autres, jusqu'à former une véritable trame paysagère et environnementale des espaces «naturels».

Les principaux enjeux sur les espaces de nature portent sur :

- la préservation et la valorisation des espaces de nature autour des cours d'eau, leur gestion et l'accueil du public au bord de l'eau
- la préservation des grands reliefs, lignes de crêtes, repères et les sites potentiels de belvédères
- la relation entre la ville et la forêt, la gestion des massifs boisés et l'accueil du public
- la relation entre la forêt et l'agriculture, le renforcement de la biodiversité des lisières forestières
- la gestion diversifiée des espaces de nature en ville, prairies, forêts, jardins familiaux, vergers collectifs

## 4. DES ENJEUX LIÉS À LA VALORISATION DE L'IMAGE DES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DÉPLACEMENTS AINSI QU'AU DÉVELOPPEMENT D'ITINÉRAIRES DE QUALITÉ

Le diagnostic a rappelé combien le territoire de l'Essonne est sillonné de réseaux, traversé de toutes parts d'axes routiers, ferroviaires ou d'énergie électrique. Mais il a aussi montré que ces réseaux offrent des images peu valorisantes et souvent fausses des paysages essonniers. Il faut souvent quitter les grands axes pour découvrir la qualité du territoire.

Très souvent déconnectés du contexte environnant, ces axes de déplacement créent de grandes coupures dans les tissus urbanisés ou s'accompagnent d'un urbanisme commercial «routier» formant une écorce banalisée non révélatrice des paysages traversés. Ils apportent en outre de graves nuisances en milieu urbain, nuisance phonique, olfactive, pollution, qui obligent à multiplier les équipements de sécurité, renforçant un peu plus l'effet de coupure.

La revalorisation de l'image des voies et leur capacité à offrir une vraie lecture du territoire traversé apparaissent comme des enjeux forts du département.

Le diagnostic s'est aussi arrêté sur la qualité paysagère de certaines routes – les routes-paysages – notamment dans le sud du département, montrant combien ces axes peuvent devenir des lieux privilégiés de découverte du territoire, dès lors que la qualité paysagère de la voie est valorisante. La reconnaissance de ces voies, leur labellisation comme itinéraires de qualité est un enjeu important sur le département.

En outre, pour les déplacements courts, la recherche d'alternatives à la voiture par le développement de circulations douces reste un élément essentiel pour des raisons environnementales et pour favoriser les relations entre les différents quartiers.

Les principaux enjeux sur les espaces de déplacements portent sur :

- la réhabilitation des grands axes en milieu urbain, (autoroutes, nationales)
- la diminution des effets de coupures et la multiplication des franchissements des grandes infrastructures
- la labellisation des routes paysages et la valorisation des axes en milieu agricole
- le développement des circulations douces à toutes les échelles (locale , départementale ou régionale)

